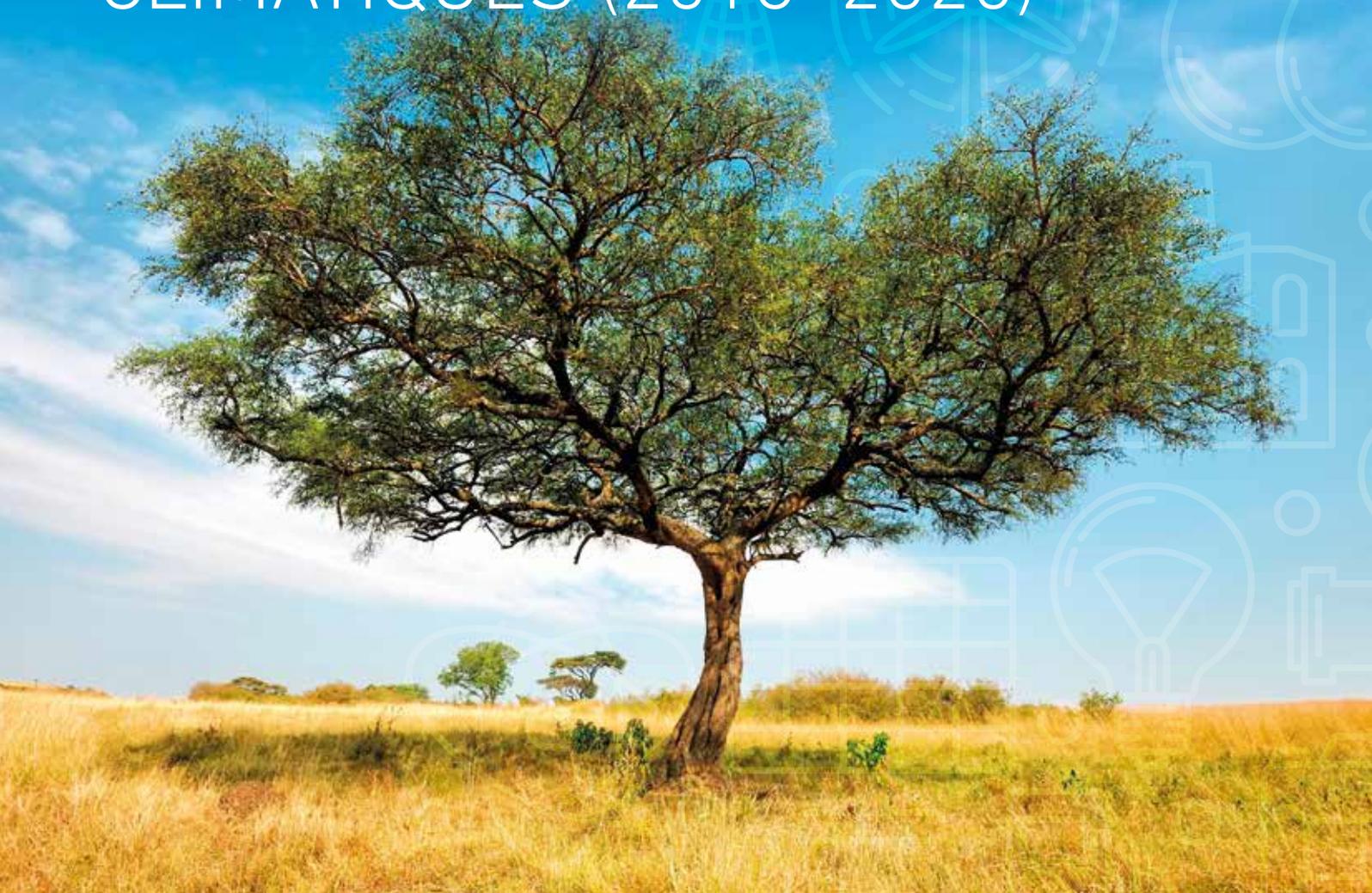


UNE AFRIQUE RÉSILIENTE ET EN PLEIN ESSOR

# DEUXIÈME PLAN D'ACTION DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2016–2020)



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

Département des changements  
climatiques et de la croissance verte  
PECG



UNE AFRIQUE RÉSILIENTE ET EN PLEIN ESSOR

# DEUXIÈME PLAN D'ACTION DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2016–2020)



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

Département des changements  
climatiques et de la croissance verte  
PECG

## REMERCIEMENTS

Le présent Plan d'action pour les changements climatiques de la Banque africaine de développement (BAD) est l'aboutissement des efforts de collaboration du personnel des départements sectoriels de la BAD. Un important groupe d'experts a participé à son élaboration, et nous tenons à saluer et à apprécier leurs efforts. Sous la supervision et les orientations générales d'Anthony Nyong, directeur des changements climatiques et de la croissance verte, l'élaboration du présent Plan d'action a été pilotée par Balgis Osman-Elasha et Mme Mwila M. Musumali, avec un appui significatif de M. Al-Hamndou Dorsouma, M. Gareth Phillips, Mme Louise Brown, Mme Davinah Milenge, M. Mahamat Assouyouiti, M. Ayanleh Daher, M. Timothy Afful-Koomson, M. Leandro Azevedo, Mme Sonia Borrini and M. Chi Tawah. Des remerciements spéciaux sont adressés aux points focaux sectoriels et régionaux pour leur contribution au processus d'élaboration du Plan d'action, notamment M. Aymen Ali, M. Goudou Dieudonné, M. Laouali Garba, M. Hailu Girma, Mme Caroline Jehu-Appiah, M. Justus Kabyemera, M. James Kinyangi, Mme Sohna Ngum, M. Tom Owiyo, M. Hikaru Shoji, Rachel Aron ainsi qu'à William Mala pour sa inestimable contribution technique. Nous tenons également à saluer les orientations stratégiques du Vice-président Amadou Hott et des directeurs ci-après : M. Oumarou Amadou, M. Simon Mizrahi, M. Chiji Ojukwu et M. Alex Rugamba, ainsi que des chefs de division ci-après : M. Kurt Lonsway, M. Abdoulaye Dagamaïssa et M. Oswald Chanda. Sont également remerciés les membres de la haute direction de la Banque pour avoir guidé la rédaction de ce Plan d'action, notamment M. Charles Boamah, Premier Vice-Président ; M. Pierre Guislain, Vice-Président, Secteur privé, Infrastructure and Industrialisation ; Mme Jennifer Blanke, Vice-Présidente, Agriculture, Développement humain et social ; M. Gabriel Negatu, Directeur Général, Bureau régional Afrique de l'est ; M. Ousmane Dore, Directeur Général, Bureau régional Afrique centrale ; M. Litse Janvier, Directeur Général, Bureau régional Afrique de l'ouest ; M. Mohamed El Azizi, Directeur Général, Bureau régional Afrique du nord ; Mme Tonia Kandiero, Ancienne Directrice Générale, Bureau régional Afrique australe and M. Ebrima Faal, Directeur Général, Bureau regional du Nigéria.

### Avertissement

La Banque africaine de développement et ses Conseils d'administration ne se portent pas garants de l'exactitude des données figurant dans le présent document et n'assument aucune responsabilité quant aux conséquences éventuelles de leur utilisation.

En se référant à une des zones géographiques ou un des territoires particuliers ou en utilisant le terme pays dans le présent document, la Banque africaine de développement ne prend aucune position quant au statut juridique ou autre d'un territoire donné ou d'une zone donnée.

La Banque africaine de développement encourage la reproduction des informations fournies dans le présent document à des fins non commerciales, en veillant toutefois à leur attribution appropriée à la Banque africaine de développement.

# Table des matières

Abréviations et sigles	v
Avant-propos	1
Résumé analytique	2
<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b>	<b>4</b>
Le changement climatique et l'atteinte des objectifs de développement durable	4
L' Afrique et l' Accord de Paris	5
La Banque africaine de développement et les changements climatiques	6
Principaux volets du PACC1 (2011–2015)	6
Enseignements tirés dans la mise en œuvre du PACC1	7
Vision stratégique, objectifs et principes directeurs	8
Cadre conceptuel du PACC2	10
<b>CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL ET LE TOP 5</b>	<b>12</b>
Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	13
Nourrir l'Afrique	13
Industrialiser l'Afrique	14
Intégrer l'Afrique	14
<b>LES QUATRE PILIERS DU PACC2</b>	<b>17</b>
Pilier 1 : Stimuler l'adaptation et le développement résilient au climat en Afrique	18
Pilier 2 : Promouvoir l'atténuation des risques et le développement à faible teneur en carbone en Afrique	20
Pilier 3 : Mobilisation des ressources financières pour financer l'action sur le climat et le PACC2	27
Pilier 4 : Promouvoir un environnement favorable	29
<b>MISE EN ŒUVRE</b>	<b>33</b>
Le modèle de développement et de prestation de services de la Banque	33
Partenariats et coopération	34
Mécanismes et outils opérationnels	35
Questions transversales – genre, fragilité, capacité, éducation et santé	35
Suivi et évaluation	36
Communication et sensibilisation	38
Gestion des risques	39
<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
Annexe 1 : Modèle logique pour l'adaptation	43
Annexe 1.2 : Modèle logique pour l'atténuation	44
Annexe 1.3 : Modèle logique pour la finance climatique	45
Annexe 1.4 : Modèle logique pour le pilier sur l'environnement favorable	46
Annexe 2 : Cadre indicatif des résultats pour le PACC2	47
Annexe 3 : Sources de financements additionnels pour la mise en œuvre de la PACC2	49

## List of figures

Graphique 1.	Cadre conceptuel du PACC2	9
Graphique 2.	Domaines prioritaires pour l'adaptation et l'atténuation dans les CPDN des secteurs <sup>2</sup>	12
Graphique 3.	Projection de la finance climatique de la Banque à l'horizon 2020 (%)	26
Graphique 4.	Projection de la finance climatique en fonction du Top 5 (%)	26
Graphique 5.	Obligations vertes de la Banque de 500 millions d'USD de décembre 2015 – allocation et répartition <sup>2</sup>	29
Graphique 6.	Attirer des financements climatiques publics et privés en utilisant les ressources de la Banque	30

## List of boxes

Encadré 1.	Principaux volets de l'Accord de Paris	5
Encadré 2.	CDN ambitieuses de l'Éthiopie	13
Encadré 3.	Points saillants de la sécurité alimentaire en Gambie	14
Encadré 4.	Liens entre l'industrialisation et l'utilisation de l'énergie	14
Encadré 5.	Intégrer l'Afrique offre des opportunités à l'échelle régionale	15
Encadré 6.	L'Ouganda privilégie l'adaptation et la qualité de vie	15
Encadré 7.	Nourrir l'Afrique - Programme pour une agriculture intelligente face au climat	19
Encadré 8.	Exemples d'investissements en cours ciblant la gestion durable des ressources en eau	19
Encadré 9.	Réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et protection de la zone côtière, phase 2	20
Encadré 10.	Initiatives spéciales appuyant l'adaptation et la résilience au climat	21
Encadré 10.	Initiatives spéciales appuyant l'adaptation et la résilience au climat	22
Encadré 11.	Partenariat public-privé pour la restauration de la réserve forestière dégradée au Ghana	23
Encadré 12.	Projet de transport urbain d'Abidjan, phase II	23
Encadré 13.	Projet de renforcement des infrastructures ferroviaires du Maroc	24
Encadré 14.	Projet de traitement des eaux usées d'Abu Rawash en Égypte	24
Encadré 15.	Initiatives spéciales contribuant à la réalisation des objectifs en matière d'atténuation et de promotion du développement à faible teneur en carbone	25
Encadré 16.	Le Pole Afrique sur les CDN	31
Encadré 17.	Promotion d'un environnement plus propice pour l'investissement du secteur privé au Mali	32
Encadré 18.	Exemples de partenariats	34
Encadré 19.	Renforcement de la résilience dans les investissements de la Banque, à travers le système des sauvegardes climatiques	35

## Liste des tableaux

Tableau 1.	Alignement des cinq grandes priorités sur le cadre conceptuel du PACC2	17
Tableau 2.	Risques pour le PACC2 et mesures d'atténuation	39

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

<b>AAI</b>	Initiative africaine pour l'adaptation
<b>AMCEN</b>	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
<b>ARC</b>	Capacité africaine de gestion des risques
<b>ARC</b>	Agriculture résiliente au climat
<b>BAD</b>	Groupe de la Banque africaine de développement
<b>BAD</b>	Guichet de financement BAD
<b>BMD</b>	Banque multilatérale de développement
<b>CCAA</b>	Cellule continentale d'appui à l'adaptation
<b>CCCC</b>	Comité de coordination des changements climatiques
<b>CCNUCC</b>	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDSF</b>	Fonds spécial ClimDev
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CLAR</b>	Cadre logique axé sur les résultats
<b>CMR</b>	Cadre de mesure des résultats
<b>COP</b>	Conférence des parties
<b>COP21</b>	Vingt-et-unième session de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CPDN</b>	Contribution prévue déterminée au niveau national
<b>CTCA</b>	Centre africain de technologie climatique
<b>DBDM</b>	Modèle de développement et de prestation de services
<b>DfID</b>	Ministère britannique de Développement international
<b>DSIR</b>	Document de stratégie d'intégration régionale
<b>DSP</b>	Document de stratégie pays
<b>FAD</b>	Fonds africain de développement
<b>FAE</b>	Facilité africaine de l'eau
<b>FCCA</b>	Fonds pour les changements climatiques en Afrique
<b>FEM</b>	Facilité pour l'environnement mondial
<b>FIC</b>	Fonds pour les investissements climatiques
<b>FIE</b>	Facilité pour l'inclusion énergétique
<b>FSC</b>	Conseil pour l'orientation dans le secteur des forêts
<b>FVC</b>	Fonds vert pour le climat
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>NCV</b>	Norme de carbone vérifiée
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>PACC1</b>	Plan d'action pour les changements climatiques (2011–2015)
<b>PACC2</b>	Plan d'action pour les changements climatiques (2016–2020)
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PICC</b>	Panel international sur les changements climatiques
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>PMR</b>	Pays membre régional
<b>REDD</b>	Réduction des émissions émanant de la déforestation et de la dégradation des terres
<b>SD</b>	Stratégie décennale du Groupe de la Banque africaine de développement (2012–2022)
<b>SEFA</b>	Fonds des énergies durables pour l'Afrique
<b>SEforALL</b>	Initiative des Nations Unies pour l'énergie durable pour tous
<b>SSC</b>	Système de sauvegardes climatiques
<b>Top 5</b>	Les cinq grandes priorités de la Banque



Photo: © Shutterstock

# AVANT-PROPOS

Les changements climatiques sont un défi pour notre monde et pour l'humanité.

Avec une température mondiale de 1,2 degré Celsius au-dessus de la moyenne, l'année 2016 a enregistré un record, mais elle n'en est pas moins un cas isolé, des records similaires ayant été enregistrés en 2015 et 2014.

Comme pour le reste du monde, les changements climatiques et le réchauffement de la planète sont des tendances préoccupantes pour l'Afrique. Notre continent subit déjà des effets dévastateurs. Les changements climatiques, c'est simplement une dégradation de l'environnement, une souffrance humaine, des privations et des pertes irremplaçables. En tant que tel, les changements climatiques ne sauraient être un problème à reporter à une date ultérieure. Des mesures concertées doivent être prises et il est temps !

Malgré les ravages qu'ils occasionnent sur le continent, les changements climatiques représentent une opportunité de mettre en œuvre d'urgence des solutions et des initiatives innovantes qui concourent à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accélérer le développement durable. L'Afrique a l'opportunité de renforcer sa résilience aux effets dévastateurs des changements climatiques.

Il s'agit du deuxième plan d'action de la Banque sur les changements climatiques, et il s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre réussie du premier Plan d'action relatif à la période de 2011 à 2015. La mise en œuvre de ce premier plan a abouti à la mobilisation de 12 milliards d'USD pour le financement des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, du transport durable, de la gestion durable des ressources naturelles, de la prise en compte de la dimension climat pour les infrastructures essentielles, et du renforcement des capacités, ainsi qu'à des contributions significatives à la transition de l'Afrique vers un développement à faible émission en carbone et résilient au climat.

Notre nouveau Plan d'action s'appuiera sur les enseignements tirés et sera axé sur l'appui à la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN). Une question qui continue de se poser de manière alarmante concerne les disparités significatives entre les financements alloués à l'adaptation au changement climatique et ceux destinés à l'atténuation. L'adaptation continuera d'être un domaine prioritaire pour la Banque.

Adopté en décembre 2015, l'Accord de Paris spécifie les mesures collectives à l'échelle mondiale nécessaires pour maintenir la hausse des températures moyennes mondiales au-dessous de 2 °C des niveaux de l'ère préindustrielle, et poursuivre les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C, afin d'éviter les impacts dangereux des changements climatiques.

Le fait que plus de 80% des pays africains ont ratifié l'Accord de Paris témoigne de l'ambitieuse action climatique de l'Afrique. Les CDN des pays africains englobant les principaux secteurs économiques constituent des plans directeurs pour lesquels ils sollicitent un appui. Alors que le continent est confronté au changement climatique à des niveaux différents, les pays africains ont tous en commun un fort désir de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie de tous leurs citoyens.

Les cinq grandes priorités de la Banque, à savoir Eclairer l'Afrique, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations de l'Afrique, sont alignées sur les Objectifs de développement durable et fournissent le cadre pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Banque. Quand nous envisageons l'avenir, nous prévoyons un continent africain qui s'engage dans une voie de développement à faible émission de carbone et moins vulnérable aux changements climatiques. Le Plan d'action identifie des mesures et des cibles spécifiques, conformes aux domaines prioritaires des CDN africaines ainsi qu'aux objectifs des cinq priorités de la Banque. La Banque s'est dotée d'un nouveau modèle de développement et de prestation de services afin de faciliter la mise en œuvre efficace du programme des cinq grandes priorités.

La Banque entend œuvrer de concert avec les gouvernements africains, les partenaires au développement et le secteur privé à la mise en œuvre des activités définies dans le présent Plan d'action.

**Akinwumi Ayodeji Adesina**

Président du Groupe de la Banque africaine de développement



# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**L' Accord de Paris, adopté en décembre 2015, définit les mesures collectives nécessaires pour maintenir la hausse de la température mondiale sous la barre de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5°C afin d'éviter les impacts dangereux des changements climatiques.** Jusqu'à présent, plus de 50 % des pays africains ont ratifié l'Accord de Paris. La Banque s'est engagée à soutenir les efforts déployés par les pays africains dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). L'appui de la Banque prendra la forme d'une mobilisation ciblée et accrue des ressources pour s'assurer que les financements climatiques de la Banque sont alignés sur les CDN africaines. La Banque veillera également à ce que ses financements ciblent de manière égale, autant que possible, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et à ce qu'ils contribuent à l'élargissement de l'accès aux technologies propres et aux innovations, tout en renforçant les capacités des pays africains pour les aider à atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris ainsi que leurs objectifs de développement.

**L'urgence des mesures à prendre pour faire face aux changements climatiques et se conformer aux exigences de l'Accord de Paris constitue un défi à relever, mais offre également des opportunités pour aider les ménages, les communautés et les économies du continent africain à s'adapter aux changements climatiques et à réussir la transition vers des voies de développement à faible teneur en carbone qui puissent booster la croissance, combler le déficit d'énergie et réduire la pauvreté.** Les changements climatiques constituent une menace pour le développement durable en Afrique, en particulier dans les pays pauvres et hautement vulnérables du continent qui contribuent pourtant moins aux émissions de gaz à effet de serre (GES). La Banque fait preuve d'engagement dans les efforts pour mettre activement en œuvre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation, ainsi que pour renforcer les capacités et résoudre les problèmes connexes, en veillant à ce que le développement sur le continent puisse concourir à la croissance économique, à la justice sociale et à la prospérité pour toutes les couches de la société. La Banque fait également preuve d'engagement dans les efforts pour s'assurer que la croissance intervienne dans des limites planétaires sûres, y compris les limites imposées par l'atmosphère pour ce qui est des émissions de GES.

**La Vision stratégique du deuxième Plan d'action pour les changements climatiques (PACC2) prévoit un continent africain moins vulnérable aux changements climatiques et à même de promouvoir un développement à faible teneur en carbone.** Cette

vision se concrétisera à travers la mise en œuvre des CDN en Afrique, en aidant les pays africains à déterminer et à honorer effectivement leurs engagements pour ce qui est des mesures d'adaptation et des mesures d'atténuation, tout en atteignant leurs objectifs de développement et tout en mettant à l'échelle les niveaux des financements climatiques obtenus et acheminés aux pays africains, à partir de sources tant publiques que privées.

**Le PACC2 définit le programme du Groupe de la Banque sur les changements climatiques pour la période de 2016 à 2020, en fournissant un cadre d'action clair, tout en mettant en relief les opportunités en matière de collaboration avec ses partenaires.** Le PACC2 s'appuie sur les résultats obtenus, les enseignements tirés et les recommandations du PACC1 couvrant la période 2011–2015. Sa mise en œuvre est également appuyée par le nouveau modèle de développement et de conduite des affaires (DBDM), ce qui est indispensable pour son succès.

**Le PACC2 est aligné sur les cinq grandes priorités de la Banque, ainsi que sur les CDN des pays membres régionaux (PMR), et l'agenda 2063 de l'Union africaine (UA).** Par ailleurs, le PACC2 contribuera à la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux, y compris les stratégies et plans nationaux de développement, les plans nationaux pour l'adaptation et les initiatives d'atténuation appropriées prises au niveau national. À travers le déploiement des ressources au titre du DBDM, la Banque veillera à ce que tous les projets futurs indiquent clairement si les aspects de l'adaptation et de l'atténuation sont pris en compte et comment le sont-ils, tout en veillant au suivi régulier des avantages connexes sur le plan du développement, et précisent les progrès globaux accomplis par la Banque dans ses efforts visant à faire avancer l'agenda de l'Afrique en matière de changements climatiques.

**Les activités au titre du PACC2 reposent sur quatre principaux piliers alignés sur les priorités de l'Accord de Paris, à savoir :** l'adaptation et le développement résilient au climat ; l'adaptation et le développement à faible teneur en carbone ; la mobilisation des ressources financières ; et l'instauration d'un environnement propice pour les questions transversales, y compris les réformes politiques et institutionnelles, le développement des capacités, le développement et transfert de technologies, et l'établissement de partenariats et de réseaux.

**La Banque a pris l'engagement de fournir 40 % de ses approbations annuellement à l'horizon 2020, afin de renforcer son appui aux activités liées aux changements climatiques. En plus, la Banque mobilisera des ressources publiques additionnelles**

**des fonds climatiques globaux ainsi que du secteur privé.** D'où la nécessité d'efforts « originaux » de mobilisation, y compris le renforcement des capacités institutionnelles pour faciliter les processus de montage de projets au sein des PMR.

Le PACC2 orientera la Banque dans l'atteinte de la cible de mobilisation de la finance climatique (c'est-à-dire à l'horizon 2020, 40% du financement de la Banque devront être identifiés et rapportés comme finance climatique, selon la méthodologie des BMD pour l'identification de la finance climatique).

**A travers la mise en œuvre du PACC2 et à travers l'intégration du changement climatique et de la croissance verte dans chacune des stratégies sur le Top 5 de la Banque, l'on s'attend à ce que :**

- Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie: compte pour des investissements de l'ordre de 22 % de la finance climatique annuelle d'ici 2020 ;
- Nourrir l'Afrique contribuera à hauteur de 6 % de la finance climatique annuelle d'ici 2020 ;
- Industrialiser l'Afrique contribuera à environ de 3 % de la finance climatique annuelle d'ici 2020 ;
- Intégrer l'Afrique comptera pour 1 % de la finance climatique annuelle d'ici 2020 ;
- Améliorer les conditions de vie des population africaines contribuera à environ 8 % de la finance climatique annuelle d'ici 2020.

**Les financements seront acheminés à partir d'un dosage financier à plusieurs niveaux et la mobilisation de diverses ressources.** Au nombre de ces mécanismes, l'on pourrait citer le bilan de la Banque; les fonds climatiques existants et nouveaux, y compris le Fonds vert pour le climat; les fonds bilatéraux; les investissements du secteur privé, les sources intérieures de capitaux; et le déploiement de nouveaux mécanismes de financement établis au titre de l'Accord de Paris.

**Le PACC2 est axé sur les mesures présentant des co-avantages sur le plan climatique et contribuera à créer des synergies avec d'autres initiatives pertinentes, aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.** Pour garantir la mise en œuvre efficiente des initiatives liées aux changements climatiques, il est indispensable que la Banque œuvre en étroite coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, tout en créant des synergies avec les initiatives pertinentes. La Banque mettra en place et privilégiera des partenariats à même de maximiser les avantages comparatifs respectifs des partenaires, tout en facilitant la mobilisation de financements additionnels. Pour maximiser l'impact des efforts de renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables, il faudra accorder la priorité à l'établissement de partenariats avec toute une gamme d'acteurs aussi bien au niveau national qu'au niveau sous-national.

**Les changements dans l'agriculture et dans la foresterie, ainsi que dans d'autres modes d'utilisation des terres, sont considérés comme la principale source des émissions de GES en Afrique.** Le principal domaine prioritaire au titre du pilier du PACC2 portant sur l'atténuation des effets et le développement à faible teneur en carbone couvre la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture tenant compte du climat, la gestion durable des forêts avec un accent particulier sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), ainsi que sur la conservation, et le renforcement des stocks en carbone des forêts (REDD+). La Banque couvrira également la question de l'énergie à des fins de cuisson, qui constitue un facteur majeur de déforestation en Afrique.

**L'atteinte des objectifs fixés dans le Plan d'action passera par l'acquisition d'une expertise additionnelle dans le domaine des changements climatiques.** La Banque fait preuve d'engagement dans les efforts pour renforcer les capacités institutionnelles et continuera à mettre en œuvre ses programmes de formation et services de conseil, de production de savoir et de communication, aussi bien à l'interne qu'aux niveaux régional et national. Un personnel expérimenté et qualifié sera recruté au titre du DBDM pour combler les déficits en ressources humaines au sein des directions régionales en vue de garantir la capacité de la Banque à répondre aux besoins pour ce qui est des CDN et du développement régional dans des domaines spécifiques tels que les sauvegardes climatiques, les méthodes et outils d'analyse des risques liés au climat, le suivi des émissions de GES et l'établissement de rapports à ce sujet, et la croissance verte et la finance verte.

**Le suivi et l'évaluation revêtent une importance cruciale pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PACC2.** La Banque continuera donc de procéder au renforcement, à la rationalisation et à l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi qu'à l'évaluation des initiatives climatiques (indicateurs d'adaptation et de résilience, comptabilité des émissions de GES, co-avantages) en vue d'améliorer les cadres de mesure des résultats, de renforcer les capacités et de faciliter l'apprentissage fondé sur des bases factuelles.

Le Cadre de mesure des résultats du Plan d'action a donc été développé en alignement avec le Cadre de mesure des résultats de l'institution et basé sur les indicateurs et cibles des stratégies du Top 5 de la Banque. En vue de faciliter le suivi du progrès du PACC2, le cadre complet de suivi-évaluation (SE) utilisé pour le PACC1 sera mis à jour pour prendre en compte les spécificités du nouveau PACC2. Ce cadre sera utilisé pour conduire la revue à mi-parcours du Plan d'action ainsi que l'évaluation finale ■



Photo: © BAD

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### Le changement climatique et l'atteinte des objectifs de développement durable

Le changement climatique impose d'importants coûts sur l'Afrique, des coûts qui iront croissants dans un futur prévisible, et cela se traduit directement en de besoins d'adaptation. En même temps, si l'Afrique ne suit pas une trajectoire de développement sobre en carbone, la région dispose de potentiel pour évoluer et devenir un important émetteur. Les impacts du changement climatique sont ressentis aujourd'hui et vont s'intensifier au courant des années à venir si les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne sont pas réduites de façon significative. Ces impacts portent notamment sur: i) les effets cumulés sur les ressources en eau subissant des pressions à cause de la surexploitation et de la dégradation actuelles et une demande accrues dans le futur, avec un stress dû à la sécheresse exacerbée dans les régions d'Afrique sensibles à la sécheresse; ii) la réduction de la productivité agricole

combinée avec la chaleur et le stress dû à la sécheresse, avec des effets significatifs régionaux, nationaux et domestiques et sur la sécurité alimentaire, les impacts dus aux déprédateurs et maladies ainsi que les impacts des inondations sur les infrastructures de production alimentaires; et iii) les changements sur l'incidence et l'étendue géographique des vecteurs et maladies liées à l'eau dus aux changements et variabilité des températures et précipitations, (ex: paludisme dans les Hauts Plateaux de l'Afrique de l'Est). En plus, les événements climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les cyclones et les feux de brousse ont lieu annuellement et accroissent la vulnérabilité des populations et économies face au changement climatique.

Les coûts de l'adaptation pour l'Afrique sont estimés pour s'échelonner à environ 35 milliards de dollar américain d'ici 2050 et 200 millions de dollar américain d'ici 2070, et cela pourrait coûter 7 % du PIB du continent d'ici 2100 pour un monde à 4°C. La plupart

## Encadré 1. Principaux volets de l'Accord de Paris

**Atténuation.** Procéder rapidement à la réduction des émissions de GES, conformément aux meilleures pratiques disponibles en vue d'atteindre l'objectif à long terme de porter la température mondiale moyenne à un niveau bien inférieur de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter l'augmentation à un niveau de 1,5°C.

**Adaptation.** Renforcer les capacités des sociétés à s'attaquer aux impacts des changements climatiques et fournir aux pays en développement un appui international continu et renforcé pour l'adaptation.

**Transparence et inventaire général.** Organiser une réunion tous les cinq ans pour fixer les cibles ambitieuses pertinentes, faire rapport mutuellement et au public sur les progrès vers l'atteinte des cibles fixées, et assurer le suivi des progrès vers l'atteinte de la cible à plus long terme, en recourant à cet effet à un système robuste de transparence et de responsabilisation.

**Pertes et dommages.** Promouvoir la coopération et la sensibilisation, tout comme les initiatives et l'appui visant à prévenir, minimiser et gérer les pertes et les dommages liés aux changements climatiques, à travers des mécanismes de sauvegarde tels que les systèmes d'alerte précoce, la préparation aux situations d'urgence et l'assurance des risques.

**Moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités, et mise au point et transfert de technologies).** Les pays développés continueront d'appuyer les mesures visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience aux impacts des changements climatiques dans les pays en développement. D'autres pays sont encouragés à fournir volontairement un tel appui. Les pays développés ont réitéré leur intention d'atteindre l'objectif collectif de mobiliser 100 milliards d'USD par an entre 2020 et 2025, période au cours de laquelle un nouvel objectif collectif plus ambitieux sera fixé.

des PMR ont ratifié l'Accord de Paris pour maintenir l'augmentation de la température en-dessous de 2°C et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1.5°C. De nombreux PMR se sont embarqués dans une trajectoire de développement résilient et à faible émission de carbone. Cependant, environ 85 % des engagements en matière d'adaptation et d'atténuation pris par les PMR dépendent de la disponibilité des ressources financières et techniques avant de se matérialiser.

## L'Afrique et l'Accord de Paris

Les efforts visant à s'attaquer aux effets négatifs des changements climatiques seront d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par la communauté internationale en 2015. S'il est vrai que s'attaquer aux changements climatiques constitue un objectif spécifique de développement durable (ODD13), il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une question transversale ayant également une incidence sur l'atteinte d'autres objectifs d'une importance cruciale pour le développement national. Des événements extrêmes pourront également limiter davantage encore les efforts visant à faire face aux changements climatiques dont les impacts devraient du reste contribuer à l'augmentation du coût des efforts visant à atteindre tous les ODD, érodant ainsi les progrès enregistrés au cours des dernières décennies.

La lutte contre les changements climatiques passe par des solutions coordonnées au niveau international. L'Accord de Paris a fixé l'objectif de maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne à un niveau bien inférieur à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant

à limiter cette augmentation à un niveau de 1,5°C. Il définit les mesures nécessaires pour s'attaquer aux changements climatiques (voir encadré 1). Il a été demandé à tous les pays de développer leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), au titre de leur engagement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Au cours du processus de détermination des CPDN, les pays africains ont tenu compte des priorités et des capacités nationales, dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir un développement durable. A la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, le 4 novembre 2016, toutes les CDN par les différentes parties ayant ratifié l'Accord de Paris sont devenues statutairement exigibles. Les CDN seront le fondement de la fourniture des financements, du renforcement des capacités et des technologies pour aider les pays à réduire les émissions en vue de maintenir le réchauffement de la planète à des niveaux acceptables et de s'adapter aux changements actuels du climat.

L'Accord de Paris précise que les parties soumettront des CDN quinquennales successives et que les CDN subséquentes seront plus ambitieuses que les précédentes, les parties devant viser à atteindre l'objectif de zéro émission de GES au cours de la seconde moitié du 21<sup>ème</sup> siècle. En termes pratiques, cela signifie que les parties doivent emprunter une trajectoire leur permettant de revenir du niveau actuel des émissions de GES à un niveau de zéro dans un délai d'environ 50 ans. A moins que l'Accord de Paris ne soit formellement annulé, cet engagement aura force exécutoire pour les parties ayant ratifié l'Accord et ne s'en étant pas retiré.

Au regard de l'interaction complexe avec les dimensions sociales, il est nécessaire d'adopter une approche

intégrée dans les efforts pour s'attaquer aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux aussi bien pour ce qui est des mesures d'adaptation que pour ce qui est des mesures d'atténuation, en particulier dans les secteurs sensibles au climat tels que ceux de l'agriculture, de l'énergie et des transports, ainsi que dans les secteurs sociaux.

## La Banque africaine de développement et les changements climatiques

Les principes de prospérité économique, d'inclusion sociale et de durabilité environnementale, qui sont d'une importance fondamentale pour parvenir à un développement durable, sont consacrés dans la Stratégie décennale (SD) de la Banque couvrant la période 2013–2022. Pour intensifier et accélérer la mise en œuvre et les impacts de la SD en matière de développement, la Banque focalise l'attention sur cinq grandes priorités stratégiques baptisées le Top 5, à savoir Eclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Le Top 5 est aligné sur l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et l'Agenda de l'Afrique à l'horizon 2063. Le Top 5 définit le cadre général permettant à la Banque et aux autres acteurs de s'assurer « qu'aucun Africain n'est laissé pour compte » en ce qui concerne les avantages de la croissance et de la prospérité économiques.

En s'attaquant aux changements climatiques, la Banque peut effectivement concourir à la transformation économique dont a besoin l'Afrique, à travers la promotion d'une croissance inclusive et verte. Le renforcement de la résilience au climat et les efforts de développement à faible teneur en carbone peuvent en effet stimuler la croissance économique, combler le déficit d'énergie sur le continent, améliorer les résultats sur le plan de la santé et réduire la pauvreté sur le continent. Les efforts déployés par la Banque d'ici à 2020 contribueront d'une manière significative à l'atteinte de l'objectif mondial de maintenir la montée des températures mondiales moyennes en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

La Banque reconnaît aussi bien la menace que posent les changements climatiques sur sa capacité à s'acquitter effectivement de son mandat que les opportunités offertes par ces changements pour emprunter la voie vers un développement à moindre intensité en carbone pour le continent africain. Le premier Plan d'action de la Banque pour les changements climatiques (PACC1) couvrant la période de 2011 à 2015 est fondé sur le concept de « développement tenant compte du climat », en ce sens qu'il reconnaît que la promotion du développement économique en Afrique et les efforts pour s'attaquer aux changements climatiques sur le continent constituent des objectifs complémentaires. Le PACC1 a imprimé l'élan nécessaire

pour que la Banque puisse engager d'une manière proactive les pays membres régionaux (PMR) sur la question des changements climatiques. Il a également contribué à la création de nouvelles structures institutionnelles au sein de la Banque, tout en renforçant les capacités institutionnelles de la Banque à appuyer l'agenda pour les changements climatiques.

A la suite de la ratification de l'Accord de Paris et de la formalisation des CDN, les PMR disposent désormais d'un nouveau moyen de communication de leurs priorités de développement, et la Banque doit veiller à ce que sa Stratégie décennale soit compatible avec les objectifs des PMR en matière du climat.

## Principaux volets du PACC1 (2011–2015)

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre du PACC1, notamment pour ce qui est des initiatives ciblant le climat. Les efforts réalisés au titre des principaux volets sont les suivants :

- Entre 2011 et 2015, la Banque a approuvé environ 260 projets dotés de composantes relatives au climat et d'un coût estimatif de 12 milliards d'USD, dépassant ainsi la cible d'environ 9 milliards d'USD proposée dans le PACC1. La part de ce financement investie dans l'atténuation dépassait largement celle destinée à l'adaptation, un déséquilibre du reste observé également à l'échelle mondiale. Reconnaissant que l'adaptation est généralement considérée comme une priorité de l'Afrique, au regard de la forte vulnérabilité du continent aux effets négatifs des changements climatiques, le PACC2 ciblera la parité entre l'atténuation et l'adaptation.
- La Banque a œuvré à la promotion de l'adaptation et de la résilience climatique en mettant un accent particulier sur la gestion des « risques climatiques ». Les projets financés par la Banque font l'objet d'un examen et d'une revue « à l'épreuve du climat », en veillant à l'intégration de composantes relatives à l'adaptation dès le stade de leur conception. Une proportion de 70 % des projets financés par la Banque ont été conçus, localisés, exécutés et gérés en veillant au renforcement efficace de la résilience et à la minimisation des risques climatiques.
- La Banque a augmenté ses investissements dans le développement à faible teneur en carbone. C'est ainsi que 26 projets de taille restreinte à grande et ciblant les énergies renouvelables (énergie solaire, énergie géothermique et énergie éolienne) sont en cours d'exécution dans 20 pays. Des projets ciblant la promotion de réseaux de transport multimodal/

de masse rapide sont en cours d'exécution dans trois métropoles africaines, à savoir Nairobi, Abidjan et Dar es Salam, tandis que 80 projets ciblant le renforcement de la gestion durable des terres et des forêts ont été approuvés dans 40 pays.

- La Banque a procédé avec succès à quatre émissions d'obligations vertes. La première, d'une valeur de 500 millions d'USD (allouée à 100 % aux projets), a été faite en mars 2013, l'échéance étant fixée à octobre 2016. Une autre émission de 1 milliard de SEK (soit environ 113 millions d'USD) est intervenue en février 2014, l'échéance étant fixée à février 2019, et a été allouée à 77 %. Elle a été suivie d'une autre émission encore de 1 milliard de SEK en mars 2014 (émission allouée à 100 %), l'échéance étant fixée à mars 2019. Les capitaux ainsi mobilisés ont été investis dans 14 projets qui contribueront à la réduction des émissions de GES, à hauteur d'environ 6,9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> à leur achèvement. La dernière émission d'obligations vertes en 2015 a été une obligation de 500 millions d'USD émise en décembre 2015, dont une proportion de 85 % est actuellement allouée aux projets.
- La Banque a établi des partenariats avec d'autres banques multilatérales de développement (BMD) ainsi qu'avec d'autres acteurs dans les efforts pour s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques en Afrique. Ces partenariats ont permis à la Banque de tirer parti de son positionnement en termes de portée de ses investissements financiers. Ces partenariats ont également offert des opportunités pour la promotion de la transparence dans l'établissement de rapports sur les financements climatiques et le partage des meilleures pratiques dans la prise en compte des changements climatiques. La Banque a piloté l'initiative conjointe des BMD visant à mettre au point la méthodologie pour le suivi du financement de l'adaptation et l'établissement de rapports à ce sujet en vue de garantir l'homogénéité et la transparence dans le suivi des financements climatiques et l'établissement de rapports à ce sujet.
- Partenariats avec les institutions continentales. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque abrite les pavillons Afrique lors des conférences des parties (CdP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis la COP17 tenue à Durban. La Banque appuie également le Groupe des négociateurs africains pour s'assurer que les vues et les préoccupations du continent sont prises en compte dans les négociations sur le climat dans le cadre de la CCNUCC.

- A travers le pôle Afrique de l'Initiative pour les énergies durables pour tous (SEforALL), bon nombre de pays africains ont élaboré des prospectus d'investissement au niveau national pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de l'ODD7 portant sur l'accès universel à l'énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial et le doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique. La Banque abrite également le Centre africain de technologie climatique dont l'objectif est d'aider les pays d'Afrique subsaharienne à mettre à l'échelle les technologies à faible teneur en carbone et résilientes au climat pour faire face aux changements climatiques. Ce Centre a appuyé l'utilisation de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau dans les zones rurales et périurbaines en Mauritanie, ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et commerciaux au Ghana.

## Enseignements tirés dans la mise en œuvre du PACC1

À la faveur de la mise en œuvre du PACC1, la Banque a mieux identifié les domaines dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif et dans lesquels elle peut jouer le rôle de chef de file en Afrique dans la lutte contre les changements climatiques. La Banque continue de s'appuyer sur le savoir et l'expertise de la communauté de développement dans son ensemble, et elle partage de manière proactive son expérience, tout en contribuant aux initiatives conjointes. La mise en œuvre du PACC1, qui a été guidée dans une large mesure par l'apprentissage sur le tas, a également permis à l'ensemble de la Banque de concentrer l'attention sur la prise en compte des changements climatiques dans ses investissements, tout en mobilisant les ressources financières nécessaires pour les PMR.

Au cours de la période du PACC1, la Banque a rencontré quelques difficultés, mais elle a aussi identifié diverses importantes opportunités à saisir, tant à l'interne qu'à l'externe, tout comme les risques qu'elle doit atténuer pour réussir dans ses efforts pour s'attaquer aux changements climatiques et tirer parti des opportunités offertes. À la suite de la revue interne du PACC1 conduite en décembre 2015, les enseignements ci-dessous ont été pris en compte et intégrés dans le PACC2 :

- **Un leadership engagé au plus haut niveau de la Banque est indispensable pour les réalisations des PACC futurs.** Un tel leadership était nécessaire pour obtenir l'appui politique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action et créer des environnements propices permettant d'attirer les investissements du secteur privé dans le domaine des changements climatiques. La haute direction de la Banque doit donc continuer de faire

preuve d'engagement en faveur de l'agenda climatique en vue de maximiser le succès du futur PACC.

- **Des ressources dédiées pour la lutte contre les changements climatiques, en plus du renforcement des capacités pour mobiliser les financements climatiques à l'échelle voulue, aideront énormément la Banque à atteindre les objectifs du futur PACC.** Au cours de la période de mise en œuvre du PACC1, l'insuffisance des ressources humaines a limité la capacité de la Banque à œuvrer avec succès et à avoir accès aux ressources mondiales destinées à la lutte contre les changements climatiques. La création du Département des changements climatiques et de la croissance verte, au titre du nouveau DBDM, et sa dotation en spécialistes expérimentés et qualifiés sur les changements climatiques contribueront à améliorer substantiellement la situation. Le renforcement des capacités dans des domaines tels que le financement carbone, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation et la gestion des actifs contribuera également à autonomiser les personnes concernées en les dotant du savoir nécessaire pour piloter le PACC. Un système d'incitation consistant à primer le succès dans la mobilisation des financements climatiques encouragerait par ailleurs la mobilisation des financements additionnels nécessaires.

- **L'augmentation des financements climatiques passera par la promotion de l'innovation et de la prise des risques.** La Banque a été très conservatrice dans la prise de risques dans les projets de financement des changements climatiques. Par conséquent, elle a raté de nombreuses opportunités de mobiliser des ressources additionnelles pour la finance climat. L'engagement de la Banque à allouer une proportion de 40 % de ses approbations annuelles au financement des changements climatiques à l'horizon 2020 et de mobiliser la finance climatique externe, constitue une mesure audacieuse vers la bonne direction. De même, les PACC futurs tireront énormément parti de l'expansion de l'utilisation d'approches et instruments innovants de la Banque pour accroître le financement des changements climatiques et élargir l'accès à ce financement à d'autres mécanismes de financement.

- **Les futurs cadres de mesure des résultats doivent comprendre des paramètres réalistes, au regard du cycle quinquennal des plans d'action, et doivent soit être amendés, soit prendre en compte d'une manière ou d'une autre la nécessité de mesurer les initiatives nouvellement introduites.** Le cadre de mesure des résultats (CMR) élaboré pour le PACC1 n'a pas été très pertinent pour couvrir la SD et le Top 5, dans la mesure où la SD et le Top 5 sont intervenues

après la mise au point du CMR. Par ailleurs, bon nombre d'indicateurs ne pouvaient pas être mesurés au cours de la brève période du PACC1. Une mise à jour du CMR a donc été préparée pour tenir compte des principaux éléments du Top 5 portant sur les changements climatiques. À l'avenir, il est conseillé que les futurs CMR tiennent compte de ces paramètres.

- **Pour garantir l'appropriation des nouvelles initiatives à l'échelle de la Banque, il est nécessaire de renforcer la communication, depuis le niveau de la haute direction jusqu'à celui de l'ensemble du personnel, en vue de garantir une mise en œuvre complète et efficace.** En dépit de la création du Comité de coordination des changements climatiques (CCCC), il subsiste encore des problèmes limitant les efforts pour garantir la prise en compte à l'échelle de la Banque des changements climatiques dans les investissements de la Banque. Le CCCC doit être renforcé pour pouvoir soumettre sur une base régulière des rapports à la haute direction et communiquer des signaux clairs aux chefs de division pour toutes les hautes priorités sur la façon dont la Banque fait preuve d'engagement en faveur de l'agenda climatique.

## Vision stratégique, objectifs et principes directeurs

La vision stratégique du PACC2 prévoit un continent africain moins vulnérable aux changements climatiques et s'engageant dans une voie de développement à faible teneur en carbone. Pour la concrétisation de cette vision, le Plan d'action entend :

- Appuyer la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) de l'Afrique, en aidant les pays africains à déterminer et à honorer leurs engagements dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation, tout en atteignant leurs objectifs de développement ; et
- Accroître les financements climatiques mobilisés et alloués aux pays africains à partir de sources publiques (tant multilatérales que bilatérales) et privées. De façon spécifique, la Banque s'est engagée à allouer annuellement 40 % de ses approbations au financement climatique à l'horizon 2020, afin de faciliter la transformation des économies et sociétés pour mieux faire face aux problèmes qui se posent et tirer parti des opportunités offertes par les changements climatiques.

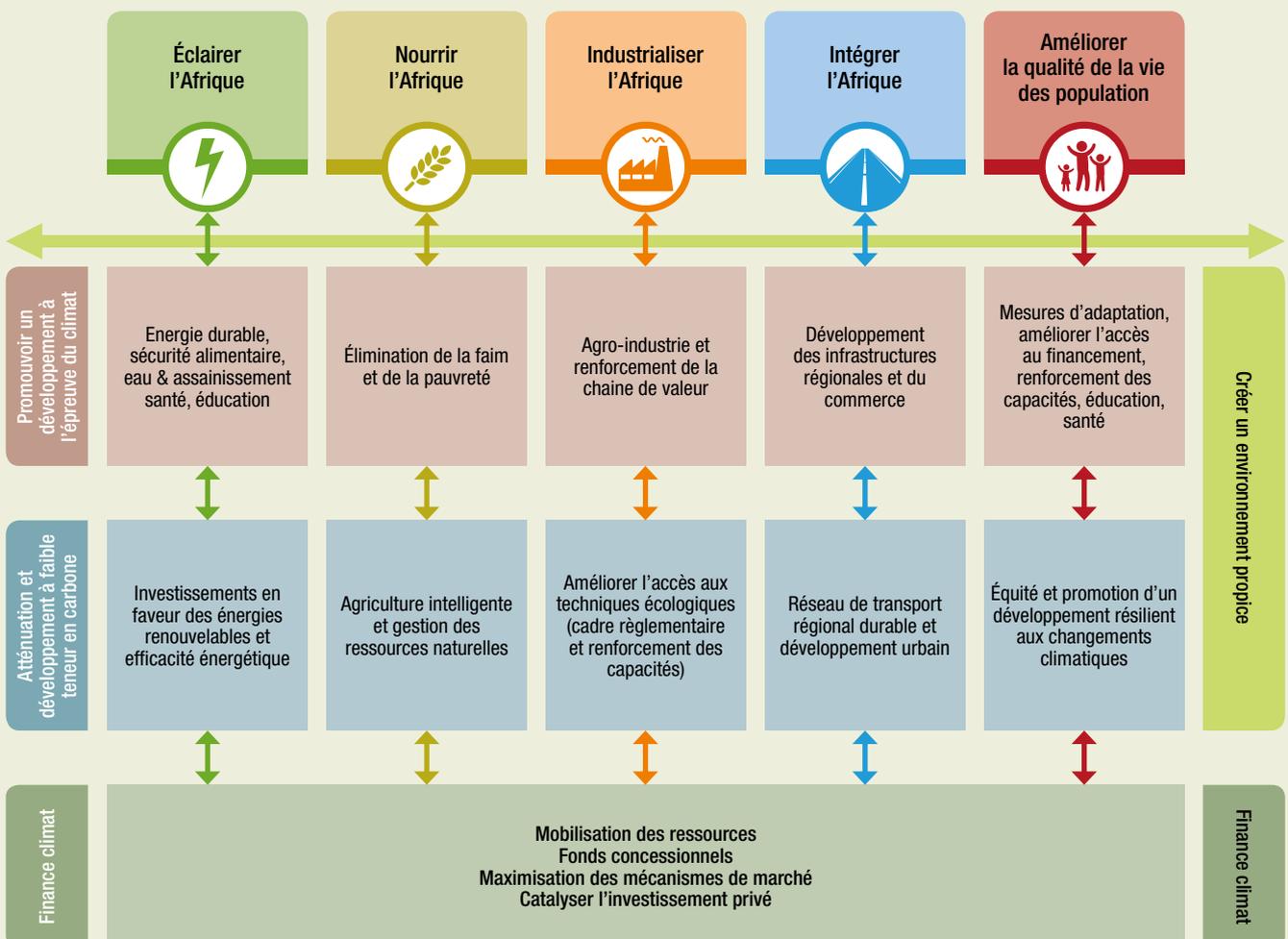
La mise en œuvre du PACC2 sera guidée par sept principes clés qui s'appliqueront à toutes les activités, dans la mesure du possible :

- **Transparence et obligation de rendre compte.** Une approche fondée sur la participation et les consultations à l'échelle des départements de la Banque est nécessaire pour garantir l'appropriation du PACC2 ainsi que la transparence dans sa mise en œuvre. Un système efficace de suivi et d'évaluation permettra d'assurer le suivi de la mise en œuvre ainsi que celui des résultats.
- **Changement concourant à la transformation.** Le PACC2 vise à promouvoir un changement concourant à la transformation sur le continent, à travers la promotion d'un changement de paradigme pour passer du statu quo au développement résilient au climat et à faible teneur en carbone. La transformation passe également par la sensibilisation sur les changements climatiques et la maîtrise de ces changements, aussi bien au sein de la Banque que parmi les différents acteurs du continent.
- **Synergie entre l'adaptation et l'atténuation.** Dans la mise en œuvre du PACC2, la Banque s'emploiera activement à identifier les situations présentant de

multiples avantages et co-avantages, et dans lesquelles les projets contribuent à de multiples stratégies dans les pays hôtes telles que les CDN, les stratégies de développement, les plans nationaux d'adaptation et les mesures d'atténuation appropriées au niveau national.

- **Approche fondée sur le savoir.** La mise en œuvre du PACC2 sera guidée par un savoir scientifique à jour, y compris l'analyse des impacts potentiels des changements climatiques et de leur interaction avec les facteurs socio-économiques, ce qui suppose la mise au point et l'utilisation effective d'outils et méthodes permettant de recenser les risques dès le stade initial du cycle des projets et de planifier les mesures appropriées à prendre pour en minimiser les effets négatifs et garantir la durabilité des projets.
- **Apprentissage pratique.** La mise en œuvre du PACC2 sera guidée par les enseignements tirés par la Banque au cours du cycle de vie du PACC1. En conséquence, la mise en œuvre du PACC2 permettra de s'assurer que tous les investissements de la Banque tiennent pleinement compte des changements

Graphique 1. Cadre conceptuel du PACC2



climatiques dans leurs processus de conception et de mise en œuvre et couvrent les principaux défis liés aux changements climatiques ainsi que les opportunités offertes à ce niveau au cours du processus de transformation de la Banque en cours.

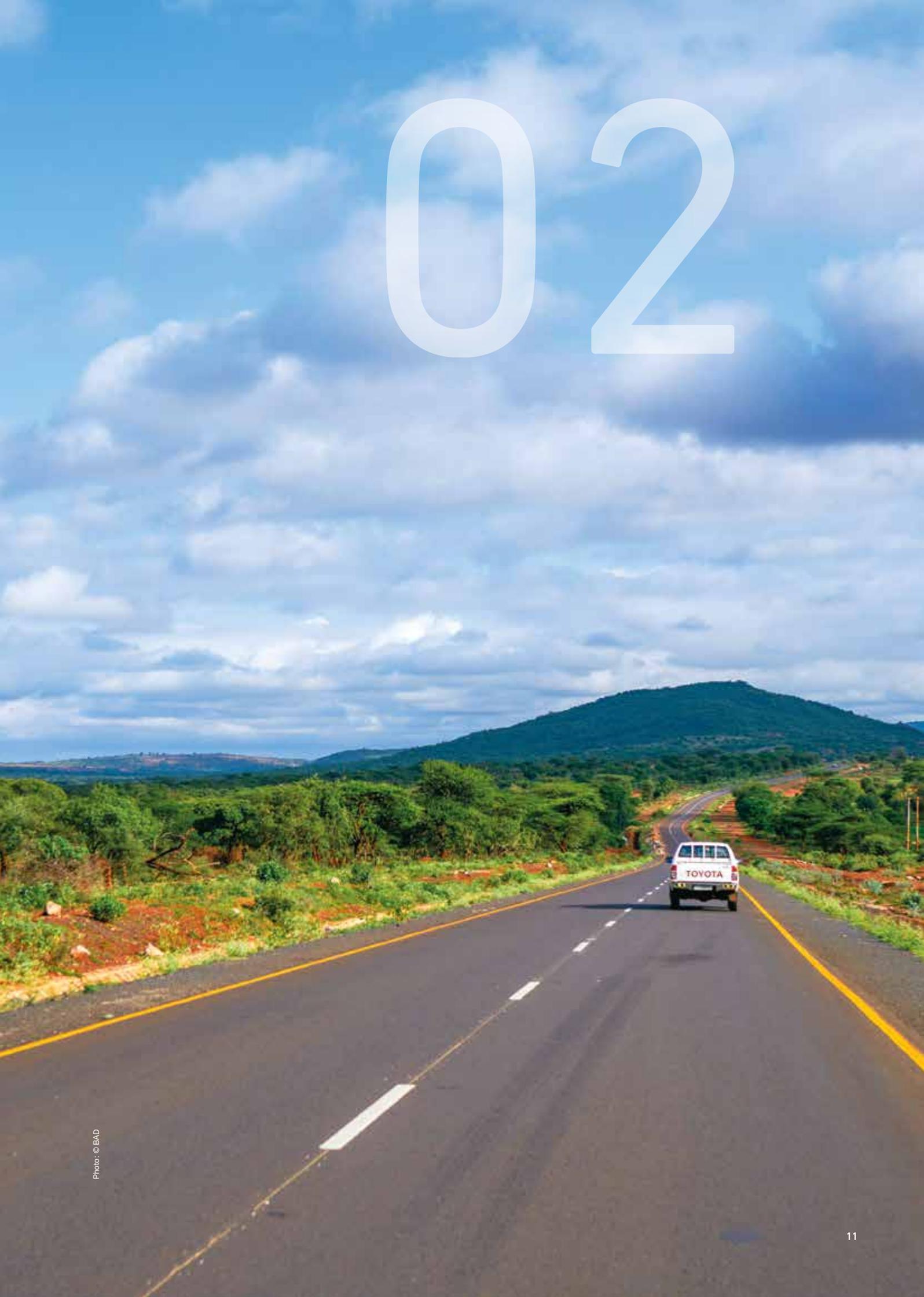
- **Sélectivité.** Au regard de la nature ambitieuse de l'agenda pour les changements climatiques et de la large gamme de domaines prioritaires retenus par les pays africains dans leurs CDN, la Banque fera preuve de sélectivité dans son appui aux pays africains, en veillant à ce que les investissements génèrent non seulement des co-avantages sur le plan du climat, mais aussi à ce qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs de développement économique et social. La Banque concentrera l'attention sur les principaux domaines d'avantages comparatifs au sein du cadre opérationnel offert par le Top 5.
- **Résultats.** Le critère le plus manifeste de succès sera le développement socio-économique national, à mesure que les pays africains opèrent leur transition vers un développement à faible teneur en carbone, tout en s'adaptant aux effets des changements

climatiques. La Banque assurera le suivi des projets pour enregistrer les résultats obtenus et les communiquer aux différents acteurs.

## Cadre conceptuel du PACC2

En tenant compte de l'Accord de Paris et des priorités retenues dans les CDN de l'Afrique, le PACC2 repose sur quatre piliers, à savoir l'adaptation, l'atténuation, les financements climatiques et l'instauration d'un environnement propice (voir graphique 1). Au titre de chacun des domaines prioritaires du Top 5, des opportunités seront explorées pour promouvoir l'adaptation au risque lié aux changements climatiques ; atténuer les émissions de GES ; et fournir des financements climatiques innovants. Au titre de la promotion d'environnements favorables, des opportunités seront également explorées pour renforcer les capacités à faire face aux menaces et à saisir les opportunités ; mettre au point et transférer des technologies et innovations tenant compte du climat ; et couvrir des questions transversales telles que le genre. ■

# 02



# CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL ET LE TOP 5

À ce jour, 30 pays africains ont ratifié l'Accord de Paris qui a été signé par 127 parties au total. En ratifiant ledit Accord, les parties convertissent leurs contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) en contributions déterminées au niveau national (CDN), et ces contributions deviennent juridiquement contraignantes. Les parties œuvrent actuellement à la conversion de leurs CDN en plans d'action, avec plus de détails sur les voies et moyens de convertir exactement leurs engagements non conditionnels et ceux conditionnels. La Banque fait preuve d'engagement dans ses efforts pour aider les pays africains dans ce processus et entend ainsi aligner ses activités opérationnelles sur les objectifs des CDN.

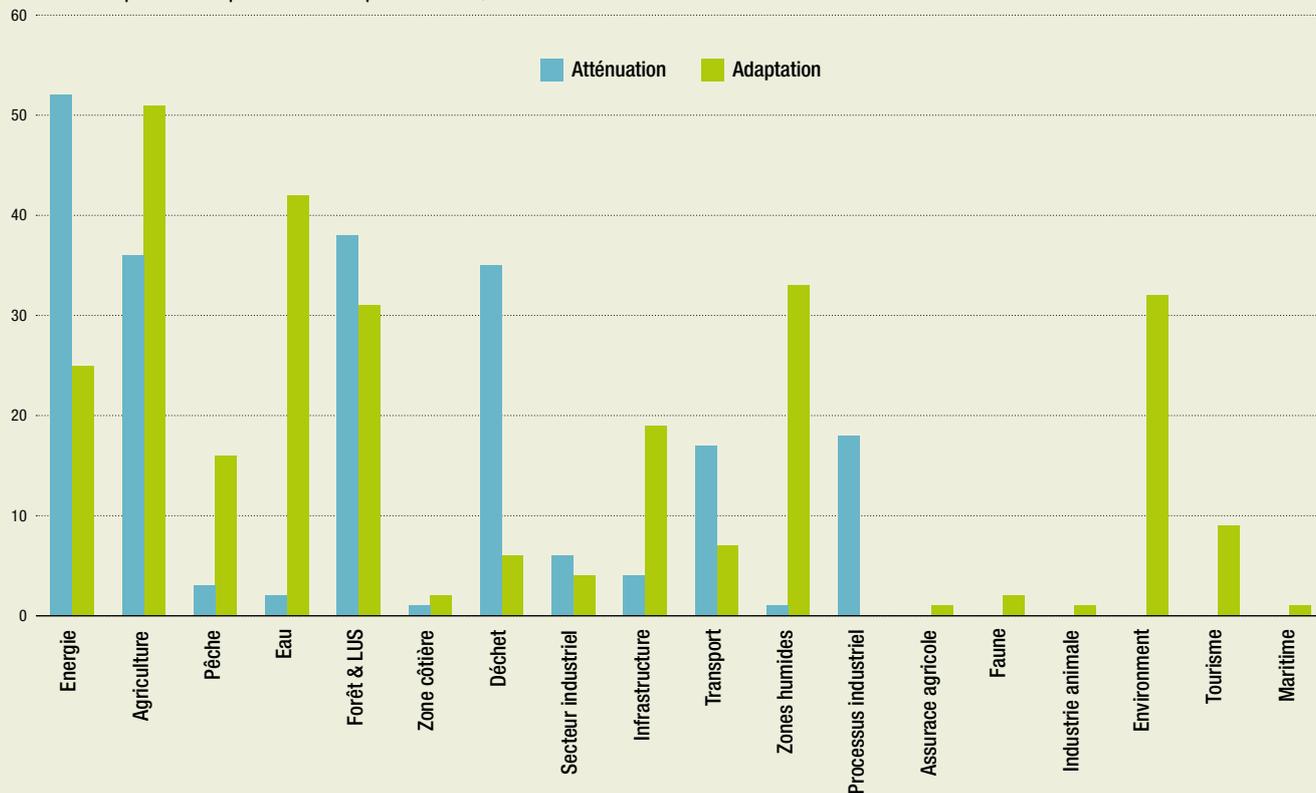
Les activités opérationnelles de la Banque sont désormais organisées au titre du nouvel agenda de

développement de la Banque connu sous l'appellation Top 5, étant entendu que ces grandes priorités ont été conçues pour répondre aux besoins en matière de développement et de réduction de la pauvreté à l'échelle régionale. Le PACC2 montre comment la Banque réalisera le Top 5 dans le contexte de l'Accord de Paris, ainsi que des CDN et des stratégies de développement, en tirant parti des opportunités offertes pour appuyer les mesures d'adaptation et d'atténuation (voir graphique 2) ; les flux financiers ; et l'instauration d'environnements propices, y compris à travers la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités et les thèmes transversaux. Les objectifs du Top 5 et leurs convergences avec les opportunités à saisir pour les CDN des pays sont présentés ci-dessous<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une description complète du contexte et du champ d'activités de chacune des cinq grandes priorités est disponible dans les stratégies suivantes: Le Nouveau Pacte pour l'énergie – la Stratégie de la Banque pour l'énergie, la Stratégie Nourrir l'Afrique, la Stratégie Industrialiser l'Afrique et la Stratégie Intégrer l'Afrique.

Graphique 2. Domaines prioritaires pour l'adaptation et l'atténuation dans les CPDN des secteurs<sup>2</sup>

Nombre d'opérations par domaine prioritaires, BAD 2016



## Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie

L'objectif de la stratégie de la Banque en matière d'énergie est d'aider le continent à parvenir à l'accès universel à l'énergie moderne à l'horizon 2025, y compris à travers l'exploitation des abondantes ressources d'énergie renouvelable de l'Afrique<sup>2</sup>. Cela requiert une nouvelle capacité de 160 GW, ainsi que 130 millions de nouveaux raccordements au réseau, 75 millions de nouveaux raccordements hors réseau et la garantie à 150 millions de ménages de l'accès à des solutions de cuisson propre. Cette stratégie contribuera d'une manière significative aux efforts

visant à appuyer la transition de l'Afrique vers le développement à faible teneur en carbone. L'accès à une énergie propre, aussi bien en réseau que hors réseau, peut offrir des opportunités pour passer des sources d'émissions élevées classiques à des sources d'émissions en baisse progressive, dans le cadre du développement économique de l'Afrique. Toutefois, le défi à relever concernant le recours plus généralisé aux sources d'énergie renouvelable en Afrique est celui de leur localisation et de leur intermittence.

### Encadré 2. CDN ambitieuses de l'Éthiopie

Les CDN de l'Éthiopie fixent une cible conditionnelle ambitieuse pour réduire de 64 % les émissions à l'horizon 2030, par rapport à leur niveau estimatif de trois tonnes de CO<sub>2</sub> par personne par an. Les CDN s'appuient sur la Stratégie pour une économie verte résiliente au climat (CRGE) et le deuxième Plan pour la croissance et la transformation, ainsi que sur le Plan de développement quinquennal national phare de l'Éthiopie. La CRGE est le fondement des CPDN de l'Éthiopie. Le secteur de l'énergie, qu'appuie le Groupe de la Banque, constitue l'un des sept secteurs prioritaires de la CRGE. Les CDN proposent des mesures d'adaptation qui sont basées sur le Programme d'action national pour l'adaptation et le Programme d'adaptation aux changements climatiques de l'Éthiopie. Les projets d'énergie que la Banque est susceptible d'appuyer portent sur des systèmes hydroélectriques, géothermiques, éoliens et solaires de grande envergure, ainsi que sur l'interconnexion des réseaux, les raccordements au réseau et l'efficacité énergétique.

## Nourrir l'Afrique

La fréquence croissante des sécheresses et des inondations, ajoutée aux changements climatiques, ne manquera pas d'avoir une incidence sur la sécurité alimentaire et l'augmentation des cas de malnutrition. La Banque saisit donc les opportunités offertes pour promouvoir la transformation du secteur de l'agriculture, à travers une agriculture intelligente face au climat, ce qui est indispensable pour renforcer la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques et réduire la contribution du secteur de l'agriculture aux émissions de GES. Grâce à une agriculture intelligente et soucieuse du climat, le rendement agricole annuel de l'Afrique pourrait passer d'une valeur de 280 milliards d'USD à l'heure actuelle à un niveau record de 880 milliards d'USD à l'horizon 2030, soit une importante opportunité à saisir pour nourrir la population croissante du continent.

Le plan d'action de la Banque pour la nutrition guidera la promotion d'une agriculture tenant compte du

climat aux fins de nutrition. Avec cette approche, non seulement la disponibilité globale des denrées alimentaires augmentera, mais aussi la diversité diététique et la qualité des menus pourraient également augmenter, à la faveur de la diversification des cultures et de l'élevage, parallèlement aux activités de sensibilisation à la nutrition. Pour s'attaquer aux risques climatiques pour les cultures et aux problèmes connexes de sécurité alimentaire, la Banque entreprend déjà des interventions visant à réduire les déperditions après récolte.

La Banque entend par ailleurs promouvoir un éventail de mécanismes pour aider à réaliser la priorité Nourrir l'Afrique, y compris des mécanismes tels que l'assurance agricole, les données hydrométéorologiques et les systèmes d'alerte, en plus d'œuvrer à l'amélioration des réseaux d'approvisionnement et des chaînes de valeur en vue de réduire les déperditions des denrées agricoles et les pertes financières.

<sup>2</sup> Le potentiel du continent en énergie renouvelable couvre une capacité de production d'énergie solaire de plus de 10 000 GW, une capacité de production d'énergie éolienne de 109 GW, une capacité d'énergie géothermique de 15 GW et une capacité de production d'énergie hydroélectrique d'environ 350 GW.

### Encadré 3. Points saillants de la sécurité alimentaire en Gambie

Soumises en septembre 2016, les CPDN de la Gambie ciblent une baisse de 45,4 % des émissions à l'horizon 2030 dans sept secteurs, y compris celui de l'agriculture. Les cibles sont fixées sous réserve de l'appui financier, mais les besoins spécifiques en financements ne sont pas indiqués à ce stade, en attendant une évaluation ultérieure. Au regard de l'importance significative de la sécurité alimentaire en Gambie, la priorité Nourrir l'Afrique de la Banque devrait être d'une importance cruciale dans les efforts visant à atteindre ces objectifs.

## Industrialiser l'Afrique

Une transition vers des voies de développement à faible teneur en carbone, efficaces sur le plan des ressources et résilientes au climat, en recourant à cet effet à la science, aux technologies et à l'innovation, est indispensable pour tirer la croissance vers le développement inclusif et durable pour tous sur le continent. Un tel changement de paradigme est basé sur la transformation structurelle, en recourant à une industrialisation peu polluante mais efficace sur le plan des ressources, c'est-à-dire une industrialisation verte qui ajoute de la valeur aux matières premières de l'Afrique, en plus d'accroître leur compétitivité sur le plan mondial, à la faveur d'une économie fondée sur le savoir et l'inclusion. À travers le PACC2, la Banque appuiera l'industrialisation verte en Afrique, à travers des pôles industriels efficaces et une

production propre. À titre d'exemple, l'intensité énergétique de l'Afrique demeure la plus élevée au monde, se situant à un niveau de 2,6 fois la moyenne mondiale en 1990, avant de passer à un niveau de 2,7 fois la moyenne mondiale en 2013, donnant ainsi à penser que l'Afrique peut économiser d'immenses montants d'énergie en introduisant des technologies énergétiques plus efficaces. La base industrielle du développement de l'Afrique soutiendra la concurrence dans un monde où les émissions de GES font l'objet d'une régulation et sont potentiellement commercialisées. Grâce à des industries efficaces utilisant les rares ressources disponibles de manière appropriée, l'Afrique peut se doter d'une base industrielle à même de soutenir la concurrence dans le monde à l'horizon 2050.

### Encadré 4. Liens entre l'industrialisation et l'utilisation de l'énergie

Plusieurs CDN africaines couvrent l'industrialisation, à travers la diversification des sources d'énergie et l'efficacité énergétique. À titre d'exemple, les objectifs du Maroc en matière d'atténuation des émissions de GES s'appuient dans une large mesure sur une importante transformation du secteur de l'énergie dans ce pays. Les objectifs fondamentaux sous-tendant cette transition énergétique sont notamment les suivants : parvenir à un niveau de plus de 52 % de la capacité de production de la puissance installée à partir de sources renouvelables à l'horizon 2030 ; réduire la consommation d'énergie de 15 % à l'horizon 2030 ; réduire substantiellement les subventions publiques pour les combustibles fossiles, en s'appuyant sur les réformes entreprises ces dernières années ; et augmenter substantiellement le recours au gaz naturel, y compris la fourniture par gazoducs du gaz naturel importé et transformé aux grandes industries.

## Intégrer l'Afrique

La stratégie Intégrer l'Afrique vise à faciliter la circulation des personnes, de l'énergie, des biens et des services au sein des pays africains et entre ces pays en vue de promouvoir les investissements transfrontaliers et le développement économique. La Banque continuera à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques pour l'intégration régionale, en tant que moyens pour identifier les opportunités à saisir dans les efforts pour renforcer les liens et améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Les coûts du transport au titre du commerce intra-africain sont estimés à un niveau de plus de deux fois ceux de l'Asie du Sud et de l'Asie de

l'Est, et constituent une des principales contraintes limitant l'intégration régionale sur le continent. La stratégie offre une opportunité à saisir pour investir dans l'établissement de réseaux de transport plus verts concourant à la réduction des émissions. Les pools énergétiques régionaux et l'interconnexion des réseaux pour faciliter l'acheminement transfrontalier des énergies renouvelables et tirer parti aussi bien des périodes de forte demande que des périodes de faible demande seront également d'une grande importance pour les activités de la Banque. Cette approche couvre également des programmes de gestion des ressources

transfrontalières en eau et des programmes régionaux de résilience à la sécheresse dans des zones telles que la Corne de l'Afrique et le Sahel. La Banque continuera à élaborer et à mettre en œuvre des plans stratégiques pour l'intégration

régionale, en tant que moyens pour identifier les opportunités à saisir en vue de renforcer les liens et d'accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources, en synergie avec les CDN et les stratégies de développement.

#### Encadré 5. Intégrer l'Afrique offre des opportunités à l'échelle régionale

Les CDN sont certes à caractère national, de par leur nature, mais la priorité Intégrer l'Afrique privilégie une approche régionale pour le développement. Toutefois, les infrastructures nationales et régionales de transport, l'environnement bâti et l'interconnexion des réseaux d'énergie doivent tous se faire en ayant à l'esprit l'environnement des politiques climatiques à l'horizon 2050. C'est la raison pour laquelle la Banque entend examiner de plus en plus les projets en veillant à leur compatibilité avec les CDN ainsi qu'à leur viabilité économique au titre d'une série de régimes de tarification du carbone. À titre d'exemple, l'interconnexion des réseaux électriques, le réseau électrique international et les systèmes de transport public rapide dans les zones urbaines joueront un précieux rôle dans la promotion d'une économie à faible teneur en carbone à l'avenir. Toutes les infrastructures financées par la Banque doivent être aménagées de manière à faire face aux changements climatiques attendus et, ce faisant, la Banque s'assurera que les infrastructures soutenues par elle réussissent effectivement à rendre les économies plus résilientes aux changements climatiques.



### Améliorer la qualité de vie des populations africaines

Toutes les politiques de la Banque visent essentiellement à aider les populations d'Afrique à lutter contre la pauvreté et à tirer parti d'un développement durable, y compris à travers l'élargissement de l'accès aux installations d'assainissement, à l'eau potable et aux services de santé et d'éducation. Cette stratégie offre des opportunités à saisir pour prendre en compte les changements climatiques dans la planification urbaine ; promouvoir la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en eau ; appuyer la gestion des ressources en eau transfrontalières ; renforcer la santé publique et la gestion des risques liés aux catastrophes ; améliorer la nutrition ; renforcer la résilience des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier dans les centres urbains ; et créer des emplois verts.

pour s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale qui sont exacerbées par les changements climatiques. Dans le secteur de la santé, les capacités sont en cours de renforcement pour ce qui est des évaluations des risques sanitaires liés aux changements climatiques. La Banque établit des partenariats avec l'Union africaine et le Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies en vue de renforcer la surveillance des maladies et la préparation aux urgences. Elle établit également des partenariats avec l'OMS et le PNUE, au titre de l'Alliance stratégique entre la santé et l'environnement (HESA), en vue de catalyser les initiatives et de stimuler les politiques et les investissements ciblant les contributions conjointes des secteurs de la santé et de l'environnement. À travers

#### Encadré 6. L'Ouganda privilégie l'adaptation et la qualité de vie

Les moyens d'existence des populations de l'Ouganda dépendent, dans une large mesure, de l'exploitation de ses ressources naturelles, ainsi que de son climat. Les CDN de ce pays accordent donc la priorité à l'adaptation. L'Ouganda continuera à œuvrer à la réduction de la vulnérabilité et à s'attaquer aux problèmes d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de la forêt, des infrastructures (avec un accent particulier sur les établissements humains, les infrastructures sociales et le transport), de l'eau, de l'énergie, de la santé et de la gestion des risques de catastrophes. La gestion durable des terres et l'agriculture climato-intelligente feront l'objet d'une mise à l'échelle en vue d'accroître la résilience au niveau de base. Ces initiatives couvrent bon nombre des hautes priorités de la Banque et justifient l'accent mis par la Banque sur l'adaptation et l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Le PACC2 reconnaît que les investissements dans le capital humain et dans la santé constituent une importante approche dans les efforts de la Banque

son programme des emplois pour les jeunes, la Banque cible déjà la création de 25 millions d'emplois pour les jeunes Africains. ■

# 03



Photo: © BAD

# LES QUATRE PILIERS DU PACC2

Le PACC2 repose sur quatre piliers tirés de l'Accord de Paris. Le tableau 1 ci-dessous montre comment chacune des cinq grandes priorités interagit avec les piliers.

Tableau 1. **Alignement des cinq grandes priorités sur le cadre conceptuel du PACC2**

Les cinq grandes priorités	Piliers			
	Adaptation	Atténuation	Financement climatique	Environnements propices
 <p><b>Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation durable en énergie pour appuyer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que les services de santé et d'éducation.</li> <li>Infrastructures énergétiques à l'épreuve du climat.</li> <li>Promotion d'une cuisson propre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de l'énorme potentiel de l'Afrique en matière d'énergies renouvelables, y compris pour la cuisson propre.</li> <li>Mise à l'échelle des investissements dans les énergies propres.</li> <li>Appui aux initiatives ciblant l'efficacité énergétique.</li> <li>Appui aux PMR dans leurs efforts pour réaffecter les subventions accordées aux combustibles fossiles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement des ressources concessionnelles.</li> <li>Renforcement des partenariats avec l'Initiative (SEforALL), etc..</li> <li>Appui à la mobilisation des ressources intérieures.</li> <li>Effet de levier des financements extérieurs provenant de sources aussi bien publiques que privées.</li> <li>Déploiement des ressources concessionnelles.</li> <li>Établissement et maximisation de mécanismes du marché et hors-marché.</li> <li>Expansion des opportunités de cofinancement.</li> <li>Facilitation de l'accès aux financements climatiques et effet catalyseur des capitaux privés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des politiques, de la gouvernance et des capacités.</li> <li>Appui à la mise en œuvre des CDN.</li> <li>Création d'emplois verts.</li> <li>Programmes de renforcement des capacités et de production de savoir dans les domaines des changements climatiques et du développement durable.</li> <li>Promotion de la recherche scientifique dans l'atténuation des changements climatiques et dans l'adaptation à ces changements.</li> </ul>
 <p><b>Nourrir l'Afrique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réduction de la malnutrition.</li> <li>Promotion d'une agriculture intelligente face au climat en vue de renforcer la résilience et d'accroître les investissements dans l'adaptation.</li> <li>Renforcement de la résilience des communautés aux effets négatifs des changements climatiques, à travers l'élargissement de l'accès et l'amélioration de la connectivité, ainsi qu'à travers le stockage des produits alimentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion d'une agriculture soucieuse de la nutrition et du climat, ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles.</li> <li>Gestion de l'utilisation des terres et des forêts aux fins de séquestration du carbone.</li> <li>Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (y compris la mise en œuvre du système REDD+).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement et maximisation de mécanismes du marché et hors-marché.</li> <li>Expansion des opportunités de cofinancement.</li> <li>Facilitation de l'accès aux financements climatiques et effet catalyseur des capitaux privés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la recherche scientifique dans l'atténuation des changements climatiques et dans l'adaptation à ces changements.</li> </ul>
 <p><b>Industrialiser l'Afrique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la chaîne de valeur du continent, en particulier dans le secteur de l'agriculture.</li> <li>Création d'emplois et d'opportunités d'emploi.</li> <li>Développement d'industries efficaces (en termes de GES) pour les ressources, qui supportent la concurrence sur les marchés internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des investissements dans les infrastructures vertes.</li> <li>Élargissement de l'accès aux technologies vertes.</li> <li>Introduction de nouvelles technologies et de nouveaux concepts dans les infrastructures de transport liées aux industries.</li> <li>Accroissement de l'efficacité énergétique des processus industriels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation de l'accès aux financements climatiques et effet catalyseur des capitaux privés.</li> </ul>	
 <p><b>Intégrer l'Afrique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux infrastructures régionales et promotion du commerce.</li> <li>Renforcement de la résilience des corridors régionaux de transport.</li> <li>Renforcement des infrastructures, y compris les systèmes ferroviaires, les aéroports et les ports, qui soient à l'épreuve du climat, à travers l'intégration des mesures d'adaptation et de résilience, en vue de promouvoir la durabilité.</li> <li>Renforcement de la gestion intégrée des risques de catastrophes.</li> <li>Mise en place de systèmes d'énergie transfrontaliers à l'épreuve du climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de moyens de transport durables et du développement urbain.</li> <li>Promotion du transport à faibles émissions de carbone.</li> <li>Promotion de l'interconnexion des réseaux d'électricité régionaux.</li> </ul>		

Les cinq grandes priorités	Piliers			
	Adaptation	Atténuation	Financement climatique	Environnements propices
 <p><b>Améliorer la qualité de vie des populations africaines</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Résilience des réseaux et systèmes connexes de transport dans les zones urbaines et rurales, y compris la gestion des déchets.</li> <li>■ Mise en place de systèmes d'alerte précoce et renforcement des systèmes d'intervention pour les catastrophes liées au climat.</li> <li>■ Renforcement des capacités et amélioration de la prise de décisions pour la gestion des risques sanitaires liés au climat.</li> <li>■ Amélioration de la qualité de l'air aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promotion de l'utilisation efficace des ressources et de la gestion efficace des déchets.</li> <li>■ Gestion des déchets solides et liquides en vue de minimiser les émissions de GES et de recouvrer l'énergie.</li> <li>■ Promouvoir la sensibilisation à l'énergie verte auprès des jeunes dans le cadre de leur éducation et à travers les médias.</li> </ul>		

## Pilier 1 : Stimuler l'adaptation et le développement résilient au climat en Afrique

La Banque tirera parti de ses ressources pour renforcer les capacités d'adaptation des pays, en appuyant la diversification de leurs économies pour ne plus dépendre dans une très large mesure des secteurs sensibles au climat, ainsi que la promotion d'autres moyens de subsistance au sein des communautés de base. Elle contribuera également à la planification sectorielle et à la prise en compte de l'adaptation et de la résilience dans les principaux secteurs retenus dans les CDN africaines tels que les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de la santé, des infrastructures et de l'énergie, en plus d'établir des liens avec le Cadre d'action mondial de Sendai en vue de renforcer la réduction des risques liés aux désastres. La Banque reconnaît les mesures d'adaptation matérielles concourant au renforcement des infrastructures pour les rendre plus résilientes aux changements climatiques, ainsi que les mesures immatérielles concourant au renforcement économique des ménages, des communautés et des économies plus solides, en plus de leur permettre de mieux faire face aux chocs climatiques.

Les domaines prioritaires pour booster l'adaptation et la résilience au climat sont notamment les suivants :

### 1. Promotion d'une agriculture résiliente au climat

La Banque soutiendra les investissements dans l'agriculture intelligente face au climat, les pratiques forestières viables et les efforts visant à renforcer la résilience des agriculteurs aux changements climatiques, à travers la promotion de l'adoption de pratiques agricoles résilientes au climat par les agriculteurs et les entrepreneurs, en fournissant des financements et en administrant la preuve de la valeur des approches pour une agriculture résiliente au climat ; en investissant

dans les infrastructures et dans le renforcement des capacités au niveau des pays en vue d'atteindre les objectifs de l'agriculture résiliente au climat, en plus de mettre à l'échelle et de répliquer les programmes ; en renforçant les capacités à s'adapter aux risques liés au climat, à travers la facilitation de l'accès aux technologies appropriées, le renforcement des infrastructures agricoles, la promotion de la réforme des politiques publiques et l'élargissement de l'accès des petits exploitants agricoles aux financements ; et en œuvrant à la promotion de la diversification de l'économie et d'autres moyens de subsistance des ménages au sein des communautés.

Ces activités appuieront la mise en œuvre du programme pour une agriculture intelligente face au climat au titre de la priorité Nourrir l'Afrique (voir encadré 7), qui vise à transformer les chaînes de valeur agricoles et les zones agro-écologiques pour les rendre résilientes au climat.

### 2. Intensification des investissements dans la gestion durable des ressources en eau

L'Afrique est exceptionnellement bien dotée en ressources transfrontalières en eau, y compris des bassins fluviaux et des grands lacs et cours d'eau. Pour tirer parti de ce potentiel, la Banque entend accroître son appui au secteur de l'eau, à travers la prise en compte des changements climatiques dans tous les investissements ciblant le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ; l'investissement dans la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources en eau ; l'appui à la gestion des ressources transfrontalières en eau dans divers bassins fluviaux ; et l'élargissement de l'accès aux installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales (voir encadré 8).

### 3. Infrastructures durables

L'Afrique est confrontée à plusieurs problèmes, en raison du mauvais état des infrastructures physiques,

## Encadré 7. Nourrir l'Afrique - Programme pour une agriculture intelligente face au climat

Le principal objectif du programme phare pour une agriculture intelligente face au climat de la priorité Nourrir l'Afrique pour la période 2017-2020 est de promouvoir une agriculture viable, à travers l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ; l'adaptation et le renforcement de la résilience aux changements climatiques ; et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme d'une valeur d'environ 2,7 milliards d'USD (qui attirera environ 1,36 milliard d'USD auprès des fonds climatiques) vise à renforcer les capacités d'adaptation de cinq millions d'agriculteurs vulnérables, à travers l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et d'irrigation, la promotion des pratiques agricoles tenant compte du climat tant pour les agriculteurs que pour les entreprises, ainsi que la facilitation de l'accès aux meilleures pratiques et aux nouvelles technologies, y compris l'utilisation de celles-ci, à travers des initiatives ciblant la transformation de l'agriculture en Afrique, l'autonomisation des jeunes, les agropoles et les facilités pour les risques. A l'horizon 2020, au moins dix projets et/ou programmes d'adaptation auront été préparés et exécutés.

## Encadré 8. Exemples d'investissements en cours ciblant la gestion durable des ressources en eau

En Côte d'Ivoire, la Banque travaille sur un projet d'environ 54,3 millions d'USD qui devrait concourir à l'amélioration des conditions de vie dans la ville d'Abidjan, à la faveur du renforcement du réseau d'assainissement de cette ville en vue de réduire les impacts des inondations. Par ailleurs, en Somalie, un projet d'une valeur de 6,7 millions d'USD contribue au renforcement de la résilience et de la viabilité du secteur de l'eau et de l'assainissement, à travers l'adoption d'une approche intégrée combinant les installations de forage de petite à moyenne envergure et le recours aux eaux souterraines en vue d'accroître le volume et la disponibilité de l'eau. Au Kenya, la Banque contribue au renforcement de la résilience à l'échelle régionale, à travers un programme d'une valeur d'environ 54,3 millions d'USD, programme couvrant la construction d'un barrage à des fins multiples et d'une capacité de production d'hydroélectricité de 20 MW ; un système d'irrigation qui couvrira 3 275 hectares dans le voisinage, principalement au bénéfice des petits exploitants agricoles, et un autre système d'irrigation couvrant 36 900 hectares sur environ 60 km en aval du barrage.

exacerbé par les impacts d'événements climatiques extrêmes. Des infrastructures viables, en particulier dans le secteur des transports, sont donc d'une importance cruciale pour garantir la fourniture durable de biens et services sur le continent. Par ailleurs, les environnements urbains sont particulièrement exposés aux inondations et aux flambées de maladies telles que le paludisme et le choléra. Il est nécessaire de procéder à une planification urbaine appropriée en vue de renforcer la résilience des infrastructures et services urbains tels que les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, la gestion des déchets et la promotion de la santé.

Pour garantir la viabilité des infrastructures, la Banque entend procéder au filtrage des projets en vue d'en déterminer les risques sur le plan climatique et prévoir des mesures d'adaptation pour renforcer la résilience des infrastructures, y compris les infrastructures régionales ; appuyer le filtrage climatique des infrastructures urbaines, y compris les mesures de protection contre les inondations ; promouvoir l'alerte précoce en vue de la gestion et de la prévention des catastrophes ; renforcer les capacités des services météorologiques à mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes climatiques et la surveillance des maladies ; et renforcer les capacités des municipalités à maîtriser la gestion foncière et la planification de l'utilisation des terres à des fins de transport, de santé, d'énergie, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, entre autres.

Les zones côtières africaines sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques tels que les inondations, la montée du niveau des eaux de la mer et l'érosion côtière. En Afrique de l'Ouest, par exemple, les zones côtières abritent une proportion de 31 % de la population et fournissent 56 % du produit intérieur brut. La Banque investira dans les projets de protection des zones côtières en Afrique, y compris la conception et la mise en œuvre de programmes régionaux pour renforcer la résilience des zones côtières africaines (voir encadré 9).

### 4. Systèmes énergétiques résilients au climat

Dans le secteur de l'énergie, l'adaptation constitue une composante clé de bon nombre de CDN africaines. Il est nécessaire de s'assurer à la fois que les infrastructures aussi bien existantes que nouvelles tiennent compte des impacts climatiques. L'accès à l'énergie tire la croissance économique, autonomise les hôpitaux et les établissements scolaires et renforce généralement la résilience de la société aux catastrophes et aux événements climatiques extrêmes. Plusieurs systèmes énergétiques africains sont déjà vulnérables aux impacts négatifs des changements climatiques, comme en témoigne le cas de la centrale hydroélectrique de Batoka Gorge à la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe. Tous ces deux pays ont été sérieusement touchés par l'Oscillation australe du phénomène El Nino et devraient subir sérieusement les impacts négatifs des graves sécheresses et inondations. Pour garantir une alimentation durable en énergie sur le

## Encadré 9. Réhabilitation de la route Lomé-Cotonou et protection de la zone côtière, phase 2

Ce projet vise à contribuer au renforcement de l'intégration régionale, à la promotion du commerce intra-régional et à la protection des zones côtières du Togo et du Bénin. En particulier, ce projet vise à améliorer le niveau de prestation de services le long de la chaîne logistique du transport, ainsi que les flux du trafic le long du corridor Abidjan-Lagos, tout en améliorant les conditions de vie des populations de la zone d'influence du projet et en renforçant la résilience climatique des infrastructures des zones côtières, aussi bien au Togo qu'au Bénin. Le projet bénéficiera directement aux usagers des systèmes de transport ainsi qu'à 1,7 million de personnes se trouvant dans la zone du projet. Le coût total du projet est estimé à environ 182 millions d'USD. Le projet sera financé conjointement par le FAD, la Banque islamique de développement, l'Union européenne, la Banque de développement de l'Afrique de l'Ouest, la Fonds pour l'environnement mondial, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Gouvernement du Togo.

continent, la Banque appuiera les pays africains dans leurs efforts pour diversifier leur mix énergétique en vue de réduire leur dépendance à l'égard d'une seule source d'énergie telle que l'hydroélectricité en Afrique australe; d'élargir l'accès à des sources d'énergie propre pour des groupes vulnérables tels que les femmes; et d'aider les pays à renforcer la résilience des systèmes et réseaux d'énergie.

L'Annexe 1.1 présente le modèle logique pour l'adaptation.

### 5. Intensification des financements pour l'adaptation

A la suite du précédent établi par le Fonds vert pour le climat (FVC), la Banque entend augmenter les financements ciblant l'adaptation en vue de parvenir à la parité dans l'allocation des fonds à l'adaptation et à l'atténuation. Cet engagement figure également dans l'Accord de Paris et fait l'objet d'un plaidoyer de la part des dirigeants africains, des négociateurs africains et des membres africains du Conseil d'administration du FVC.

Alors que le principal problème climatique de l'Afrique est celui de l'adaptation, le PACC1 a montré que les investissements climatiques de la Banque ciblent plutôt l'atténuation. En 2015, une proportion de 29 % seulement des financements climatiques de la Banque ont été investis dans les activités d'adaptation. Cette situation s'explique en partie par la nature complexe de la comptabilité des financements ciblant l'adaptation, le chevauchement entre l'adaptation et le développement et la facilité relative de mesure de l'atténuation. Une meilleure prise en compte des avantages plus immatériels de l'adaptation tels que l'impact de la pratique d'une agriculture adaptée au climat ou le raccordement d'une maison au réseau électrique contribuera à identifier d'autres avantages de l'adaptation ayant des co-avantages sur le plan de l'atténuation.

Sur les investissements prévus de la Banque au cours de la période de 2016 à 2020 au titre des financements climatiques d'un montant d'environ 17 milliards d'USD, une proportion d'environ 7,3 milliards d'USD sera investie dans l'agriculture, la foresterie et la gestion des ressources en eau tenant compte du climat, ainsi que dans les secteurs sociaux ayant des avantages clairs pour les populations africaines sur le plan de l'adaptation.

Des fonds additionnels seront investis dans des projets ciblant l'énergie et ayant des avantages sur le plan de l'adaptation, ainsi que dans des projets d'infrastructure «à l'épreuve du climat».

L'administration de la preuve des avantages des projets sur le plan de l'adaptation aidera à attirer des financements additionnels pour l'adaptation ainsi que des cofinancements et des financements climatiques venant des bailleurs de fonds bilatéraux et des fonds fiduciaires tels que le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat. Par le biais du Fonds pour les changements climatiques en Afrique, la Banque continuera d'œuvrer au renforcement de l'état de préparation des PMR pour l'accès aux financements climatiques, tout comme elle continuera d'apporter son concours à la préparation d'une réserve de projets d'adaptation pour l'accès aux financements du Fonds vert pour le climat destinés à l'adaptation.

### 6. Initiatives spéciales en faveur de l'adaptation et de la résilience au climat

L'encadré 10 présente succinctement des exemples d'initiatives devant concourir à la réalisation de l'objectif de la Banque pour ce qui est de l'adaptation et de la résilience au climat.

## Pilier 2: Promouvoir l'atténuation des risques et le développement à faible teneur en carbone en Afrique

La plupart des pays africains affichent des niveaux relativement bas d'émissions de GES provenant des combustibles fossiles, tandis que les émissions provenant de l'exploitation des terres, des changements dans l'utilisation des terres et de l'exploitation des forêts dominent les inventaires des GES. Toutefois, l'Afrique doit encore réduire la croissance des émissions. La mise au point et le transfert de technologies appropriées joueront un rôle important dans les efforts pour tirer parti des opportunités offertes pour un développement à faible teneur en carbone. La Banque œuvrera de concert avec les PMR à l'investissement dans les énergies propres, la

gestion durable des ressources naturelles, la promotion des infrastructures vertes, ainsi que la mise au point et le déploiement de technologies appropriées. Les mesures à prendre au titre de ce pilier sont notamment les suivantes :

### 1. Intensification des investissements dans les énergies renouvelables

Le Plan d'action appuie la mise en œuvre du Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique de la Banque ainsi que l'initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER) qu'abrite la Banque en vue d'augmenter les investissements dans les énergies renouvelables. La Banque appuiera les initiatives ciblant les énergies

renouvelables, à travers l'expansion des investissements dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et l'énergie hydrologique, en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique sur le continent et de contribuer ainsi à l'atteinte de la cible de l'IAER d'une capacité de production d'au moins 10 GW à l'horizon 2020 ; l'investissement ciblant des interventions au-delà des réseaux, y compris les mini-réseaux et les solutions hors-réseau, en vue du raccordement d'au moins 30 millions de ménages ; l'appui aux PMR pour les aider à élaborer des politiques et des cadres réglementaires propices en vue d'attirer les investissements du secteur privé (voir

## Encadré 10. Initiatives spéciales appuyant l'adaptation et la résilience au climat

**Facilité pour des infrastructures résilientes en Afrique** — Créée par le Groupe de la Banque africaine de développement, en liaison avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions africaines, cette facilité mobilisera des ressources pour des infrastructures résilientes au climat en Afrique. La Banque jouera un important rôle dans l'opérationnalisation de cette initiative, en appuyant l'élaboration des lignes directrices techniques pour la prise en compte des changements climatiques dans la planification et la conception des infrastructures dans les secteurs sensibles au climat, ainsi qu'en créant une facilité de préparation des projets résilients au climat en Afrique en vue de répondre aux besoins du secteur des infrastructures du continent pour ce qui est des investissements à l'épreuve du climat.

**Mécanisme des avantages de l'adaptation (MAA)** — À ce jour, la participation du secteur privé au financement de l'adaptation en Afrique a été limitée. Au regard du rôle potentiel du secteur privé dans les efforts pour répondre aux besoins en matière d'adaptation, la Banque rendra opérationnel le MAA dont le principal objectif sera de mettre au point un modèle opérationnel encourageant les investissements du secteur privé dans l'adaptation en vue de mettre à l'échelle les financements climatiques, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs de l'Accord de Paris. Au titre du MAA, les préparateurs de projets seront encouragés à passer du statu quo pour plutôt investir dans des technologies et services ayant des avantages en matière d'adaptation pour les ménages, les communautés et les secteurs économiques dans les pays en développement, les rendant ainsi économiquement plus solides et mieux à même de faire face aux chocs climatiques.

**Mutuelle africaine de gestion des risques (ARC)** — La Banque travaille actuellement sur un programme visant à fournir aux pays africains des financements d'un montant d'environ 100 millions d'USD, avec des cofinancements d'autres partenaires au développement. La Banque appuie les principaux volets du programme des membres de l'ARC, y compris la fourniture de fonds à décaissement rapide après une catastrophe climatique, favorisant ainsi une réaction en temps plus opportun ; la réduction du coût de gestion des risques, à travers la mise en commun des risques pour les divers systèmes climatiques régionaux ; la baisse du coût des secours après les catastrophes pour les gouvernements et la baisse des impacts des intempéries ; et le recours aux systèmes d'alerte précoce en place. Cette approche permettra de transférer la responsabilité des efforts pour s'attaquer aux risques climatiques des populations vulnérables et des gouvernements africains à l'ARC qui sera du reste mieux équipée pour faire face à de tels risques.

**Initiative africaine pour l'adaptation (IAA)** — L'IAA est une initiative audacieuse et innovante lancée par les dirigeants du continent pour mettre à l'échelle de manière significative l'adaptation sur l'ensemble du continent. À titre d'exemple, cette initiative pourrait fournir une plateforme continentale pour établir des liens efficaces avec l'initiative mondiale pour la résilience récemment lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, à savoir l'A2R (anticiper, absorber, réformer). L'IAA le fera à travers le renforcement des infrastructures d'observation et des systèmes d'alerte précoce ; l'appui au lancement et au renforcement des institutions et politiques nationales ; la facilitation de l'exécution de projets précis et de la prise de mesures spécifiques ; et la mobilisation des financements et des investissements. En Afrique, les gouvernements et leurs entités désignées à cet effet assumeront en fin de compte la responsabilité du pilotage de la mise en œuvre, tandis qu'une cellule continentale d'appui à l'adaptation sera créée pour assurer la coordination des efforts et promouvoir les activités. Il faudra à cette cellule un montant estimatif de 20 millions d'USD d'ici 2020, ainsi qu'un montant estimatif de 200 millions d'USD au cours de la première période quinquennale allant de 2016 à 2020.

**Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA)** — Lancée lors de la COP22 et retenue en tant qu'une des priorités de la présidence marocaine, l'AAA vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture aux changements climatiques. Elle œuvre à la promotion de l'exécution de projets spécifiques ciblant l'amélioration de la gestion des terres, l'utilisation de l'eau à des fins agricoles, la gestion des risques climatiques et les solutions pour le renforcement des capacités et les financements. En tant qu'importante initiative ciblant non seulement les changements climatiques, mais aussi l'insécurité alimentaire, l'AAA devrait être au centre des débats et négociations sur les questions climatiques et visera à attirer un montant substantiel auprès des fonds climatiques. L'AAA entend par ailleurs contribuer au déploiement de projets agricoles spécifiques. À ce jour, cette initiative est activement appuyée par 25 pays africains, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Fonds pour l'alimentation et l'agriculture. L'AAA est enfin alignée sur les initiatives existantes.

## Encadré 10. Initiatives spéciales appuyant l'adaptation et la résilience au climat

**Programme Africa Hydromet** — Mis en place conjointement avec le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale, ce cadre régional vise à renforcer l'adaptation au climat et la résilience aux catastrophes en Afrique. La Banque appuiera la modernisation et le renforcement des services chargés du temps et du climat en Afrique, à travers le développement institutionnel, en vue d'améliorer les services hydrologiques et météorologiques ; l'amélioration des infrastructures d'observation, d'information et d'alerte précoce concernant le temps et le climat ; l'amélioration des infrastructures de suivi hydrologique et météorologique ainsi que des capacités en matière d'interprétation des données ; et la prestation de services de conseil pour l'élaboration de stratégies viables, la modernisation des infrastructures et la prestation de services, entre autres.

**Facilité africaine de l'eau (FAE)** — Abrisée et gérée par le Groupe de la Banque, la FAE vise à mobiliser et à utiliser les ressources financières et humaines pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau en Afrique, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles et objectifs fixés par la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025. Au cours de la dernière décennie et sous la conduite du Conseil des ministres africains pour l'eau, la FAE s'est dotée d'un portefeuille de dons couvrant 104 projets dans 52 pays du continent, y compris les pays les plus vulnérables d'Afrique. En moyenne, chaque 1 EUR fourni par la FAE a attiré 34 EUR au titre des investissements de suivi additionnels. Depuis 2006, la FAE a mobilisé 151,2 millions d'EUR auprès de 15 institutions financières bilatérales et multilatérales, ainsi qu'auprès des fondations et des gouvernements africains.

encadré 18) ; et la facilitation de la coordination et la promotion des synergies avec les initiatives mondiales et régionales pertinentes telles que la SEforALL, l'IAERI et Electrifier l'Afrique.

### 2. Promotion de l'efficacité énergétique

Si l'efficacité énergétique est souvent le moyen le moins coûteux pour accroître la fiabilité, le caractère abordable et la durabilité de l'approvisionnement en énergie, son potentiel reste cependant peu exploité. C'est la raison pour laquelle la Banque appuiera les initiatives concourant à la promotion des investissements dans des domaines tels que la réhabilitation des réseaux de distribution, ainsi que l'accroissement de l'efficacité de la consommation d'énergie au niveau des ménages, des édifices publics et des entreprises commerciales et industrielles. La Banque appuiera également les interventions ciblant les technologies et les processus dans des secteurs clés, y compris les secteurs du bâtiment et des appareils, de l'industrie et des mines, de l'agriculture, des infrastructures et/ou des réseaux d'alimentation en électricité, des réseaux intelligents et des transports ; le renforcement des capacités des sociétés d'eau et d'électricité ainsi que des industries à investir dans des solutions intelligentes ; et la promotion du déploiement de technologies appropriées concourant à l'efficacité énergétique, y compris les lampes compactes fluorescentes (LCF) et les diodes électroluminescentes (DEL) au niveau des petites entreprises et des ménages .

### 3. Appui à l'agriculture tenant compte du climat et à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

Les forêts fournissent des biens et services environnementaux cruciaux tels que la séquestration du carbone, la conservation de la diversité biologique, la conservation des sols et la protection des bassins d'eau. Toutefois, l'Afrique affiche le taux le plus élevé de déforestation et n'a pas suffisamment tiré parti de la réduction des émissions liées à la déforestation et

à la dégradation des terres (REDD+), en raison de multiples problèmes tels que le niveau limité de l'état de préparation et des capacités techniques des pays, ainsi que le niveau limité des flux financiers. C'est la raison pour laquelle la Banque appuiera les initiatives visant à promouvoir l'utilisation viable des terres, la gestion des forêts et les pratiques d'agroforesterie permettant de renforcer la séquestration du carbone, à travers la réduction de la déforestation et de la dégradation des terres et la restauration du couvert végétal dans les zones dégradées ; la mise en œuvre de la REDD+ et des activités de conservation et de gestion durable des forêts, en vue d'éviter environ 50 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> d'émissions équivalentes (voir encadré 11) ; et les interventions dans les secteurs de l'irrigation et de l'élevage en vue de réduire les émissions de méthane. Sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre du Fonds forestier du bassin du Congo (FFBC), la Banque accroîtra ses activités liées à la foresterie et au mécanisme REDD+, en préservant les forêts africaines, y compris la forêt du bassin du Congo - second poumon de la planète.

### 4. Développement d'infrastructures vertes

Pour garantir l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, l'Afrique doit investir davantage dans l'industrialisation verte et les infrastructures d'appui telles que les systèmes d'énergie et de transport (voir encadrés 12 et 13). Certains pays tels que l'Éthiopie, le Rwanda, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Ghana jouent déjà un rôle de chef de file à cet égard. À titre d'exemple, le Plan pour la croissance et la transformation de l'Éthiopie est soutenu par sa Stratégie pour une économie verte et résiliente au climat. De même, le Programme de notation environnementale et de diffusion de l'information à ce sujet d'AKOBEN, au Ghana, est utilisé pour évaluer la performance environnementale des opérations des secteurs des mines et de la fabrication. Enfin, au Rwanda, la Stratégie nationale pour les changements climatiques et le Programme de développement à faible teneur en carbone constituent quelques-unes des nombreuses

## Encadré 11. Partenariat public-privé pour la restauration de la réserve forestière dégradée au Ghana

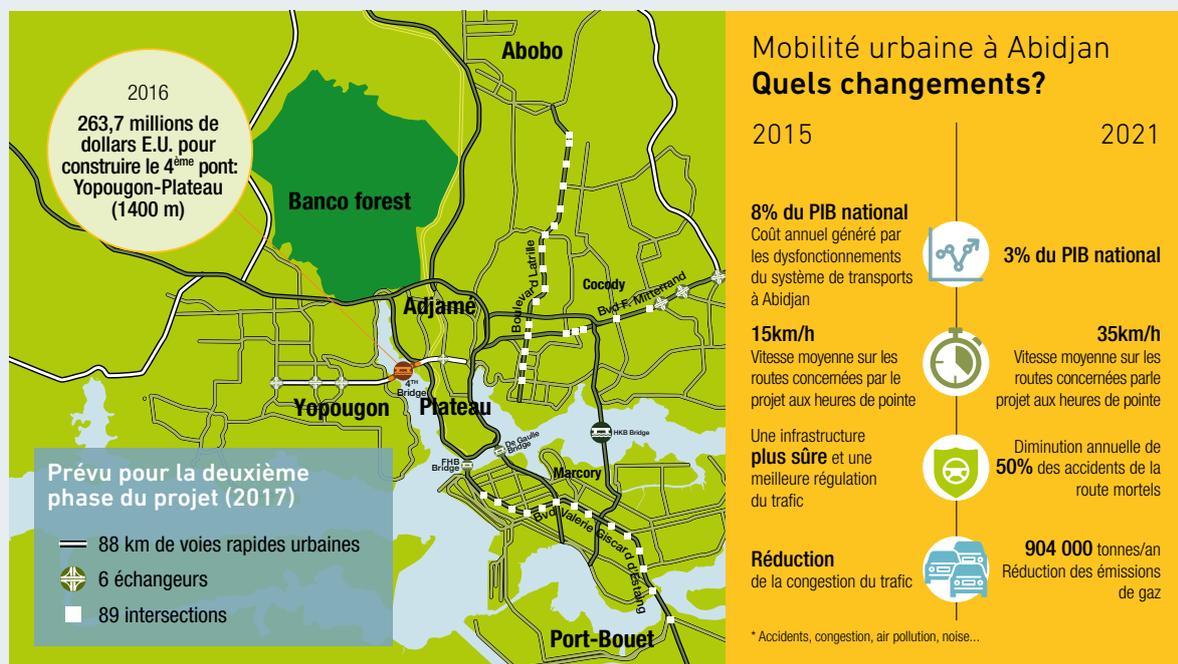
Ce projet nouvellement approuvé, qui couvre un partenariat public-privé qui soit le tout premier de cette nature dans le secteur forestier au Ghana, vise à restaurer et à étendre une forêt existante et certifiée par le Forest Stewardship Council (FSC) et d'une superficie de 5 000 hectares pour couvrir une zone forestière commerciale viable de 12 000 hectares. Le programme se conformera aussi bien aux normes de certification du FSC qu'à celles de la Verified Carbon Standard (VCS). En partenariat avec la Form Ghana, qui est une société privée ghanéenne œuvrant à la promotion de la gestion durable des plantations en vue d'attirer de nouveaux investisseurs dans le sous-secteur des champs forestiers, le projet devrait produire les co-avantages suivants : la séquestration de 1,8 million de tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030 ; un potentiel estimatif en matière d'atténuation des changements climatiques de l'ordre de 4,79 Mt d'équivalent de CO<sub>2</sub> sur une période de 25 ans ; et une augmentation de l'emploi ainsi qu'une meilleure conservation de la diversité biologique. Le projet est financé par des prêts FAD à hauteur de 14 millions d'USD et des prêts du Programme d'investissement dans les forêts (FIP) du Fonds pour les investissements climatiques (FIC), à hauteur de 10 millions d'USD.

initiatives gouvernementales lancées pour promouvoir une industrialisation verte.

En Afrique, les centres urbains constituent les pôles de l'activité économique, mais ils sont confrontés à de sérieux problèmes. Le mauvais état des infrastructures et les faiblesses dans la planification ont conduit à une prestation de services ne tenant pas compte du climat et d'un niveau sous-optimal. D'importantes

opportunités existent pour renforcer les gains de bien-être et d'efficacité à travers la fourniture des commodités améliorées d'habitat, les services d'énergie propre, les services de transport public, les services de gestion de déchets (y compris l'énergie provenant des déchets) et de réduire la congestion et la pollution de l'air dans les villes africaines. Il est donc indispensable d'appuyer le développement de villes viables.

## Encadré 12. Projet de transport urbain d'Abidjan, phase II



Ce projet, qui est d'un coût total de 482,4 millions d'EUR, y compris un financement du Groupe de la Banque de 29,5 millions d'EUR, vise à accroître la compétitivité de la ville d'Abidjan, à travers l'amélioration de la mobilité urbaine dans cette ville et la protection de son environnement, à la faveur de la réduction des émissions, de l'amélioration de la gestion des déchets et de la conservation de la diversité biologique. Ce projet permettra de réduire les émissions annuelles de gaz dans la ville, à hauteur de près de 904 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. En améliorant la mobilité et en réduisant les accidents de la circulation, le projet aura un impact sur la vie quotidienne de millions d'usagers de la route, tout en renforçant la compétitivité économique de la ville.

### Encadré 13. Projet de renforcement des infrastructures ferroviaires du Maroc

Approuvé en 2016, ce projet vise à accroître la compétitivité du chemin de fer Casablanca-Marrakech ainsi que les conditions de vie des communautés de la zone du projet. Les travaux à entreprendre au titre de ce projet couvrent les volets suivants : i) la ligne de Kenitra-Rabat-Casablanca, y compris le renforcement des infrastructures existantes et la construction d'une troisième voie ferrée de 148 km pour le transport du fret entre Zenata et Kenitra ; et ii) la ligne de Casablanca-Marrakech, y compris l'aménagement et le doublage partiel de 38 km de voie entre Settât et Marrakech. La phase ciblée par le projet porte sur les volets suivants : i) le doublage complet de la voie sur 141 km entre Settât et Marrakech ; et ii) la construction de cinq gares modernes entre Tanger et Casablanca. Le projet facilitera un revirement modal dans le transport, contribuant ainsi à l'atténuation des effets climatiques, à la faveur de la réduction du transport routier. Le projet a bénéficié d'un prêt BAD de 112,3 millions d'USD ainsi que d'un cofinancement de 290,8 millions d'USD du Gouvernement du Maroc, pour un coût total de 403,1 millions d'USD.

#### Solutions d'énergie viables pour les pauvres des zones urbaines

La Banque appuiera la mise en œuvre du Programme d'accès à des solutions de cuisson propres et efficaces, au titre de son Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique, à travers le développement d'industries modernes du carburant et l'investissement dans les infrastructures nécessaires, tout en accroissant l'efficacité de l'utilisation classique de la biomasse et du charbon et en minimisant les impacts sur l'environnement et la santé ; la collaboration avec les pays et les institutions régionales dans l'élaboration des politiques et des réformes réglementaires, y compris l'adoption des normes internationales et l'introduction d'incitations économiques appropriées ; l'appui aux industries et aux entreprises dans les efforts pour mettre à l'échelle les solutions de cuisson et les chaînes de valeur propres, à travers l'assistance technique, la mise au point de produits financiers innovants et le financement des infrastructures ; et l'augmentation significative du niveau de la demande des consommateurs pour des solutions de cuisson propres, à travers les campagnes de sensibilisation, les programmes de commercialisation et les systèmes de distribution innovants.

La Banque explore actuellement des mécanismes de financement en cours de mise au point par les partenaires pour appuyer ce segment, comme dans les cas de l'Initiative du Groupe de la Banque mondiale pour des solutions de cuisson propres en Afrique ; du Partenariat du Groupe de la Banque mondiale pour une cuisson et un chauffage propres et efficaces ; de l'Alliance mondiale pour des fours de cuisson propres ; du Programme de développement énergétique couvrant la période de 2005 à 2019 ; et du Projet d'énergie verte et de raffinage

des biocarburants et des fours de cuisson, appuyé par l'Initiative pour des énergies durables pour l'Afrique (SEFA).

#### Gestion durable des déchets

L'Afrique se trouve aujourd'hui en pleine période d'une transition dramatique vers l'urbanisation. Les changements intervenant dans les modes de consommation humaine et dans l'activité économique conduisent à divers modes de production de déchets nécessitant une gestion appropriée pour garantir un développement durable et des modes de vie décentes pour tous les résidents des zones urbaines. La Banque investira dans les projets ciblant la gestion durable des déchets en vue de réduire les émissions émanant des déchets dans les zones urbaines, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles des CDN pour la gestion durable des déchets, tout en appuyant la réalisation de la priorité concernant l'amélioration de la qualité de vie (voir encadré 14). Le PAC2 appuiera les investissements dans la gestion des déchets concourant à la création d'opportunités et d'incitations dans des domaines clés tels que les projets ciblant la transformation des déchets en énergie. L'annexe 1.2 fournit un modèle logique pour les mesures d'atténuation, tout en indiquant comment ces mesures peuvent concourir à un développement à faible teneur en carbone.

#### 5. Initiatives spéciales en faveur de l'atténuation et du développement à faible teneur en carbone

L'encadré 15 présente quelques-unes des initiatives contribuant à la réalisation de l'objectif de la Banque visant les mesures d'atténuation et la promotion du développement à faible teneur en carbone.

### Encadré 14. Projet de traitement des eaux usées d'Abu Rawash en Égypte

Face à la croissance démographique et aux progrès sur le plan du développement, l'Égypte a déjà utilisé pratiquement 100 % de ses ressources en eau renouvelables disponibles. Un financement de la Banque, d'un montant de 95 millions d'USD, est utilisé pour améliorer la qualité du traitement des eaux usées et pour traiter les eaux usées pour qu'elles puissent servir à des fins d'irrigation, de production de boues pour les engrais et de collecte de méthane pour la production d'électricité en vue de réduire les émissions de GES. Le projet devrait réduire ces émissions à hauteur de plus de 600 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, tout en créant plus de 500 emplois.

## Encadré 15. Initiatives spéciales contribuant à la réalisation des objectifs en matière d'atténuation et de promotion du développement à faible teneur en carbone

**Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER)** — Lancée lors de la COP21 à Paris, l'IAER représente un effort inclusif concourant à la transformation et appartenant à l'Afrique et pilotée par ce continent, effort visant à accélérer et à mettre à l'échelle l'exploitation de l'énorme potentiel en énergie renouvelable du continent. Cette initiative devrait conduire à une capacité de production nouvelle et additionnelle d'énergie renouvelable de 10 GW à l'horizon 2020, tout en mobilisant le potentiel pour parvenir à une production d'au moins 300 GW à l'horizon 2030. Lors de son lancement, les pays du G7 et plusieurs partenaires au développement se sont engagés à mobiliser conjointement au moins 10 milliards d'USD entre 2015 et 2020. Le Groupe de la Banque abrite la cellule indépendante de gestion de l'IAER et sert d'organe fiduciaire.

**Nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique** — Le Nouveau Pacte de la Banque pour l'énergie pour l'Afrique vise à parvenir à l'accès universel à l'énergie en Afrique à l'horizon 2025, à travers l'augmentation de la production sur réseau pour ajouter une nouvelle capacité de 160 GW à l'horizon 2025 ; l'augmentation des lignes de transport et des raccordements au réseau pour parvenir à 130 millions de nouveaux raccordements à l'horizon 2025, soit 160 % de plus qu'à l'heure actuelle ; l'augmentation de la production hors-réseau pour ajouter 75 millions de raccordements à l'horizon 2025, soit 20 fois de plus qu'à l'heure actuelle ; et l'accès à l'énergie de cuisson propre pour environ 130 millions de ménages. Pour garantir l'efficacité dans l'établissement des priorités et la mise en œuvre du Nouveau Pacte, une nouvelle vice-présidence a été créée pour le Complexe de l'électricité, de l'énergie, des changements climatiques et de la croissance verte, vice-présidence comptant cinq directions chargées de la coordination de la mise en œuvre des 12 programmes phares retenus du Nouveau Pacte. Dans ses efforts pour mettre en œuvre le Nouveau Pacte, la Banque a promis 12 milliards d'USD sur ses ressources à l'horizon 2020, et son portefeuille comprend plus de 50 projets ciblant le secteur de l'énergie, aussi bien dans le public que dans le privé, dans son portefeuille de projets de 2017.

**Facilité africaine pour les financements verts (AGFF)** — L'AGFF appuie les investissements dans les énergies durables en Afrique, y compris les projets ciblant l'efficacité énergétique. La Banque appuiera l'opérationnalisation de l'AGFF en vue d'accroître le recours à l'efficacité énergétique et à la cuisson propre, tout comme le mix énergétique basé sur les énergies renouvelables en Afrique, à travers la fourniture de lignes de crédit d'une valeur d'environ 200 millions d'USD sous forme de financement de la dette aux intermédiaires financiers pouvant y prétendre, tout en attirant des financements climatiques additionnels venant du Fonds vert pour le climat. Conformément à la priorité de la Banque d'éclairer l'Afrique et d'alimenter en énergie, cette initiative vise à appuyer des investissements d'un bon rapport coût/efficacité et tenant compte du climat en vue d'accroître l'efficacité énergétique, y compris à travers la réhabilitation des lignes de distribution d'énergie ; l'amélioration des fours de cuisson et la production viable de charbon ; et la promotion de technologies de bioéthanol et de biogaz de seconde génération offrant des co-avantages en termes d'efficacité énergétique.

**Initiative pour l'énergie durable pour tous (SEforALL) – pôle Afrique** — La SEforALL vise à faire de l'énergie durable pour tous une réalité à l'horizon 2030, à travers la mobilisation de tous les secteurs de la société, en appui à la réalisation de trois objectifs ayant des liens entre eux, à savoir la garantie de l'accès universel à des services d'énergie modernes ; le doublement du taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique ; et le doublement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial. Le Groupe de la Banque abrite le pôle Afrique de cette initiative qui appuie directement plusieurs pays africains, dont le Kenya, la Tanzanie, le Ghana et le Rwanda, à travers l'élaboration d'un programme d'action pour la SEforALL et les perspectives d'investissement. Dans le cadre de cette initiative, la Banque lance également un programme de développement du marché africain des mini-réseaux verts et plusieurs programmes d'appui aux mini-réseaux des pays.



**Éclairer l'Afrique** — En tant que modèle fondé sur les transactions et tiré par les partenariats, lancé par l'ancien président Barack Obama en 2013, la priorité Éclairer l'Afrique est conçue pour s'attaquer à la pauvreté énergétique sur le continent et promouvoir une croissance économique inclusive pour les communautés africaines. Cette initiative fournira des investissements d'un montant d'environ 7 milliards d'USD pour une production d'énergie propre de 30 000 MW dans toute l'Afrique subsaharienne, en plus d'élargir l'accès à l'électricité à travers l'ajout de 60 millions de nouveaux raccordements. La Banque constitue un partenaire stratégique pour cette initiative.



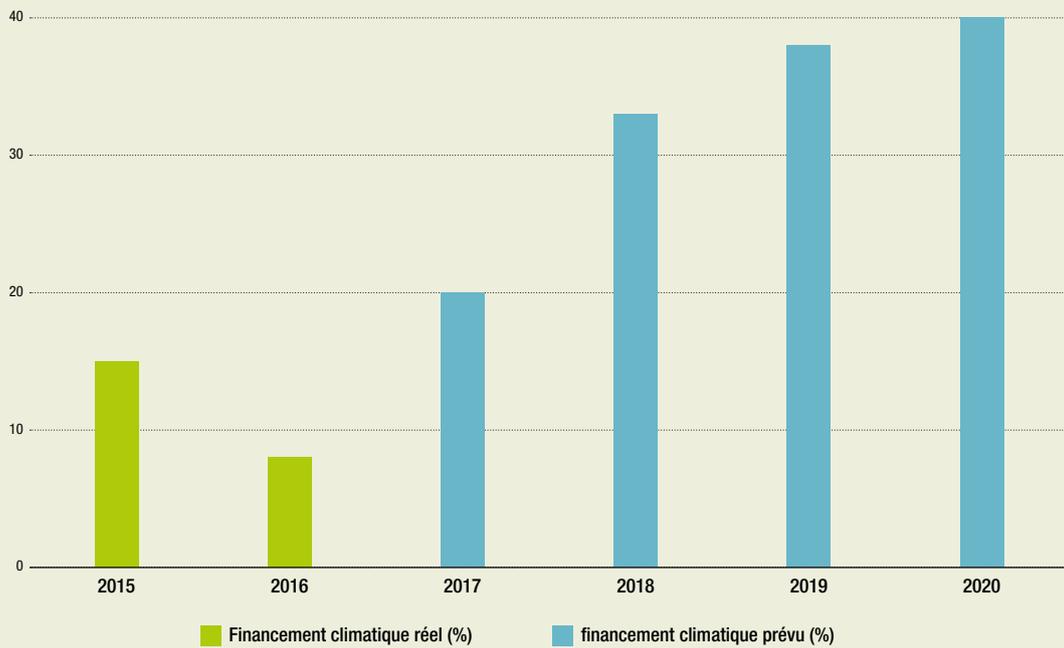
**Initiative pour le financement de l'électrification** — Lancée par la Commission européenne lors de la COP21 en 2015, l'Initiative pour le financement de l'électrification est un mécanisme de financement visant à appuyer le développement du marché et les initiatives du secteur privé en faveur de solutions énergétiques abordables, durables et fiables dans les pays en développement.

**Groupe africain des leaders de l'énergie** — Lancé en 2015, le Groupe africain des leaders de l'énergie est un groupe de travail des dirigeants politiques et économiques africains qui mettent en commun leurs compétences pour œuvrer en faveur d'une nouvelle vision et de nouvelles solutions face au défi de l'énergie. Ces dirigeants partagent l'engagement à tirer parti des riches ressources énergétiques du continent au bénéfice des populations du continent et des économies africaines en général. La garantie de l'accès à des services d'énergie fiables et abordables pour tous les Africains à l'horizon 2030 constitue un objectif clé qui est conforme aux cibles de la SEforALL. La Banque abrite le secrétariat de cette initiative.

**Facilité pour l'inclusion énergétique (FIE)** — La FIE facilite l'accès à l'énergie, à travers la promotion des projets d'énergie renouvelable de petite taille. Ce fonds de créances de 500 millions d'USD ciblera le financement de la dette de rang privilégié et les financements mezzanines pour les systèmes photovoltaïques solaires hors-réseau, les mini-réseaux et les producteurs indépendants de taille restreinte ou encore les producteurs indépendants d'électricité dont le coût total des projets est inférieur à 30 millions d'USD. En attirant une plateforme rationalisée de prêts, y compris des lignes directrices spécialisées pour les prêts et des procédures de diligence raisonnable, la FIE vise à s'attaquer aux problèmes liés au niveau élevé des coûts de transaction et au manque actuel d'accès aux financements pour les projets d'énergie renouvelable de petite taille, contribuant ainsi à augmenter les flux de capitaux injectés dans le secteur de l'énergie en Afrique. Tout en jouant un rôle de catalyseur, la FIE entend également opérer sur une base commerciale.

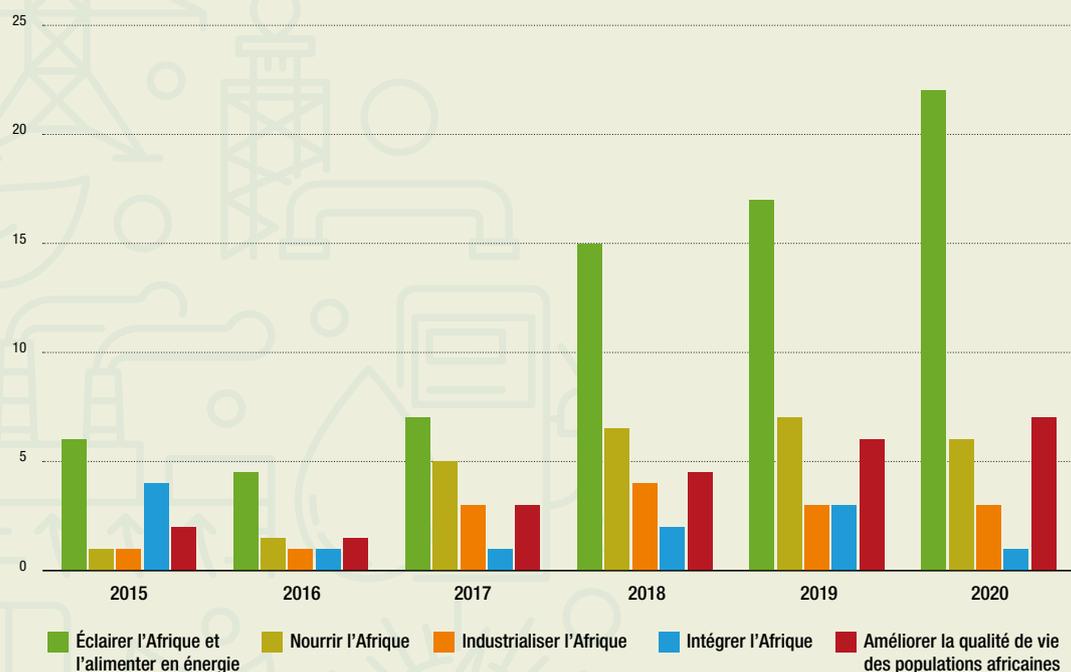
Graphique 3. **Projection de la finance climatique de la Banque à l'horizon 2020 (%)**

Projections annuelles – Engagement de la finance climatique de la Banque (40% du total des approbations annuelles d'ici 2020)



Graphique 4. **Projection de la finance climatique en fonction du Top 5 (%)**

Projection – Contribution du Top 5 dans l'engagement de 40% d'approbation comme finance climatique d'ici 2020



### Pilier 3: Mobilisation des ressources financières pour financer l'action sur le climat et le PACC2

Bien que les financements climatiques à l'échelle mondiale aient enregistré une augmentation de 18 %, passant d'un niveau de 331 milliards d'USD en 2013 à un niveau estimatif de 391 milliards d'USD en 2015, l'Afrique n'a reçu que 4 % de ces financements qui ont même baissé à seulement 3 % en 2016. Cette faiblesse du financement climatique en Afrique est due à de nombreuses contraintes, notamment la faible capacité et la taille des projets viables pour attirer des fonds à l'échelle, et la complexité des processus et procédures d'accès aux fonds climatiques, entre autres. L'Afrique n'est pas un important émetteur de GES, mais aussi surprenant que cela puisse paraître, la grande partie du financement de l'atténuation a été captée par les pays ayant des taux élevés d'émissions de GES en Asie de l'Est : En 2014, la Chine seule a reçu environ 21 % de la finance climatique (CPI, 2015). De plus, bien que l'adaptation soit la priorité des pays africains, le financement de l'adaptation n'a été que d'environ 20 % (25 milliards d' USD) du total de la finance climat (ibid) ; et à peu près 19 % seulement de ce montant ont été destinés à l'Afrique Sub-saharienne. Au titre du PACC2, la Banque s'est engagée à allouer 40 % de ses approbations comme finance climat à l'horizon 2020, soit cumulativement 16,8 milliards d' USD à cette date. En plus, la Banque mobilisera la finance climat des sources externes. La Banque mettra également à l'échelle ses financements destinés aux mesures d'adaptation pour passer d'un niveau de 29 % en 2015 au même niveau que les financements des mesures d'atténuation, en accordant une priorité à la mobilisation du financement de l'adaptation de la part des fonds climatiques. Conformément à la priorité liée à l'accès universel des populations du continent à l'énergie, la plus grande mise à l'échelle concernera les technologies d'énergie propre (voir graphique 3 pour Projection de la finance climatique de la Banque à l'horizon 2020 (%)) et graphique 4 pour Projection de la finance climatique en fonction du Top 5 (%))

La majorité des financements climatiques de la Banque proviennent des guichets de financement BAD et FAD, des fonds climatiques extérieurs pour lesquels la Banque constitue une entité de mise en œuvre, ainsi que des fonds fiduciaires internes abrités par la Banque. Au regard de sa cible ambitieuse, la Banque mettra à l'échelle ses sources actuelles de financements climatiques. Toutefois, l'expérience antérieure et les tendances actuelles indiquent que le niveau prévu de la mise à l'échelle nécessitera des efforts au-delà des mécanismes de financement habituels pour couvrir des voies innovantes de mobilisation des financements. Les flux de financement privés étant passés

d'un niveau de 63 % de toutes les ressources externes au cours de la période de 2002 à 2006 à un niveau de plus de 70 % au cours de la période de 2010 à 2014 <sup>1</sup>, à la faveur d'une croissance régionale attrayante, la Banque entend investir stratégiquement ses ressources pour attirer l'investissement accru du secteur privé et en tirer parti.

Les principales sources de financements climatiques sont les suivantes :

#### 1. Ressources BAD/FAD

Afin de mobiliser avec succès les ressources internes pour le climat, la Banque devra mettre à l'échelle la proportion de ses financements actuels du développement, en particulier les ressources des guichets de financement FAD et BAD qui sont investies dans des projets de résilience au climat et des projets à faible teneur en carbone. Sur un montant total des financements climatiques mobilisés par la Banque de 1,36 milliard d'USD en 2015, un montant de 1,21 milliard d'USD (soit 89 %) est venu de ses propres ressources BAD et FAD, à peu près à égalité. Le reste d'environ 0,15 milliard d'USD provenait des fonds climatiques externes et des fonds fiduciaires internes logés au sein de la Banque, ce qui représente juste un peu de moins de 10 % de toutes les opérations BAD approuvées en 2015 et environ 28 % de toutes les opérations FAD approuvées. À l'horizon 2020, l'objectif est de mettre à l'échelle ce pourcentage pour le porter à 40 % aussi bien pour le guichet FAD que pour le guichet BAD, le guichet BAD devenant le principal instrument interne à utiliser pour mobiliser des ressources pour le PACC2, y compris le recours aux ressources privées tant non concessionnelles que concessionnelles (voir graphique 3 sur les projections de la finance climatique à l'horizon 2020). Des détails de ces projections montrent que la grande partie de ces approbations proviendra du secteur énergétique (voir graphique 4 sur l'atteinte des cibles de la finance climatique à travers le Top 5).

#### 2. Fonds fiduciaires internes

Les fonds fiduciaires internes représentent certes moins de 1 % des financements climatiques de la Banque avec environ 1 million d'USD, mais ils jouent un rôle de catalyseur dans la finance climat (voir annexe 2 : Cadre indicatif des résultats pour le PACC2). Ces fonds constituent une source flexible de financements appuyant une large gamme de partenaires et projets non classiques, en plus de permettre à la Banque d'étendre sa portée, tout en répondant aux besoins d'un segment croissant de jeunes acteurs du secteur privé intervenant dans le secteur de l'énergie. La Banque engagera de manière proactive les donateurs habituels des fonds fiduciaires en vue de renforcer les partenariats existants et de mobiliser de nouvelles contributions, mais elle entend également combiner des ressources des fonds fiduciaires avec celles

<sup>1</sup> Perspectives économiques africaines, 2015.

des fonds climatiques nationaux tels que le Green Fund de l'Afrique du Sud d'un montant de 100 millions d'USD qui représentent des ressources initiales disponibles pour financer les actions climatiques aux échelles nationale et locale. Par ailleurs, la Banque explorera les partenariats avec des acteurs nouveaux et non habituels tels que les organisations philanthropiques, les gouvernements des économies émergentes, les investisseurs sociaux, les entreprises et les particuliers, en vue de mobiliser des ressources auprès de nouveaux fonds fiduciaires pour appuyer l'atteinte des objectifs du plan d'action.

### 3. Fonds climatiques externes

La Banque est l'organe chargé de la gestion de tous les principaux fonds climatiques internationaux (voir annexe 3). À ce jour, la Banque a eu accès à des financements à travers les fonds pour les investissements climatiques (FIC) et la Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à hauteur de 2,4 milliards d'USD au cours de la période de 2011 à 2015. La Banque n'a pas encore eu accès aux financements du Fonds pour l'adaptation ni du Fonds vert pour le climat (FVC), ce dernier étant actuellement le plus important fond climatique mondial. La Banque a donc un important rôle à jouer dans l'élaboration de projets de grande envergure pouvant utiliser les ressources concessionnelles du FVC, parallèlement à son propre cofinancement, pour avoir l'effet de levier voulu et attirer des capitaux privés. La Banque entend continuer à recourir aux ressources du FIC et du FEM à peu près à la même échelle qu'actuellement, tout en ayant accès aux financements du Fonds pour l'adaptation et en élargissant son accès aux ressources du FVC. Elle entend également combiner toutes les ressources du FEM, des FIC et du FVC, au titre du cofinancement, avec ses ressources propres pour le financement du secteur privé pour tous les projets d'atténuation. La Banque peut par ailleurs appuyer la mise en place d'autres sources et mécanismes de financement à l'échelle mondiale pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et les ODD, en particulier l'ODD7 et l'ODD13.

### 4. Intensification des financements privés

La Banque a acquis une riche expérience dans la préparation du terrain pour les investissements du secteur privé, à travers les partenariats public-privé (PPP), et dans le recours aux facilités d'atténuation des risques et de rehaussement du crédit pour appuyer les investissements dans le développement à faible teneur en carbone et résilient au climat. La Banque entend recourir davantage aux PPP et aux instruments de financements mixtes pour attirer de multiples investisseurs, tout en explorant de nouveaux partenariats avec des financiers qu'elle n'avait pas encore systématiquement abordés par le passé, tels que les investisseurs d'impact, les fonds de capital-investissement et les investisseurs institutionnels. En 2016, la Banque a mobilisé environ 2,8 milliards d'UC (environ 3,8 milliards d'USD) des ressources du secteur privé, et planifie d'accélérer la mobilisation des ressources

en donnant un meilleur effet de levier à son propre capital-risque pour attirer l'investissement privé dans les projets, en recourant à des sources innovantes de financement privé telles que les mécanismes continentaux d'assurance des risques climatiques, l'effet de levier, les obligations et les envois de fonds de la diaspora. En plus des quatre émissions d'obligations vertes des années antérieures, deux nouvelles obligations vertes ont été émises en 2016, à savoir les obligation institutionnelles de 1,2 milliard de SEK émise en novembre et l'obligation de 55 millions d'AUD émise en décembre 2016. La Banque reconnaît le potentiel des marchés des obligations vertes pour l'acheminement des capitaux privés vers les investissements verts en Afrique.

### 5. Tirer parti des marchés et des mécanismes axés sur les résultats

À ce jour, la Banque a eu peu d'expérience dans le recours aux mécanismes du marché et les mécanismes de paiement axés sur les résultats en vue de mettre à l'échelle les investissements climatiques. De tels mécanismes d'incitation peuvent pourtant offrir d'importantes opportunités pour orienter les flux de financement vers les investissements à faible teneur en carbone et résilients au climat. À titre d'exemple, dans le secteur des forêts, les paiements fondés sur les résultats et liés aux avantages tirés du carbone peuvent créer des incitations pour l'amélioration de la gestion des forêts et la réduction du phénomène de la déforestation. Au titre du PACC2, la Banque assurera systématiquement le repérage et le suivi des émissions de GES pour une vaste gamme de gaz et d'opérations sectorielles au titre des cinq grandes priorités, en plus d'explorer les opportunités permettant d'élargir l'accès de l'Afrique aux marchés du carbone, en particulier à travers le mécanismes REDD+ en Afrique. La Banque pilotera également un mécanisme axé sur les résultats et les avantages tirés de l'adaptation en vue d'attirer l'investissement privé.

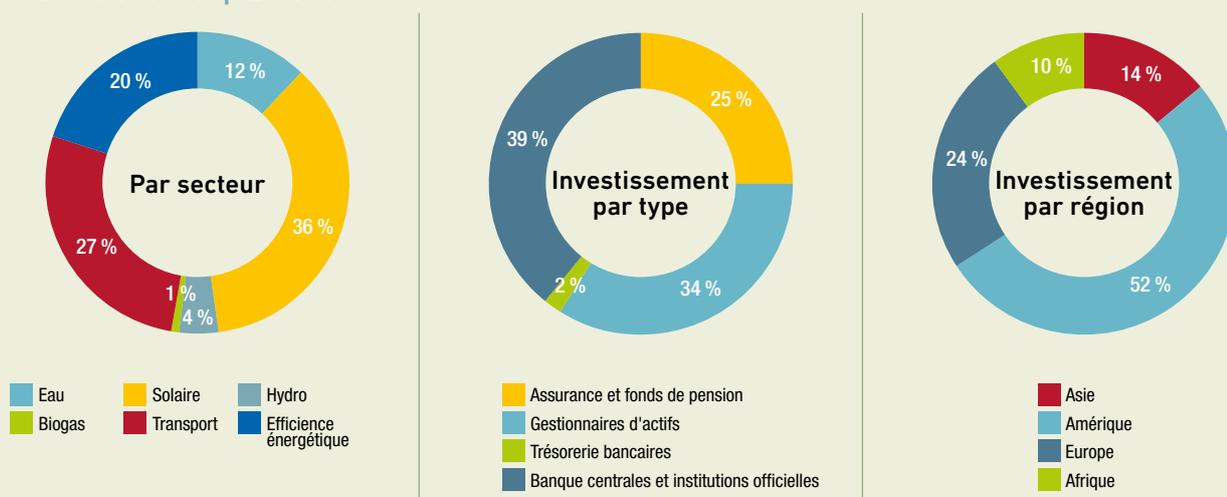
### 6. Mobilisation des ressources intérieures

La Banque œuvrera de concert avec les pays africains à la mobilisation des ressources intérieures, à travers l'expansion de leurs assiettes fiscales, la réallocation des subventions énergétiques contrariantes à la production d'une énergie plus propre et à la sécurisation des envois de fonds. La Banque encouragera les PMR à créer des fonds nationaux pour les changements climatiques en vue d'appuyer les mesures prises au niveau national pour faire face aux changements climatiques.

### 7. Rôle des centres de ressources régionaux

Les centres régionaux de la Banque jouent un rôle décisif dans les efforts pour honorer l'engagement à allouer annuellement 40 % des approbations de la Banque au titre des financements climatiques à l'horizon 2020. La priorité accordée aux projets présentant des avantages sur le plan climatique et impliquant les acteurs locaux dans les efforts de mobilisation des ressources intérieures, y compris les opportunités de cofinancement, contribuera à la mise à

Graphique 5. Obligations vertes de la Banque de 500 millions d'USD de décembre 2015 – allocation et répartition<sup>2</sup>



Source : The AfDB Annual Green Bonds Newsletter Issue 03  
 2 Bulletin d'information annuel du Groupe de la Banque sur les obligations vertes No 03 www.afdb.org/

l'échelle des financements climatiques. Le programme des obligations vertes de la Banque, dont le potentiel en matière de croissance est très évident, s'appuie essentiellement sur la capacité à se doter d'une solide réserve de projets éligibles, ce qui constitue une haute priorité pour les spécialistes des changements climatiques en poste dans les centres régionaux.

La Banque tirera également parti des initiatives continentales spéciales suivantes qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan d'action : l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, l'Initiative sur l'adaptation de l'agriculture africaine, l'Initiative pour l'énergie durable pour tous – pôle Afrique, Eclairer l'Afrique, l'Initiative pour le financement de l'électrification, et le Groupe africain des leaders de l'énergie.

L'Annexe 1.3 présente le modèle logique sur la finance climatique

## Pilier 4 : Promouvoir un environnement favorable

Des mesures efficaces d'adaptation et d'atténuation ne peuvent pas être prises sans un environnement propice, y compris des capacités institutionnelles suffisantes pour la conception et la conduite efficaces des investissements climatiques. L'environnement politique dans les PMR doit être plus propice, à la faveur de l'identification et de la gestion des risques, garantissant ainsi la prévisibilité et la stabilité aux investisseurs potentiels. Dans l'intervalle, il est nécessaire d'engager et d'autonomiser les acteurs

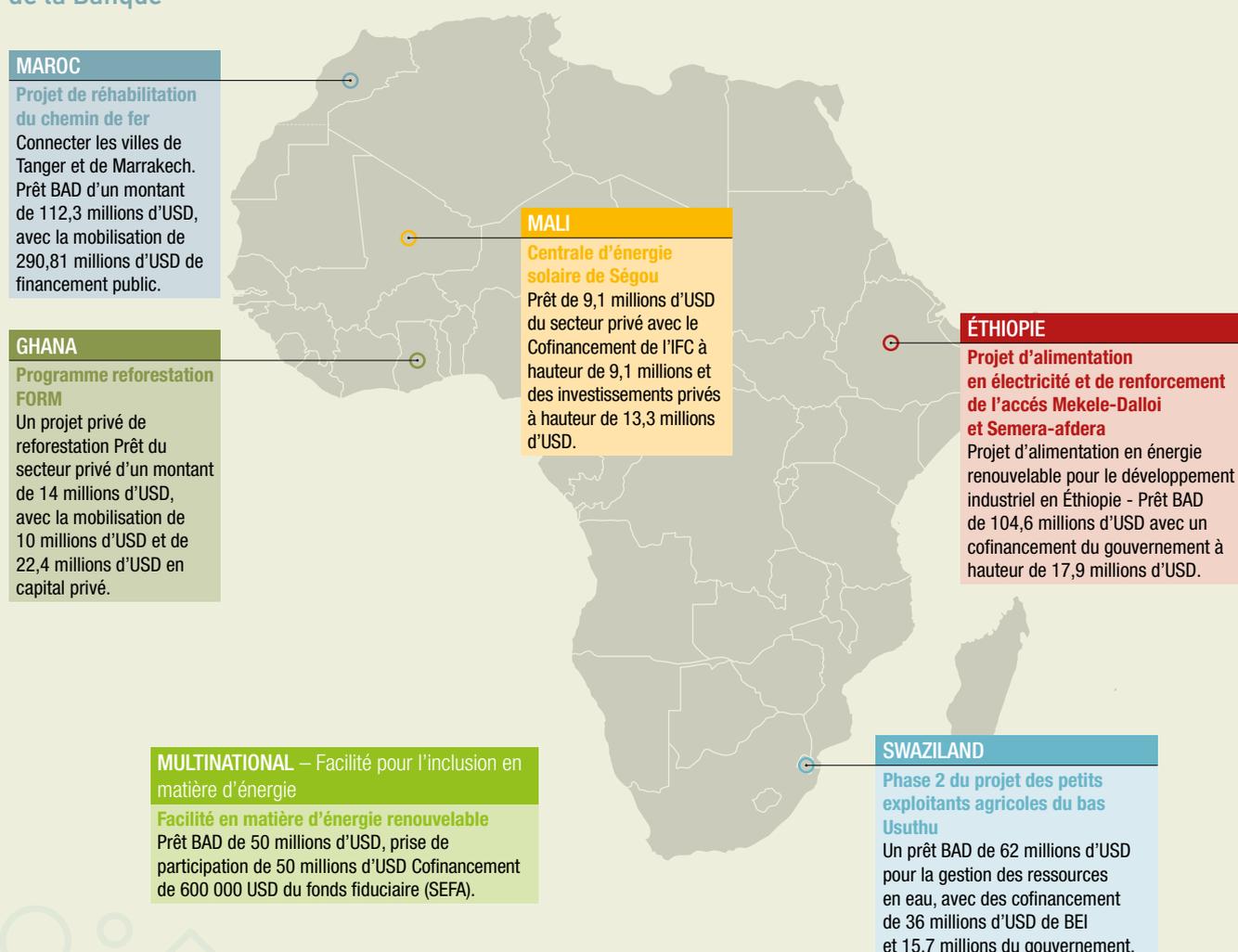
nationaux pour qu'ils s'approprient leurs agendas de développement à long terme.

La Banque dispose d'une grande expérience dans l'appui à l'instauration d'environnements propices, au regard de son engagement dans les consultations à long terme avec des acteurs au niveau des pays pour la conception des processus de préparation des documents de stratégie pays et des documents de stratégie d'intégration régionale. Plusieurs instruments de financement de la Banque, y compris certains instruments de ses fonds fiduciaires, ont des objectifs portant sur l'instauration d'environnements propices pour attirer les investissements dans des technologies concourant à un développement à faible teneur en carbone et résilient au climat. L'initiative SEFA finance la standardisation des accords d'achat d'électricité, la cartographie des ressources, les études de faisabilité, les plans directeurs pour l'électricité, les politiques de tarification des énergies renouvelables, la réglementation environnementale et technique régissant les installations pour les énergies renouvelables sur réseau et hors réseau (mini-réseaux verts), par exemple, toutes choses qui contribuent à atténuer les risques pour les investisseurs sur les marchés émergents. L'appui de la Banque à l'instauration d'un environnement propice couvrira les domaines ci-après :

### 1. Etat de préparation pour l'accès aux financements climatiques

La Banque fournit aux pays africains un appui préparatoire (ou pour « l'état de préparation ») en vue de leur permettre de renforcer leurs capacités à avoir accès aux financements climatiques. À titre d'exemple, à travers le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, la Banque intervient dans six pays africains en

Graphique 6. Attirer des financements climatiques publics et privés en utilisant les ressources de la Banque



vue de les aider à renforcer leurs capacités à préparer des projets et à se doter d'une réserve de projets à soumettre aux mécanismes mondiaux de financement. À travers le fonds spécial ClimDev, la Banque fournit une assistance financière et technique pour renforcer les capacités des institutions chargées des questions climatiques. La Banque est également membre du mécanisme de coordination de l'état de préparation pour les financements climatiques, qui relève du secrétariat du Fonds vert pour le climat et qui vise à garantir la coordination efficace et la cohérence entre les diverses institutions et initiatives fournissant un appui aux pays pour ce qui est de l'état de préparation.

À travers le PACC2, la Banque s'appuiera sur son expérience dans l'état de préparation aux changements climatiques, ainsi que sur son pouvoir de rassemblement et son expérience récente dans le processus d'accréditation du Fonds vert pour le climat, pour appuyer les institutions et les pays africains dans leurs efforts pour renforcer leurs normes fiduciaires ainsi que

leurs capacités à élaborer et à gérer les projets, tout comme leurs instruments financiers et leurs sauvegardes environnementales et sociales, à travers une large gamme de programmes de renforcement des capacités et d'appui institutionnel. Ces programmes seront axés sur deux principaux domaines, à savoir la fourniture d'une formation et le renforcement des capacités des institutions nationales des pays africains œuvrant à l'accréditation et à l'élaboration des projets, ainsi que la promotion de la prise de conscience par les acteurs africains en vue d'accroître leur engagement avec les fonds multilatéraux.

## 2. Accroissement des capacités pour le développement et la mise en œuvre des CDN

Les pays africains ont pris des engagements pour l'action climatique, et ont articulé leurs contributions sous forme de cibles, activités et politiques. Aider les PMR à transformer ces engagements. La Banque a établi le Hub NDC. Par l'intermédiaire de NDC Hub, la Banque tirera parti de sa vaste expérience pour fournir des services

## Encadré 16. Le Pole Afrique sur les CDN

Le Pole Afrique sur les CDN est établi au sein de la Banque pour servir de point focal pour la coordination des activités liées aux NDC avec des partenaires stratégiques et des institutions de développement à travers le continent. Le Pole servira d'interface avec le Partenariat mondial sur les CDN et cherchera à lever des fonds pour à mettre en oeuvre des projets spécifiques sur les CDN dans les PMR. Le travail du Pole est étroitement lié aux objectifs du Fonds sur le changement climatique en Afrique (FCCA) et le Pole peut également servir d'hôte à d'autres initiatives telles que le Mécanisme sur les avantages de l'adaptation. Le Pole soutiendra donc la mise en oeuvre du Plan d'action de la BAD sur le changement climatique (2016-2020) qui vise à soutenir la mise en oeuvre des CDN et à porter la part du financement climatique de la BAD à 40 % des approbations totales d'ici 2020. Le Pole se concentrera en particulier sur les trois (3) domaines-clé d'appui suivants :

**Favoriser une action climatique à long terme** – cela nécessitera un travail d'analyse pour évaluer les CDN des pays par rapport à leur programme de développement; les contributions volontaires; et le potentiel d'accroître l'ambition nécessaire pour une croissance à faible carbone et une résilience climatique sur une trajectoire à long terme.

**Mobilisation des moyens de mise en oeuvre** – financement, renforcement des capacités, développement et transfert de technologies. Ce sont des catalyseurs essentiels pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le Pole mobilisera des fonds climatiques mondiaux pour répondre aux promesses conditionnelles des CDN; et

**Coordination, Plaidoyer et Partenariats** – le Pole fournira une plate-forme pour la coordination des activités d'appui aux CDN sur le continent pour l'utilisation efficace de ressources limitées.

consultatifs et générer des connaissances à l'appui de la mise en oeuvre des CDN.

A travers le Pole Afrique sur les CDN, et en collaboration avec les partenaires stratégiques (y compris le Secrétariat de la CNUCC, le WWF et l'IIED, la Banque privilégiera son programme de renforcement des capacités en vue de répondre aux besoins des pays africains, tels qu'indiqués dans leurs CDN, en particulier lorsque cela est clairement pertinent pour la mise en oeuvre des cinq grandes priorités. Le renforcement des capacités, la fourniture de services d'appui-conseil et les activités de génération de connaissances couvriront les volets suivants :

- L'appui aux pays africains dans leurs efforts pour transformer leurs CPDN en CDN et les intégrer dans les stratégies de développement et les budgets nationaux, en plus de les aligner sur les stratégies de la Banque. La Banque entend œuvrer de concert avec au moins 15 pays africains à la transformation de leurs CPDN en CDN (à l'horizon 2019), en fixant à cet égard des cibles mesurables et des calendriers précis, tout en appuyant l'atteinte des cibles à cet égard. Par ailleurs, la Banque aidera les PMR à planifier leurs CDN successives qui seront utilisées pour atteindre l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, à savoir zéro émission de GES à l'horizon 2075.
- L'élaboration de plans d'adaptation nationaux, parallèlement au programme de l'état de préparation du Fonds vert pour le climat, le cas échéant, pour que des financements soient disponibles pour élaborer de tels plans, ce qui complètera les initiatives prises par la Banque pour utiliser les ressources du Fonds d'investissement climatique pour soutenir l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans le climat, comme dans le cas du plan d'investissement de l'Ouganda.
- La production d'informations scientifiques et techniques, en plus de la promotion du savoir et de la communication avec les acteurs pertinents, à différentes échelles et différents niveaux. À titre d'exemple, la Banque et le ClimDev collaborent avec l'Organisation météorologique mondiale, le Groupe de la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et l'Agence française de développement à l'établissement d'un programme cadre au titre duquel 17 PMR bénéficieront d'un appui en termes de renforcement des capacités des stations météorologiques et hydrologiques nationales en vue de la prise en compte de l'information sur le climat aux fins de gestion des risques et de transfert des risques.
- Le renforcement des capacités institutionnelles au sein des ministères et organismes publics. En particulier, le PACC2 appuiera l'assistance technique aux ministères des Finances et à ceux de la Planification en vue de faciliter les processus de budgétisation dans la perspective de la mise en oeuvre des CDN. Des projets tels que celui de l'assistance technique au ministère égyptien du Pétrole et des Ressources minérales en vue de la création d'une cellule de l'efficacité énergétique et du changement climatique seront répliqués et mis à l'échelle en vue d'appuyer toute la chaîne de valeur administrative. Il sera fait appel à des instruments financiers tels que les prêts à l'appui des réformes en vue de mettre à l'échelle les programmes.
- Développement des systèmes de mesure et de suivi des progrès en matière d'atteinte des cibles des CDN, y compris les inventaires de GES, les activités d'adaptation et d'atténuation, la fourniture de moyens de mise en oeuvre (financement, développement et transfert de technologies, et renforcement des capacités).

### 3. Méthodes, orientations et outils

La Banque continuera à mettre au point de nouveaux outils et à affiner les outils existants en vue d'améliorer la conception et la mise en œuvre de ses investissements. Elle continuera également à les partager avec les PMR. Au nombre des mesures à prendre à cet égard, l'on pourrait citer les mécanismes juridiques, les accords de partage des risques et les contrats juridiques, ainsi que les orientations technologiques telles que la comptabilité des émissions de GES et les outils d'établissement de rapports à ce sujet, l'examen des sauvegardes et les profils pays des changements climatiques. Au nombre des autres domaines nécessitant des études, l'on pourrait citer les trajectoires des émissions à long terme, la planification et l'allocation macroéconomiques ; l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques et mesures pour appuyer un développement à faible teneur en carbone et résilient au climat ; et les études portant sur le recours aux mécanismes du marché et hors marché au titre de l'Accord de Paris.

### 4. Promotion du transfert de technologies et de l'innovation

du climat) dans tous les secteurs en vue de faciliter la transition de ces pays vers le développement à faible teneur en carbone et résilient au climat (voir encadré 16). Au nombre des principales mesures à prendre à cet égard, l'on pourrait citer les suivantes :

- L'amélioration de la mise au point et du transfert des technologies, y compris des technologies matérielles telles que les systèmes modernes d'irrigation, la collecte et le stockage de l'eau, les technologies des énergies renouvelables et les technologies de la construction. D'autres mesures seront également prises, notamment les améliorations à introduire dans les technologies immatérielles, par exemple les procédures et les pratiques, les institutions, les réglementations, les systèmes de gestion du savoir et de l'information, ainsi que les voies et moyens de renforcer la coopération entre les pays africains et d'autres pays, en particulier dans le cadre de la coopération sud-sud.
- L'appui aux interventions visant à s'attaquer aux problèmes liés aux barrières entravant le transfert

#### Encadré 17. Promotion d'un environnement plus propice pour l'investissement du secteur privé au Mali

En dépit des énormes possibilités de production additionnelle d'énergie en recourant aux ressources solaires, hydrologiques et éoliennes du pays, une proportion d'environ 30 % seulement de la population du Mali a accès à une source d'alimentation en énergie fiable. En 2014, dans le cadre des efforts pour attirer un secteur privé viable, en mettant l'accent sur l'exploitation du potentiel du pays en énergies renouvelables, le Fonds pour l'énergie durable pour l'Afrique (SEFA) a approuvé un don de 530 000 USD en faveur du Gouvernement du Mali pour permettre à ce pays d'instaurer un environnement plus propice pour la participation du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables. Le SEFA financera les activités portant sur la révision de la politique nationale de l'énergie du Mali, la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et des compétences, et l'institution de lignes directrices pour les investisseurs privés ainsi que de documents standard en vue d'ouvrir la voie aux sociétés du secteur privé pour qu'elles puissent entreprendre des projets d'énergie viables. Ce projet est une composante d'un projet d'assistance technique de taille plus grande et d'une valeur de 2,6 millions d'USD, au titre du Programme du Mali pour la mise à l'échelle des énergies renouvelables (SREP), programme appuyé par le Fonds pour les investissements climatiques.

La mise au point et le transfert des technologies constituent un des domaines prioritaires des CDN africaines. La Banque fournira aux PMR un appui pour la conception, le déploiement et l'adoption de technologies appropriées pour faire face aux changements climatiques, tout en œuvrant à la promotion de l'innovation dans les secteurs pertinents. Une priorité sera également accordée au renforcement de l'expertise scientifique et à l'appui aux partenariats public-privé. La Banque continuera à appuyer les pays africains dans leurs efforts pour tirer parti des avancées technologiques (technologies à l'épreuve

des technologies et à promouvoir l'adoption et la pénétration des technologies, à travers la création d'incitations et l'adoption de règles et réglementations propices.

- La mise à l'échelle du Centre de financement des technologies climatiques en Afrique et de son réseau, qui est un projet pilote appuyant le déploiement et la mise à l'échelle des technologies aussi bien d'atténuation que d'adaptation. ■



Photo : © EAD

## MISE EN ŒUVRE

### Le modèle de développement et de prestation de services de la Banque

L'agenda de développement de la Banque offre l'opportunité de fournir un appui financier et technique pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable en Afrique, à travers les cinq grandes priorités. La Banque a récemment adopté un nouveau modèle de développement et de prestation de services (DBDM) en vue de promouvoir le succès de la mise en œuvre de cet agenda, à la faveur de l'alignement de sa structure organisationnelle sur les objectifs stratégiques en vue de mettre en œuvre les cinq grandes priorités.

Au titre du DBDM, le Département des changements climatiques et de la croissance verte (PECG) assurera la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action et assumera la responsabilité de la prise en compte des changements climatiques dans tous les processus opérationnels et dans les investissements

de la Banque. La réalisation des objectifs fixés dans le PACC2 passera par une expertise additionnelle dans le domaine des changements climatiques, en particulier, ainsi que dans le développement durable, d'une manière plus générale. Le personnel en poste suivra une formation en vue de renforcer ses capacités et de lui faire acquérir les principales compétences requises dans les domaines de l'adaptation et de l'atténuation, ainsi que du développement et de la gestion des entreprises intervenant dans les financements climatiques, tout comme un nouveau personnel sera recruté pour combler les déficits en ressources humaines dans des domaines pertinents tels que les sauvegardes climatiques, les méthodes et les outils d'analyse des risques climatiques, la comptabilisation des GES, la prise en compte de la résilience dans les projets, les économies climatiques et les marchés du carbone. Ce personnel œuvrera en collaboration avec les chargés de projets en vue de garantir la prise en

compte des dimensions liées aux changements climatiques et à la croissance verte dans tous les projets. Ces tâches additionnelles entraîneront certes des coûts pour la Banque, mais l'on s'attend à ce que ces coûts soient plus que compensés par les éléments suivants : a) la mise à l'échelle des activités ; et b) la valeur ajoutée introduite dans l'identification, la conception et l'exécution des projets présentant des avantages à long terme pour ce qui est de la faible teneur en carbone et de la résilience au climat.

Le Comité de coordination des changements climatiques (CCCC), qui est un cadre interdépartemental de coordination des programmes et activités ciblant les changements climatiques et la croissance verte à la Banque, continuera à faire des recommandations pour les politiques, les initiatives et les mesures que la Banque peut prendre pour renforcer l'efficacité de l'exécution de son mandat concernant les changements climatiques et la croissance verte, ainsi que pour garantir la cohérence et la convergence entre les différentes cellules d'exécution et maximiser ainsi l'impact des interventions de la Banque dans ses PMR : Le CCCC promouvra également la transparence dans l'établissement des rapports d'accomplissement relatifs aux résultats du PACC2.

Afin de s'assurer que la Banque garantit efficacement et rapidement la prise en compte des changements climatiques et de la croissance verte au titre du nouveau DBDM, le département PEGC se servira des programmes opérationnels indicatifs (POI) actuels pour participer, à la poursuite de l'élaboration des revues à mi-parcours des DSP et des DSIR. En cas de contraintes en termes de ressources, les efforts seront axés sur des projets choisis pour toutes les hautes priorités et à même de garantir les plus grands impacts.

## Partenariats et coopération

La Banque œuvrera de concert avec les partenaires au développement, au regard des avantages comparatifs respectifs, en vue de créer des liens, de garantir des synergies et d'éviter le double emploi dans les initiatives futures, tout en attirant des financements additionnels. À titre d'exemple, la Banque continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat et d'autres partenaires à la fourniture d'un appui aux pays africains pour les préparer aux financements climatiques. La Banque engagera également étroitement un éventail de partenaires du secteur public, du secteur privé et de la société civile, aussi bien au niveau international qu'aux niveaux national et sous-national, tout en établissant des partenariats avec les milieux académiques, les chambres de commerce et les groupements industriels en vue d'identifier des solutions appropriées pour les PMR.

Au sein du Complexe de l'électricité, de l'énergie, des changements climatiques et de la croissance verte, par exemple, la Banque a créé une division chargée spécialement des partenariats dans le domaine de l'énergie en vue d'éviter le double emploi et de maximiser les synergies entre le grand nombre d'initiatives ciblant l'énergie en cours sur le continent, y compris Éclairer l'Afrique, l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, l'initiative SEforALL, le Groupe africain des leaders de l'énergie, l'Initiative pour le financement de l'électrification, et le Nouveau Pacte pour l'énergie de la Banque elle-même.

La Banque s'appuiera sur les activités entreprises dans le cadre des partenariats actuels avec les institutions internationales de développement telles que le Groupe de travail des banques multilatérales de développement sur le suivi du financement du climat et le Groupe de travail sur

### Encadré 18. Exemples de partenariats

**Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national (CDN)** – A la suite de la soumission des CDN régionales, il y a un intérêt croissant pour le renforcement de la coopération en vue d'atteindre collectivement les objectifs fixés pour la lutte contre les changements climatiques, à travers des initiatives multilatérales et la fixation de plus grandes ambitions à l'avenir pour ce qui est de l'élargissement de l'accès aux financements, du transfert des technologies et du renforcement des capacités en vue de l'instauration d'un environnement plus propice. La Banque rejoindra le partenariat pour les CDN, ainsi que d'autres initiatives pertinentes, en vue de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE)** – La collaboration stratégique avec la CMAE et le Groupe africain des négociateurs sera renforcée pour aider à s'attaquer aux problèmes liés à la mise en œuvre au niveau régional de l'Accord de Paris. Au niveau mondial, les initiatives de coopération et les partenariats stratégiques antérieurs feront l'objet d'une mise à l'échelle, tout comme d'autres seront nouvellement lancés. Une approche conjointe permettra de promouvoir une culture de la transparence et de l'obligation de rendre compte, ce qui est indispensable pour l'établissement de rapports sur les interventions et notamment les financements ciblant les changements climatiques.

**Partenariat pour une croissance verte inclusive de l'Institut mondial pour la croissance verte (IGGP)** – En partenariat avec les membres de l'IGGP, la Banque œuvrera à la mise au point d'une application pratique pour la croissance verte en vue de faciliter l'identification des projets concourant à l'utilisation efficiente non seulement des ressources naturelles, mais aussi du capital naturel et financier et de la main-d'œuvre.

l'élaboration d'initiatives climatiques conjointes; le Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'harmonisation des méthodologies de comptabilité des GES; ainsi que les organisations non gouvernementales internationales.

Au niveau des pays, la Banque œuvrera à la promotion et à l'appui des partenariats public-privé dans la mise en œuvre du PACC2. Elle le fera à travers l'établissement de partenariats innovants conduisant à l'augmentation des investissements provenant des partenaires habituels et nouveaux, y compris à travers l'appui à la mise en œuvre des CDN (voir encadré 17). La Banque œuvrera également en collaboration avec des organisations de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les coopératives locales et les organisations à base communautaire, en particulier, à la mise à l'échelle de ses investissements ciblant l'adaptation et la résilience, ce qui nécessitera un engagement accru aussi bien au niveau sous-national qu'au niveau local, en tirant parti des réseaux de partenaires de base tels qu'Oxfam, ainsi que des atouts techniques en matière de recherches environnementales du Fonds mondial pour la nature et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

## Mécanismes et outils opérationnels

En tirant des enseignements de la mise en œuvre du PACC1, la Banque procède à la mise à jour de ses outils de filtrage climatique pour appuyer l'atteinte des hautes priorités et des CPDN (voir encadré 18). Au nombre des autres outils qui seront déployés dans le cadre de la mise en œuvre du PACC2, l'on pourrait citer le Cadre de suivi et d'évaluation; la Note d'orientation pour la prise en compte des changements climatiques dans les documents de stratégie pays et les documents de stratégie d'intégration régionale; l'Outil de comptabilisation des GES et d'établissement de rapports à ce sujet; le Cadre pour la croissance verte; le suivi des financements climatiques dans les principaux secteurs d'intervention de la Banque; et l'appui à l'émission

d'obligations vertes. La Banque a également recours à ses processus de qualité à l'entrée des projets et de diligence raisonnable pour s'assurer que les produits des systèmes des sauvegardes climatiques sont systématiquement pris en compte dans la conception des projets.

Il y a des liens inextricables entre les changements climatiques et les inégalités liées au genre. Les changements climatiques peuvent ralentir les progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes, en limitant la réduction de la pauvreté. En effet, en Afrique, les disparités actuelles liées au positionnement social des femmes au sein de la famille et de la communauté sont exacerbées par les effets des changements climatiques sur des facteurs protégeant les moyens de subsistance des femmes (produits alimentaires, ressources en eau et alimentation en énergie). Il est donc crucial de maîtriser les liens entre la dimension genre et les changements climatiques.

## Questions transversales – genre, fragilité, capacité, éducation et santé

La PACC2 fait état de la disponibilité croissante du savoir sur le genre et les changements climatiques et souligne la nécessité de prendre en compte cette tendance dans la préparation des politiques, stratégies et projets d'investissement de la Banque. La science, les technologies et l'innovation, y compris la recherche, seront renforcées en vue d'atteindre la masse critique du personnel qualifié nécessaire pour s'attaquer aux problèmes liés aux changements climatiques. Le lien entre la dimension genre et le climat doit être un volet à part entière des activités de conception, d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques et des plans d'investissement.

Le PACC2 sera guidé par la Stratégie en matière de genre de la Banque pour la période 2014–2018 ainsi que par le Plan d'action pour le genre adopté par la Banque en 2014, en particulier pour ce qui est des principaux domaines d'intérêt particulier tels que l'appui aux activités d'investissement concourant à la

### Encadré 19. Renforcement de la résilience dans les investissements de la Banque, à travers le système des sauvegardes climatiques

Conformément à la Stratégie pour la gestion des risques climatiques et l'adaptation à ces risques ainsi qu'au PACC1, la Banque a mis au point le système des sauvegardes climatiques (SSC) pour garantir la résilience de ses investissements au climat en Afrique. Le SSC est un mécanisme en ligne comportant quatre outils de prise de décisions, à savoir l'identification des risques climatiques, la procédure de revue et d'évaluation de l'adaptation, les profils pays pour les changements climatiques et la base de données sur le climat. Le SSC est en cours de mise à jour pour y inclure d'autres éléments tels que des fiches d'évaluation additionnelles pour tous les projets sectoriels, multinationaux et multisectoriels, ainsi qu'un outil de comptabilisation des GES qui sera utilisé pour mesurer les émissions de GES liées aux investissements de la Banque et établir des rapports à ce sujet.

promotion des activités économiques des femmes, le renforcement des capacités institutionnelles et la production de savoir, ainsi que l'appui à la gouvernance et aux réformes. À travers le Plan d'action pour le genre, la Banque entend renforcer les capacités des PMR à entreprendre la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques ventilées par sexe. À cet égard, il faudra également procéder à la collecte des données nécessaires pour comprendre les différences entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'information sur le climat et aux ressources productives, ce qui peut aider à améliorer les capacités d'adaptation des populations dans les PMR. Le Plan d'action nécessite des spécialistes des questions de genre à la Banque pour s'assurer que les décideurs africains maîtrisent la dimension genre du développement, en particulier dans des secteurs sensibles au climat tels que les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, des transports et de l'énergie. Le Plan d'action vise également à autonomiser les femmes dans tous les aspects, y compris leur accès à l'information appropriée, à la formation, aux technologies d'adaptation et aux ressources nécessaires pour l'adaptation aux changements climatiques.

Les impacts des changements climatiques peuvent éroder les acquis enregistrés sur le plan du développement depuis des décennies, mettant ainsi à rude épreuve de tels acquis dans des domaines tels que la lutte contre la fragilité, la promotion de l'éducation, la promotion de la santé et la promotion du développement en général. La Stratégie de la Banque pour le développement du capital humain reconnaît que les changements climatiques constituent une menace pour le développement du capital humain, et vise par conséquent à renforcer la résilience des moyens d'existence, à travers l'appui à la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de systèmes de réduction des risques de désastres, et la préparation aux situations d'urgence. L'investissement de la Banque dans l'enseignement supérieur et la recherche visera à intégrer les changements climatiques à tous les niveaux du système éducatif en vue de renforcer les capacités et les compétences nécessaires pour l'adaptation au climat et la création d'emplois verts. Les opérations ciblant le développement humain viseront pour leur part à promouvoir la transition vers l'énergie propre au niveau des ménages et des entreprises productives, à travers la promotion de la sensibilisation aux risques liés à la pollution atmosphérique au niveau des ménages et à l'extérieur, ainsi qu'à travers la promotion des nouvelles technologies énergétiques.

Pour garantir la viabilité des investissements climatiques dans les Etats en transition, la Banque accorde l'attention aux éléments suivants : 1) le

renforcement des capacités des institutions de gouvernance, y compris les entités de médiation et d'arbitrage pour le règlement des différends portant sur la surexploitation des ressources naturelles ; 2) la promotion d'opportunités pour les Etats fragiles en vue de leur permettre de se doter des capacités techniques nécessaires pour faire face aux changements climatiques ; et 3) la conception et la mise en œuvre d'initiatives de développement à l'épreuve du climat et concourant à la consolidation de la paix <sup>1</sup>. La Banque vise à renforcer les capacités internes, conformément aux objectifs du DBDM. Le département PECG a prévu des programmes de formation à l'interne adaptés à l'intention des équipes de projet. Au nombre de ces programmes, l'on pourrait citer la prise en compte des changements climatiques au niveau des projets ou en amont (DSP/DSIR), l'accès aux financements climatiques extérieurs et la mobilisation des ressources intérieures, ainsi que l'appui aux CDN.

## Suivi et évaluation

La Banque poursuivra ses efforts visant à renforcer, à rationaliser et à harmoniser le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation des interventions ciblant les changements climatiques en vue d'améliorer les résultats et de faciliter l'apprentissage axé sur des bases probantes. Le suivi et l'évaluation (S&E) du PACC2 sont d'une importance cruciale pour s'assurer que les progrès réalisés concourent à l'atteinte des objectifs et buts fixés et sont alignés sur le Cadre de mesure des résultats de la Banque. Le Cadre de suivi et d'évaluation permet de s'assurer que les investissements actuels et futurs sont résilients au climat et à faible teneur en carbone, tout en contribuant au renforcement de la résilience au climat dans les PMR en général ainsi qu'au niveau des populations ciblées et hautement vulnérables d'Afrique. Ce cadre s'appuie sur d'autres systèmes dont l'efficacité est avérée, avec des indicateurs mesurables tels que les indicateurs de l'ODD 13 et du Fonds vert pour le climat (voir annexe 3 portant sur le Cadre des résultats pour le PACC2).

Le PACC2 sera suivi à plusieurs niveaux au sein de l'institution, en alignement avec le cadre institutionnel de mesure des résultats. Les différentes s/unités opérationnelles (départements et divisions) de la Banque seront appuyées, à travers le déploiement du personnel en charge des changements climatiques et de la croissance verte dans les bureaux régionaux et œuvreront de concert avec les chargés de projets pour garantir l'exactitude des données du suivi ainsi que des données utilisées dans l'établissement des rapports. Il est nécessaire que le suivi et l'évaluation tiennent compte de la complexité

<sup>1</sup> BAD (2016), De la fragilité à la résilience : gestion des ressources naturelles dans des situations de fragilité en Afrique.

des cadres internationaux pour la transparence dans les changements climatiques et l'établissement de rapports et les obligations de la Banque à ce sujet.

**Niveau des programmes/projets.** Bien que le cadre de suivi et d'évaluation du PACC2 ne soit pas un plan directeur pour la conception des projets, au niveau des projets et/ou programmes, les chargés de projets assumeront la responsabilité de l'identification d'activités, de produits et de résultats des projets qui soient conformes à ce cadre. Une directive sur la sélection des activités d'adaptation et d'atténuation sera fournie à travers des outils appropriés tels que les systèmes des sauvegardes climatiques et le suivi par le code des secteurs et sous-secteurs du Groupe de la Banque pourraient fournir des orientations pour la sélection des activités d'adaptation et d'atténuation. Les orientations pour l'identification des produits et résultats spécifiques, ainsi que pour leurs mesures ou indicateurs par la suite sont présentées dans le cadre de suivi et d'évaluation du PACC2. Chaque projet soumis à l'approbation comprendra une section portant sur les changements climatiques, section montrant comment un tel projet contribue à renforcer la résilience au climat et à promouvoir un développement à faible teneur en carbone, tout comme la façon dont un tel projet contribue à l'atteinte de la cible de la Banque d'allouer 40 % de ses approbations annuelles comme financement climatique d'ici 2020, ainsi que les mécanismes de financement climatique auxquels le projet aura accès pour la mobilisation de ressources additionnelles.

**Au niveau des pays et des secteurs.** Les bureaux de pays de la Banque, les centres régionaux de développement des entreprises et les complexes et départements chargés des opérations sectorielles assumeront la responsabilité du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PACC2 dans leurs régions et secteurs respectifs. Les départements chargés des opérations devront recourir au cadre de suivi et d'évaluation pour déterminer leur approche globale pour l'élaboration des projets ciblant les changements climatiques, tout en veillant à la résilience des projets en cours aux changements climatiques. Les rapports établis sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du PACC2 devraient être présentés succinctement dans les notes sectorielles sur les résultats (notes préparées sur une base annuelle ou autrement, si nécessaire).

La plupart des pays ne disposent pas des capacités nécessaires pour mettre en place un système efficace de suivi de la performance pour les indicateurs portant sur l'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Pour garantir la fiabilité des données utilisées pour la mesure de la performance, l'appui au renforcement des capacités dans le domaine de la mesure des résultats devrait être

un volet à part entière des projets et programmes de la Banque. Dans le cadre du PACC2, des systèmes seront mis en place pour fournir un appui au personnel des PMR, sous forme d'orientations, d'encadrement, de formation et de mise à disposition de trousseaux d'outils et de modèles en ligne.

Le personnel de la Banque en poste dans ses bureaux-pays et ses centres régionaux peut œuvrer de concert avec le personnel des PMR à l'utilisation du cadre de suivi et d'évaluation du PACC2 en vue de réviser ou de mettre à jour les DSP et les DSIR, conformément aux priorités nationales et/ou régionales pour les changements climatiques. Les résultats concernant les changements climatiques au niveau national feront l'objet de l'établissement de rapports dans les notes pays sur les résultats qui sont préparées annuellement ou au besoin par les départements régionaux.

**Niveau de la Banque.** Les résultats du PACC2 feront l'objet d'un suivi assuré par la Direction des changements climatiques et de la croissance verte, en collaboration avec le Département des résultats et avec l'appui de la Cellule des résultats de la Banque. Avec l'appui de la Direction des changements climatiques et de la croissance verte, le Département des résultats assumera également la responsabilité du suivi des progrès opérationnels et institutionnels vers l'obtention des résultats du PACC2 (niveaux 3 et 4) en ce qui concerne la résilience des investissements de la Banque au climat et les capacités en ressources humaines pour intégrer les considérations relatives au climat dans toutes les opérations de la Banque. Le principal outil pour l'établissement des résultats institutionnels de la Banque, à savoir le Rapport annuel sur l'efficacité du développement (ADER), fournit un aperçu des progrès réalisés au titre d'indicateurs choisis pour tous les quatre niveaux du cadre de mesure des résultats (CMR) institutionnels de la Banque, y compris les résultats dans les domaines prioritaires liés aux changements climatiques et à l'énergie propre. Vu que les indicateurs du PACC2 sont intégrés dans le CMR de la Banque, des résultats additionnels et plus substantiels concernant les changements climatiques peuvent être présentés dans le cadre du processus d'établissement du rapport sur l'efficacité du développement.

S'agissant des évaluations indépendantes, l'évaluation indépendante du développement de la Banque peut choisir d'évaluer les résultats du PACC2 conformément aux buts et objectifs du Plan. Au regard du haut degré d'incertitudes concernant les changements climatiques (impacts, horizons temporels, modèles, scénarios), et en raison du fait que les éléments de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont encore en cours de mise au point, la Banque devra procéder à la revue périodique de ce cadre pour déterminer les nouveaux domaines présentant des risques et des incertitudes et procéder rapidement à des ajustements en fonction des changements dans les accords mondiaux.

## Communication et sensibilisation

Pour garantir la visibilité du portefeuille du PACCC2 et faire avancer l'agenda de la Banque pour les changements climatiques, la Banque appuiera l'organisation de plusieurs événements portant sur les changements climatiques tant au niveau des PMR qu'aux niveaux continental et mondial. Une attention particulière sera accordée à la participation de la Banque aux COP23 à 26. La Banque a tiré parti de la plateforme de la COP22 au Maroc, par exemple, pour renforcer le plaidoyer dans les domaines des changements climatiques et de la croissance verte en Afrique. Au niveau continental, la stratégie de communication et de proximité de la Banque sera déployée pour promouvoir les initiatives nouvelles et émergentes au titre des cinq grandes priorités au regard de leurs liens avec les changements climatiques.

La Banque continuera à plaider en faveur d'une croissance résiliente au climat et à faible teneur en carbone, tout en s'appuyant sur son expérience, son savoir et sa capacité de mobilisation pour aider les PMR à poursuivre leurs ambitions au titre de l'Accord de Paris. Elle continuera également à œuvrer de concert avec ses partenaires au renforcement du plaidoyer. Pour sa part, le personnel de la Banque continuera à contribuer aux discussions et aux débats, à travers la publication de blogs, d'articles et d'ouvrages sur le leadership. La Banque procédera par ailleurs à la mise à l'échelle de la production de savoir économique et sectoriel, de films, d'expositions et de divers rapports au cours de la période de mise en œuvre du PACCC2.

La communication autour de l'agenda de la Banque sur les changements climatiques sera basée sur les éléments suivants : i) l'accent à mettre sur les réalisations ayant un effet de démonstration et sur le partage des bonnes pratiques ; ii) l'institution de « champions » dans les secteurs et/ou activités,

qu'il s'agisse des pays ou des projets phares ; iii) les produits et/ou événements de communication et de savoir répondant aux besoins de l'auditoire, qu'il s'agisse des auditoires, des messages, des outils ou des mécanismes de communication (y compris la préparation et la diffusion de bulletins d'information tels que ceux qui sont préparés pour les obligations vertes et les financements climatiques, en vue de promouvoir la sensibilisation à ces initiatives) ; iv) la communication ciblant divers auditoires, aussi bien à l'interne (personnel et haute direction) qu'à l'externe (en fonction de l'auditoire ciblé, y compris les actionnaires, les partenaires, les médias, la société civile et les préparateurs de projets) ; v) l'importance des médias numériques et sociaux pour le ciblage d'un auditoire nouveau et plus jeune ; et vi) le renforcement des partenariats existants et l'exploration de nouveaux partenariats stratégiques.

L'accroissement de l'efficacité de la communication et de la gestion du savoir permettra à la Banque de faire preuve d'une plus grande transparence et de parvenir à des normes plus élevées en matière de reddition de compte aux actionnaires. La promotion de la visibilité et de la crédibilité contribuera à appuyer la préparation d'une solide réserve de projets, à mobiliser des ressources substantielles, en particulier auprès des fonds climatiques, et à saisir davantage d'opportunités pour appuyer et encourager les pays africains dans leurs efforts pour emprunter la voie vers un développement à faible teneur en carbone et résilient au climat.

A l'interne, des rapports seront soumis à la haute direction sur une base régulière, et des signaux clairs seront envoyés aux chargés de projets pour toutes les cinq grandes priorités en vue d'accroître l'efficacité du Comité de coordination des changements climatiques, en veillant à la prise en compte, à l'échelle de la Banque, des changements climatiques dans les investissements. ■

# 05



# GESTION DES RISQUES

La banque a identifié les principaux risques suivants, ainsi que les mesures à prendre pour les atténuer :

Tableau 2. **Risques pour le PACC2 et mesures d'atténuation**

Risques	Probabilité	Conséquences	Mesures d'atténuation
<b>Insuffisance des ressources du guichet FAD pour permettre à la Banque d'atteindre son objectif d'allouer 40% de ses approbations annuelles au titre de la finance climatique</b>	Le financement des bailleurs de fonds est réduit, vu que les pays développés font face à d'importants changements politiques (notamment le changement d'Administration aux Etats-Unis et le Brexit)	Vu que la cible est exprimée en %, une réduction de financement ne devrait pas avoir d'impact sur l'atteinte de cette cible, mais avoir peu de ressources signifie que les PMR vont accorder la priorité aux projets d'infrastructure qui n'ont pas de composantes importantes sur la finance climatique	La Banque œuvrera à l'identification et à la mobilisation de ressources additionnelles, au titre des financements climatiques, auprès du secteur privé et des partenaires au développement. Elle élabore déjà une gamme de nouveaux mécanismes de financement devant permettre l'accès à de telles nouvelles sources de financement.
<b>Manque d'engagement international en faveur de l'atteinte des objectifs relatifs aux changements climatiques</b>	La sortie des Etats-Unis de l'Accord de Paris augmente considérablement le risque que d'autres pays n'honorent pas leurs engagements internationaux de financement, bien qu'à ce jour le reste du monde est resté ferme pour ce qui concerne l'Accord de Paris.	Les pays africains ont démontré leurs engagements à travers leurs actions inconditionnelles dans les CDN et ont exprimé leurs besoins en termes d'appui supplémentaire pour les actions conditionnelles. Sans financement, ces actions conditionnelles ne seront pas mises en œuvre et il y a un risque réel que les pays africains abandonnent aussi leurs engagements inconditionnels - avec des conséquences réelles pour le reste du monde, puisque l'Afrique a beaucoup de ressources en combustibles fossiles	Les avancées au titre des nouvelles technologies montrent déjà que bon nombre de technologies à faible teneur en carbone dépassent de loin les technologies classiques sur les plans financier, économique, environnemental et/ou social. Des technologies et pratiques résilientes au climat sont indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable. La Banque s'emploiera à mettre en lumière les avantages sous-jacents des technologies à faible teneur en carbone, sans se contenter seulement de recourir à l'Accord de Paris pour justifier les décisions prises en matière d'investissement.
<b>Capacités internes au sein de la Banque</b>	La Banque est en cours de restructuration et recrute de nouveaux employés pour combler les postes vacants. Une période d'affaiblissement de la capacité est inévitable au moment de la transition et de l'arrivée de nouveaux employés.	Sans une capacité interne suffisante, la mise en œuvre du PACC sera retardée et les occasions d'améliorer la conception des projets et de lutter contre le changement climatique seront perdues.	La Banque continuera d'œuvrer à l'élargissement du savoir et au renforcement de l'expérience du personnel en poste, tout en faisant appel à un personnel nouveau, à travers des procédures de recrutement à l'international. Au titre du nouveau modèle de développement et de conduite des affaires, le personnel sera déployé pour aider les directeurs régionaux à s'assurer que les projets identifient les problèmes qui se posent ainsi que les opportunités à saisir pour s'attaquer aux changements climatiques et promouvoir une croissance verte.
<b>Décalage potentiel de l'accent mis par les PMR sur le développement à faible teneur en carbone résilient au climat</b>	Les gouvernements élus sont constamment sous pression pour résoudre les problèmes à court terme tels que la sécurité alimentaire, l'emploi, l'éducation et la santé. Le changement climatique peut sembler un problème éloigné. Il est inévitable que certains pays établissent des priorités de cette manière	Les décisions de court terme mèneront au 'verrouillage' de technologies polluantes ou à des occasions manquées pour accroître les avantages de l'adaptation. Certaines de ces décisions peuvent avoir des impacts pour une génération ou plus.	Il est de plus en plus admis que le modèle «se développer maintenant et nettoyer plus tard» entraîne des coûts bien plus élevés que l'adoption d'un modèle de développement propre en amont. La Banque continuera à appuyer les PMR et mettra toujours en lumière les avantages du développement propre, tout en œuvrant à la mobilisation de financements additionnels pour faire face aux coûts à court terme du développement propre.



## CONCLUSION

Le PACC2 permet de relever le défi du renforcement de la résilience au climat et de la promotion d'un développement à faible teneur en carbone en Afrique, à travers l'intégration des cinq grandes priorités de la Banque, des ODD et des résultats de l'Accord de Paris. Il décrit et définit la façon dont les divers départements de la Banque doivent œuvrer de concert à la mise en œuvre efficace de l'agenda de la Banque pour les changements climatiques. Le PACC2 visera à consolider le positionnement de la Banque en tant qu'acteur clé intervenant dans le domaine des changements climatiques en Afrique, en s'appuyant sur les solides capacités opérationnelles de l'institution.

Le PACC2 est aligné sur la Stratégie décennale et les cinq grandes priorités de la Banque. Ses priorités opérationnelles ont été analysées au regard de cibles spécifiques liées au climat. Il convient de noter que le PACC2 est certes encore en cours d'élaboration et de finalisation, mais sa mise en œuvre a déjà commencé à la suite de la clôture de la période du PACC1.

Dans la mise en œuvre du Plan d'action, la Banque veillera à maximiser l'efficacité et l'utilisation des ressources. Le PACC2 s'appuiera en effet sur les acquis du PACC1 et servira de cadre pour améliorer la coordination des initiatives au sein de la Banque, dans la perspective de l'approche « une seule Banque », tout comme hors de la Banque avec les différents partenaires, afin d'éviter le double emploi.

Le PACC2 pour la période de 2016 à 2020 intervient à un moment très important de l'histoire du climat, les pays développés entendant honorer leur engagement et mobiliser 100 milliards d'USD par an à l'horizon 2020 et maintenir cette tendance jusqu'à 2025. La mise en œuvre du PACC2 devrait permettre de s'assurer que les PMR disposent des capacités nécessaires pour avoir accès à des parts équitables et suffisantes des financements climatiques en vue de réaliser l'objectif ultime d'un développement résilient au climat et à faible teneur en carbone. ■

A vibrant tropical landscape featuring several tall palm trees in the foreground and middle ground. The sun is low on the horizon, creating a bright, hazy glow that filters through the trees. The ground is covered in lush green grass and various tropical plants. The sky is a clear, bright blue.

# Annexes

Photo © Shutterstock

# ANNEXE 1 : MODÈLE LOGIQUE POUR L'ADAPTATION

Résultat concourant à la transformation	Passer à un développement plus résilient au climat				
L'Accord de Paris	Mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national				
Les cinq grandes priorités	Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	Nourrir l'Afrique	Intégrer l'Afrique	Industrialiser l'Afrique	Améliorer la qualité de vie des populations africaines
Résultats indicatifs des projets	Renforcement de la résilience climatique des systèmes d'énergie	Recours accru aux cultures et systèmes d'agriculture résilients au climat	Renforcement des capacités des infrastructures à faire face au climat	Application accrue des normes d'efficacité énergétique par le secteur de l'industrie	Accroissement de la résilience aux risques climatiques face aux maladies et catastrophes au sein des communautés
	Alimentation durable en énergie pour appuyer le secteur social	Amélioration de la gestion des terres et promotion des pratiques et technologies agricoles résilients au climat	Extension des infrastructures régionales pour promouvoir le commerce	Augmentation des incitations pour le transfert des technologies et du savoir-faire aux fins d'adaptation	Amélioration de la gestion des données et de l'information sur le climat, ainsi que des systèmes d'alerte précoce
Types indicatifs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diligence raisonnable pour les infrastructures hydroélectriques, au regard des modèles climatiques et hydrologiques</li> <li>■ Investissement dans la production d'énergies renouvelables en vue de réduire les besoins sur le plan de la distribution</li> <li>■ Investissement dans les systèmes énergétiques résilients au climat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promotion de la gestion améliorée/durable des sols ainsi que de l'utilisation des engrais organiques</li> <li>■ Adoption de techniques viables d'aquaculture en complément de l'approvisionnement local en poissons</li> <li>■ Promotion de la diversification de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que du recours à des variétés supportant la chaleur, la sécheresse et la salinité</li> <li>■ Promotion d'une irrigation efficiente</li> <li>■ Renforcement de la transformation et du stockage après récolte</li> <li>■ Préservation des zones protégées et institution de corridors de migration pour la faune dans les écosystèmes à risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaboration et mise en œuvre de stratégies de transport résilient au climat</li> <li>■ Investissements dans les infrastructures vertes</li> <li>■ Systèmes de transit de masse</li> <li>■ Règlementation plus robuste de la construction de bâtiments et amélioration des pratiques de mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de l'efficacité de l'énergie utilisée par les sociétés et à des fins industrielles</li> <li>■ Mise en place et utilisation d'installations plus efficaces</li> <li>■ Projets ciblant le recyclage des déchets et permettant le recouvrement ou la réutilisation des matériaux et déchets comme des intrants pour de nouveaux produits ou comme des ressources</li> <li>■ Promotion des technologies vertes et incitations pour de telles technologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Suivi des changements dans la survenue des flambées de maladies et élaboration d'un plan national de riposte</li> <li>■ Amélioration de la sécurité sur le plan de la santé publique et appui aux PMR pour les aider à élaborer des plans d'action nationaux pour l'adaptation de la santé publique aux changements climatiques</li> <li>■ Élargissement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement</li> <li>■ Amélioration de la nutrition, à travers le renforcement des capacités de transformation des produits alimentaires, la diversification et la sensibilisation à la nutrition</li> <li>■ Appui et protection des moyens d'existence, et diversification des moyens d'existence</li> <li>■ Renforcement des services chargés des données climatiques</li> <li>■ Renforcement des capacités à prendre en compte les informations sur le climat dans la planification</li> <li>■ Prise en compte des changements climatiques dans le secteur de la santé et le secteur social</li> </ul>
Thèmes transversaux	Appui aux PMR pour élaborer des plans d'action pour la croissance verte ; renforcement de l'environnement juridique et réglementaire en vue de promouvoir des investissements résilients au climat ; mobilisation des investisseurs institutionnels et/ou du secteur privé pour les amener à investir de plus en plus dans le développement résilient au climat ; renforcement des capacités des principaux ministères (y compris le ministère des Finances) à élaborer des politiques et des lois, et à se doter de systèmes concourant à la résilience au climat ; et mécanismes dédiés de financement pour promouvoir le recours aux technologies résilients au climat.				

# ANNEXE 1.2: MODÈLE LOGIQUE POUR L'ATTÉNUATION

Résultat concourant à la transformation	Passer à un développement à faibles émissions, à travers l'atténuation des changements climatiques				
L'Accord de Paris	Mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national				
Les cinq grandes priorités	Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	Nourrir l'Afrique	Intégrer l'Afrique	Industrialiser l'Afrique	Améliorer la qualité de vie des populations africaines
Résultats indicatifs des projets	Recours accru aux énergies renouvelables et aux technologies propres.	Réduction des émissions de GES, à la faveur du recours à des pratiques viables d'utilisation des terres et de gestion de l'élevage.	Promotion du savoir et déploiement des infrastructures vertes.	Application accrue des normes d'efficacité énergétique par l'industrie.	Amélioration de la planification de l'utilisation des terres.
	Augmentation de l'énergie à faible teneur en carbone produite et injectée dans les réseaux nationaux.	Augmentation des investissements dans les pratiques agricoles et forestières à faible teneur en carbone.	Mise en œuvre d'un plus grand nombre de stratégies de transport à faible teneur en carbone.	Mise au point et installation d'un plus grand nombre d'appareils répondant aux normes vertes.	Réduction des émissions provenant des déchets.
Types indicatifs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Projets de production d'énergie renouvelable sur réseau et hors réseau.</li> <li>■ Projets et programmes d'accès à l'énergie renouvelable.</li> <li>■ Instauration d'environnements plus propices pour la réglementation et les réformes.</li> <li>■ Déploiement de solutions efficaces d'éclairage et de technologies efficaces de chauffage de l'eau.</li> <li>■ Fours de cuisson propre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promotion de la gestion et de l'utilisation améliorées/durables des engrais organiques.</li> <li>■ Promotion de technologies agricoles efficaces sur le plan énergétique.</li> <li>■ Amélioration des pools existants de carbone.</li> <li>■ Activités concourant à la réduction de la déforestation (REDD+).</li> <li>■ Réduction des émissions provenant des activités d'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Elaboration et mise en œuvre de stratégies de transport à faible teneur en carbone.</li> <li>■ Investissements dans des systèmes à faibles émissions.</li> <li>■ Investissements dans les infrastructures vertes.</li> <li>■ Investissements dans l'énergie propre au niveau des pools énergétiques régionaux.</li> <li>■ Systèmes de transport de masse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de l'efficacité énergétique et industrielle.</li> <li>■ Installation et utilisation de systèmes plus efficaces.</li> <li>■ Réduction des émissions de GES émanant des processus industriels</li> <li>■ Projet de recyclage des déchets permettant de récupérer ou de réutiliser des matériaux et des déchets en tant qu'intrants pour de nouveaux produits ou en tant que ressources.</li> <li>■ Mise au point de technologies et produits d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Intégration de la planification du transport et du développement humain en vue de réduire le recours aux voitures.</li> <li>■ Gestion des déchets solides pour réduire les émissions fugitives.</li> <li>■ Réduction de la pollution intérieure, à travers le déploiement de solutions de cuisson propre.</li> <li>■ Promotion d'une prise de conscience ou d'une sensibilisation verte au sein de la nouvelle génération de jeunes, à travers l'éducation</li> <li>■ Programmes de renforcement des capacités et de production de savoir dans les domaines des changements climatiques et du développement durable.</li> <li>■ Promotion de la recherche scientifique sur l'atténuation et l'adaptation</li> </ul>
Thèmes transversaux	Appui aux PMR pour élaborer les plans d'action pour la croissance verte ; renforcement de l'environnement juridique et réglementaire pour promouvoir l'investissement à faible teneur en carbone ; encouragement des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels pour qu'ils investissent de plus en plus dans des technologies à faibles émissions ; renforcement des capacités des principaux ministères (y compris le ministère des Finances) à élaborer des politiques, des lois et des systèmes d'incitation à la réduction des émissions ; et mise en place de systèmes pour le suivi des émissions de GES dans les PMR.				

# ANNEXE 1.3: MODÈLE LOGIQUE POUR LA FINANCE CLIMATIQUE

Résultat concourant à la transformation	Accès accru à la finance climatique à travers le Top 5				
L'Accord de Paris	Mise en oeuvre des contributions déterminées au niveau national				
Les cinq grandes priorités	Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	Nourrir l'Afrique	Intégrer l'Afrique	Industrialiser l'Afrique	Améliorer la qualité de vie des populations africaines
Résultats indicatifs des projets	Atteinte de l'objectif de la Banque de 40% des financements d'ici 2020 comme financement de l'adaptation climatique et de l'atténuation Développement et déploiement de mécanismes de financement innovants Accès aux fonds climatiques bilatéraux et multilatéraux, y compris le Fonds vert pour le climat				
Types indicatifs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le changement climatique dans tous les projets énergétiques pour identifier ceux qui ont des caractéristiques de financement climatique</li> <li>Explorer et promouvoir le concept de tarification du carbone dans le secteur de l'énergie pour favoriser les technologies à faible émission de carbone</li> <li>Faciliter les discussions sur les tarifs d'alimentation, les garanties et autres mécanismes financiers pour encourager les investissements du secteur privé dans la production à faible intensité de carbone</li> <li>Partenariats énergétiques améliorés pour tirer parti du cofinancement du secteur de l'énergie pour les activités liées au changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le changement climatique dans tous les projets liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire afin d'identifier ceux qui ont des caractéristiques de financement climatique</li> <li>Développer et étendre les mécanismes de financement pour la gestion durable des forêts, y compris les plantations nouvelles, l'agroforesterie et la conservation de la gestion des forêts naturelles</li> <li>Identifier les avantages de l'adaptation associés aux chaînes de valeur améliorées, aux instruments de mutualisation des risques et aux régimes d'assurance et rechercher des financements appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le changement climatique dans tous les projets d'intégration régionale pour identifier ceux qui ont des caractéristiques de financement climatique</li> <li>Rechercher des opportunités pour attirer des financements climatiques pour soutenir le déploiement de nouvelles technologies, gérer les ressources transfrontalières et construire des infrastructures résilientes au changement climatique</li> <li>Mettre en évidence les opportunités régionales pour des investissements résilients à faible intensité de carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le changement climatique dans tous les projets liés à l'industrialisation pour identifier ceux qui ont des caractéristiques de financement climatique</li> <li>Rechercher des opportunités d'attirer des financements climatiques pour soutenir le déploiement de nouvelles technologies pour l'industrialisation verte</li> <li>Catalyser le financement pour la promotion de la foresterie des plantations en tant qu'atout industriel offrant un large éventail de bénéfices climatiques, environnementaux et sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le changement climatique dans tous les projets sociaux afin d'identifier ceux qui ont des caractéristiques de financement climatique</li> <li>Mettre en évidence les liens entre la qualité de la vie et l'adaptation au climat/Mobiliser des financements supplémentaires pour réduire la vulnérabilité grâce à des filets de protection / sécurité sociale, d'éducation et de santé</li> <li>Élargir la compréhension de l'adaptation pour inclure la qualité de vie afin d'élargir l'accès au financement climatique</li> </ul>
Thèmes transversaux	Appui aux PMR pour élaborer les plans d'action pour la croissance verte ; renforcement de l'environnement juridique et réglementaire pour promouvoir l'investissement à faible teneur en carbone ; encouragement des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels pour qu'ils investissent de plus en plus dans des technologies à faibles émissions ; renforcement des capacités des principaux ministères (y compris le ministère des Finances) à élaborer des politiques, des lois et des systèmes d'incitation à la réduction des émissions ; et mise en place de systèmes pour le suivi des émissions de GES dans les PMR.				

# ANNEXE 1.4: MODÈLE LOGIQUE POUR LE PILIER SUR L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Résultat concourant à la transformation	Un environnement favorable à l'investissement dans le développement résilient et à faible émission de carbone à travers le Top 5				
L'Accord de Paris	Mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national				
Les cinq grandes priorités	Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie	Nourrir l'Afrique	Intégrer l'Afrique	Industrialiser l'Afrique	Améliorer la qualité de vie des populations africaines
Résultats indicatifs des projets	<p>Développement et déploiement d'outils pour aider à mettre en œuvre les CDN tels que les études économiques et sectorielles sur l'amélioration de la qualité et de l'ambition des CDN</p> <p>Modèles macro-économiques et études pour soutenir le développement de stratégies à long terme pour l'Accord de Paris</p> <p>Développement de politiques et de mesures sur le changement climatique et la croissance verte</p> <p>Développement, déploiement et renforcement des capacités pour l'utilisation d'outils d'investissement sectoriels</p>				
Types indicatifs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création du Pôle Afrique sur les CDN comme moyen de coordonner les activités de mise en œuvre des projets liés à l'énergie dans le cadre des CDN</li> <li>■ Développement d'études économiques et sectorielles (ESW) spécifiques à l'énergie liées à la finance climatique</li> <li>■ Utilisation de l'outil de comptabilisation et de déclaration des GES pour l'empreinte carbone et l'intensité des émissions</li> <li>■ Amélioration de la bancabilité des projets CDN par les développeurs du secteur privé</li> <li>■ Appui aux PPP innovants, FIT, REIPPPP, garanties etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création du Pôle Afrique sur les CDN comme moyen de coordonner les activités liées au climat dans le cadre de 'Nourrir l'Afrique' pour la mise en œuvre des CDN</li> <li>■ Etudes pour mettre en évidence les liens entre l'agriculture, l'utilisation des terres, la biodiversité et la résilience climatique pour renforcer les politiques pertinentes</li> <li>■ Promotion des investissements dans l'agroforesterie, la biodiversité et les services écosystémiques</li> <li>■ Appui à l'élaboration de politiques forestières et d'utilisation des terres telles que les PPP et le partage des avantages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création du Pôle Afrique sur les CDN en tant que moyen de coordonner les activités régionales liées au climat pour la mise en œuvre des CDN</li> <li>■ Identification des opportunités pour une collaboration régionale sur la gestion transfrontalière des ressources et les politiques et mesures liées au climat / au carbone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création du Pôle Afrique sur les CDN comme moyen de coordonner les activités liées à l'industrialisation verte pour la mise en œuvre des CDN</li> <li>■ Etudes macro-économiques pour soutenir la planification à long terme des investissements industriels</li> <li>■ Appui à l'élaboration de politiques à faible intensité de carbone telles que les normes et les repères de performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Création du Pôle Afrique sur les CDN comme moyen de coordonner les activités sociales et intersectorielles sur le climat pour mettre en œuvre les CDN</li> <li>■ Intégration de l'adaptation au changement climatique et réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les principaux éléments de la société, y compris l'éducation, la santé, le bien-être et le genre</li> <li>■ Sensibilisation accrue au changement climatique dans l'ensemble de la société</li> </ul>
Thèmes transversaux	Appui aux PMR pour élaborer les plans d'action pour la croissance verte ; renforcement de l'environnement juridique et réglementaire pour promouvoir l'investissement à faible teneur en carbone ; encouragement des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels pour qu'ils investissent de plus en plus dans des technologies à faibles émissions ; renforcement des capacités des principaux ministères (y compris le ministère des Finances) à élaborer des politiques, des lois et des systèmes d'incitation à la réduction des émissions ; et mise en place de systèmes pour le suivi des émissions de GES dans les PMR.				

# ANNEXE 2: CADRE INDICATIF DES RÉSULTATS POUR LE PACC2

Impacts du PACC2 (Niveau 1)				
Chaîne des résultats/ résultats attendus	Indicateur de performance	Référence (2015)	Niveau attendu (2020)	CMR de la Banque
<b>Réduction de la vulnérabilité aux impacts négatifs des changements climatiques et de la variabilité du climat (adaptation)</b>	Proportion de la population ayant accès à des solutions de cuisson propre (% de la population)	32	63	Level 1
	Rendement des cultures céréalières (tonnes/hectare)	1.6	2.2	Level 1
	Accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité (% de la population)	72	77.5	Level 1
	Bâtir la résilience à travers la collecte de l'eau et des infrastructures d'irrigation pour la résilience aux chocs liés à l'eau (indice)	3.5	3.8	Level 1
	Accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité (% de la population)	39	41	Level 1
<b>Transition des économies africaines vers une croissance à faible teneur en carbone (atténuation)</b>	Efficience dans la production (émissions de kg de CO <sub>2</sub> par \$ du PIB)	0.45	0.28	Level 1
	Capacité installée d'énergie renouvelable (GW)	32	62	Level 1
	Efficience dans la production (émissions de kg de CO <sub>2</sub> par \$ du PIB)	0.45	0.28	Level 1
	Dépense d'électricité le long des réseaux de transport, de distribution et de collecte (%)	15	<10	Level 1

Pilier Atténuation et développement sobre en carbone (Niveau 2)				
Chaîne des résultats/ résultats attendus	Indicateur de performance	Référence (2015)	Niveau attendu (2020)	CMR de la Banque
<b>Résultats du CCAP2 au niveau national et régional</b>				
<b>Augmenter l'investissement dans les énergies renouvelables</b>	Nouvelle capacité d'énergie renouvelable installée (MW)	24	6,950	Level 2
	Nombre de ménages connectés à des systèmes hors réseau (en milliers)	0	3,000	Level 2
	<b>Promouvoir l'efficacité énergétique</b>	Ménages dotés d'un accès à la cuisson propre (en milliers)	72	38,000
<b>Emissions des gaz à effet de serre réduites grâce aux actions d'atténuation (secteur énergie)</b>	Réduction des émissions de GES du secteur de l'énergie (millier de tCO <sub>2</sub> )	7,000	22,500	Level 2
<b>Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (Investissements dans le boisement)</b>	Financement accru pour le boisement et le reboisement (en millions USD)	13,0	252.0	Level 2
<b>Amélioration des moyens de subsistance des Africains par l'éducation et la création de nouveaux emplois dans l'agro-industrie</b>	Personnes formées à travers les opérations de la Banque (en milliers)	625	4,050	Level 2
	Emplois verts directs et indirects créés (en millions)	1.6	6.25	

Pilier Finance (Niveau 4)				
Chaîne de résultat/résultat attendu	Performance indicator	Baseline (2015)	Expected (2020)	Bank's RMF
<b>Meilleure mobilisation des ressources</b>	Engagements de la Banque liés au climat (en milliards de dollars)	1.4	17	Niveau 4
<b>Mobilisation accrue de la finance climatique</b>	Pourcentage du financement de la lutte contre le changement climatique d'ici 2020 par rapport au total des fonds du projet	9%	40%	Niveau 4

Pilier Environnement Favorable (Niveaux 2, 3 and 4)				
Chaine de résultat/résultat attendu	Indicateur de performance	Référence (2015)	Niveau attendu (2020)	CMR de la Banque
<b>Amélioration des réformes institutionnelles et politiques</b>	% des politiques de la Banque intégrant le changement climatique	60 %	100 %	Niveau 4
	% des opérations de la Banque visant un appui institutionnel	NA	croissant	Niveau 2 & Niveau 4
<b>Développement de capacité</b>	Nombre de membres du personnel de la Banque formés aux questions de changements climatiques	100	900	Niveau 4
	Nombre d'experts du climat basés dans les pôles régionaux	0	5	Niveau 4
<b>Augmentation des services de connaissances</b>	Nombre d'études économiques/sectorielles et de publications liées au climat	NA	croissant	Niveau 3
	Nouvelles opérations avec une conception basée sur le climat (%)	75	>95	Niveau 3
	Opérations avec des mesures d'atténuation des risques environnementaux / sociaux satisfaisantes	85	>95	Niveau 3
<b>Partenariats</b>	Etat des partenariats opérationnels dans le cadre du Partenariat sur le Pole Afrique des CDN	none	En progrès	Niveau 2

**Niveau 1** : Progrès sur le plan du développement en Afrique ; **Niveau 2** : Contribution régionale ; **Niveau 3** : Efficience opérationnelle ; **Niveau 4** : Efficience institutionnelle.

# ANNEXE 3: SOURCES DE FINANCEMENTS ADDITIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PACC2

## Fonds fiduciaires liés au climat gérés à l'interne par la Banque



**Fonds pour les énergies durables pour l'Afrique (SEFA)** – Il s'agit d'un fonds fiduciaire multidonateurs de 95 millions d'USD, lancé en 2012 avec un financement de l'Agence danoise pour le développement international, de l'Agence américaine pour le développement international, du Département du Royaume-Uni pour le Développement international et de l'Italie. Initialement, le SEFA devait jouer un rôle de catalyseur dans les efforts pour promouvoir un développement économique viable et tiré par le secteur privé, à travers l'utilisation efficiente des ressources d'énergie renouvelable non exploitées.



**Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA)** – Lancé en 2014, avec le concours de l'Allemagne à hauteur de 4,7 millions d'EUR, le FCCA appuie les gouvernements africains, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche dans la conduite des activités préparatoires et la mise à l'échelle de l'accès aux financements climatiques. À ce jour, le FCCA a approuvé huit projets d'une valeur totale de 3,3 millions d'USD. En décembre 2015, le FCCA a reçu un engagement de 4,7 millions d'EUR de l'Italie et 2 millions d'EUR de la région de Flandres en Belgique, convertissant ainsi le FCCA en fonds fiduciaire multi donateurs.



**Fonds spécial ClimDev (FSCD)**. – En tant que mécanisme de financement conjoint de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et du Programme ClimDev-Africa du Groupe de la Banque, le FSCD est un fonds opérant à la demande et qui met en commun les ressources pour financer les investissements pour la production et l'utilisation d'informations sur le climat en vue de promouvoir un développement résilient au climat. En tant qu'organe fiduciaire, la Banque assure l'administration et la gestion de ce fonds et abrite sa cellule de coordination.



**Fonds des énergies renouvelables en Afrique** – Avec un budget total d'environ 100 millions d'USD, ce fonds est financé par la Banque et le SEFA, ainsi que par un don du FEM. Il appuie les producteurs indépendants d'électricité de taille petite à moyenne (entre 5 et 50 MW), avec des engagements par projet oscillant entre 10 et 30 millions d'USD, et aussi la capacité de mobiliser d'autres financements auprès des co-investisseurs pour un investissement plus substantiel.



**Facilité africaine de l'eau (FAE)** – La FAE vise à mobiliser et à utiliser des ressources financières et humaines pour garantir la sécurité de l'eau en Afrique. Pilotée par le Conseil des ministres africains sur l'eau, la FAE s'est dotée d'un portefeuille de dons couvrant 104 projets dans 52 pays, y compris les pays les plus vulnérables d'Afrique. Depuis 2006, la FAE a mobilisé 151,2 millions d'EUR auprès de 15 institutions financières bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'auprès des fondations et des gouvernements africains.

## Fonds climatiques externes pour lesquels la Banque sert d'entité de mise en œuvre



**Fonds pour les investissements climatiques (FIC)** – Le Groupe de la Banque a approuvé 21 projets d'un montant total de 770 millions d'USD (le cofinancement du Groupe de la Banque s'élevant à 1,7 milliard d'USD), au titre de quatre programmes, à savoir : le Fonds pour les technologies propres, le Programme pour l'investissement dans les forêts, le Programme pilote pour la résilience au climat et le Programme de mise à l'échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu. La Banque dispose encore d'environ 24 projets en attente d'approbation par les FIC. Ces réserves d'investissements sont hautement pertinentes pour les cinq grandes priorités.



**Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** – Le FEM cofinance 35 projets de la Banque, à hauteur d'un montant total de 302 millions d'USD sur les ressources propres du FEM et de plus de 2,8 milliards d'USD sur les ressources émanant des cofinancements. Le septième cycle de reconstitution générale des ressources du FEM pour la période 2018–2022 a été lancé en 2017 et offre une opportunité unique à la Banque pour mobiliser des ressources additionnelles en vue de réaliser les cinq grandes priorités et le Plan d'action.



**Fonds vert pour le climat (FVC)** – La Banque a été accréditée auprès du FVC en mars 2016 et est en train de renforcer sa réserve de projets pour les financements, tenant à cet égard des discussions avec le secrétariat du FVC pour identifier les secteurs et les projets alignés sur les priorités de la Banque et du FVC. La Banque a soumis des demandes d'approbation de projets et s'attend à ce que la première série de projets soient approuvés en 2017. A ce jour, la Banque dispose d'une réserve de projets du FVC d'environ 7 milliards d'USD, avec en plus un financement additionnel de 1,1 milliard à mobiliser du FVC.



**Fonds pour l'adaptation (FA)** – Ce fonds a dépassé son objectif en matière de mobilisation des fonds, fixé à 80 millions d'USD lors de la COP22. La Banque adoptera une approche à deux volets pour l'accès aux ressources destinées à l'adaptation, soit en agissant en tant qu'entité de mise en œuvre, soit en fournissant un appui institutionnel aux PMR pour leur permettre d'avoir un accès direct à de tels fonds, si cela est le plus indiqué. Accréditée avec le FA en 2011 pour 5 ans, la Banque vient d'être re-accréditée pour cinq autres années en vue de mobiliser des ressources additionnelles pour le financement de l'adaptation en Afrique.





GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT

**Groupe de la Banque africaine de développement**

Avenue Joseph Anoma, 01 BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Téléphone: +225 20 20 40 10

E-mail: [afdb@afdb.org](mailto:afdb@afdb.org)

[www.afdb.org](http://www.afdb.org)